

# ALMANAK

## Keyredigez Broadus Breiz

Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne

Evid  
AR BLOAVEZ  
1909



Pour  
L'ANNÉE  
1909

Publié par l'Imprimerie Francis SIMON  
à Rennes

PRIX

Tri Gwennek 15 Centimes



EN VENTE :

Chez FR. SIMON, Imprimeur-Éditeur à Rennes, dans les Gares  
et les Librairies de Bretagne.

L'imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631, a procédé à de nouveaux et très importants agrandissements. Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'angle de BOULEVARD SOLFERINO et du BOULEVARD LAENNEC, 38. Les Ateliers et Bureaux y sont transférés. — TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — ILLUSTR. — PHOT. DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

### ÉPOQUES REMARQUABLES

6622 de la période Julienne.	619 de l'invention de la Boussole.
4253 depuis le déluge.	588 de l'invention de la Poudre.
2685 depuis la 1 <sup>re</sup> Olympiade.	469 de l'invention de l'Imprimerie.
2662 de la fondation de Rome.	417 de la découverte de l'Amérique.
2656 de l'époque de Nabonassar.	328 de la correction du Calend. Grégorien.
1909 de la naissance de Jésus-Christ.	384 de la réunion de la Bretagne.
1489 de la Monarchie française.	145 de l'invention du Télégraphe.

### COMPUT ECCLESIASTIQUE

Nombre d'or en 1909,	10
Epacte,	8
Indiction romaine,	7
Lettre dominicale,	C

### QUATRE-TEMPS

Du Printemps,	3, 5 et 6 Mars.
De l'Été,	2, 4 et 5 Juin.
De l'Automne,	15, 17 et 18 Sept.
De l'Hiver,	15, 17 et 18 Déc.

### FÊTES MOBILES

Septuagésime,	7 Février.	PENTECÔTE,	30 Mai.
Les Cendres,	24 Février.	La Trinité,	6 Juin.
PAQUES,	11 Avril.	FÊTE-DIEU,	10 Juin.
Les Rogations,	17, 18 et 19 Mai.	1 <sup>er</sup> Dimanche de l'Avent,	2 <sup>o</sup> Nov.
ASCENSION,	20 Mai.		

### COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS

PRINTEMPS,	21 Mars, à 6 <sup>h</sup> 22 mat.	AUTOMNE,	23 Sept., à 4 <sup>h</sup> 54 soir.
ÉTÉ,	22 Juin, à 2 <sup>h</sup> 15 mat.	HIVER,	22 Déc., à 11 <sup>h</sup> 23 soir.

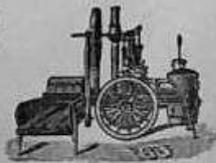
### ÉCLIPSES

Les 3 et 4 juin, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.  
 Les 17-18 juin, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.  
 Le 27 novembre, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.  
 Le 22 décembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

## NASSIVET ha Koumpagnunez EN NAONED

E diskouezadeg an Naoned — 1904 — e ve lakeat er-meaz euz ar genstrivadeg ha dilennel da varner

Mekanikou evit al labour-douar hag ar micherioù — Mekanikou dre dan, gant dournerzed stag ha stag, pe distag. — Mekanikou da zournaa-benn pe a-dreuz. — Dizilhered melchen hag all.



AL  
 LEON - PRIZIOU  
 A VEZ  
 KASSET  
 HER FREJOU

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme au capital de 150 millions de Francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

### AGENCE DE RENNES

11, RUE DE LA MONNAIE, 11

Bureau : Salle de la Bourse du Commerce

Ouvert tous les Samedis et Jours de Foire

REST, 25, rue du Château, et 23, rue d'Aiguillon.

Sous: LAVAL, 2, rue de la Paix, et 1, quai Sadi-Carnot.

Agences MORLAIX, place de Viarme (Angle de la rue d'Aiguillon).

SAINT-BRIEUC, 1, place de la Préfecture.

Bureau : LANDERNEAU, 3, rue Lafayette, ouvert tous les samedis

### OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

ESCOMPTE	Garde de Titres
de Papier commercial	—
—	Paiement de Coupons sans frais
Dépôts de Fonds à Vue et à Échéance	—
—	Garantie contre les Risques de Remboursement au Pair
Comptes de Chèques avec Intérêts	—
—	SOUSCRIPTION à toutes les Emissions Publiques
Avances sur Titres	—
—	Régularisation de Titres
Ordres de Bourse	
—	
Lettres de Crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le Monde entier	

LOCATION DE COFFRES-FORTS

LES GLOIRES BRETONNES



THÉOPHILE-MALO CORRET DE LA TOUR D'AUVERGNE  
SURNOMMÉ LE PREMIER GRENADIER DE FRANCE  
AUQUEL UNE STATUE VIENT D'ÊTRE ÉLEVÉE A QUIMPER

Né à CARHAIX, le 23 Septembre 1743, de LOUIS-OLLIVIER CORRET, Sénéchal de Trébrivan, et de LUCRÈCE SALAUN, il s'illustra dans les guerres de la Révolution et fut tué à l'Armée du Rhin, le 27 Juin 1800, à Oberhausen, près Neubourg, en Bavière; il est l'auteur d'un livre sur les *Origines Gauloises*.



CALENDRIER NOUVEAU DES SAINTS DE BRETAGNE

JANVIER — GUENVEUR

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 4 minutes.

P. L. le 6, à 2 h. 22 du soir. | N. L. le 22, à 0 h. 21 du matin.  
D. Q. le 14, à 6 h. 20 du soir. | P. Q. le 28, à 3 h. 16 du soir.

- 1 v CIRCONCISION.
- 2 s ste Pompée, mère de s. Tugdual. Patronne de Langoat.
- 3 D ste Geneviève, honorée assez spécialement dans le Finistère.
- 4 l s. Rumon, patron d'Audierne.
- 5 m s. Conwoion (jadis); il est fêté maintenant le 16.
- 6 m Epiphanie.
- 7 j Le B. Vital, fondateur de l'Abbaye de Savigny qui possédait des biens en Bretagne. Patron de Saint-Viaud, au diocèse de Nantes.
- 8 v (du 9) s. Mauron, abbé de St Florent (VII<sup>e</sup> s.). Chapelle en Livré.
- 9 s s. Adrien, abbé de Cantorbéry (VIII<sup>e</sup> s.). Confondu avec s. Dorien et invoqué pour les coliques. Chapelles en Brieç, Plougastel-Daoulas, Elliant, Baud, Carentoir, le Faouët, Arzano, Santec, etc.
- 10 D (du 11) s. Salinius, évêque et confesseur (ancien calendrier de St-Brieuc).
- 11 l s. Tethwiu, moine de Redon (IX<sup>e</sup> s.).
- 12 m (sans date) s. Couturier, vénéré à Augan.
- 13 m s. Enogat, évêque d'Aleth (VII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Enogat.
- 14 j s. Hilaire, évêque de Poitiers (IV<sup>e</sup> s.). Patron de Clohars-Fouesnant. Chapelle à Allaire. — Lieux-dits : à Baud et à Pluméliau.
- 15 v s. Maur, disciple de s. Benoit (IV<sup>e</sup> s.). Vénéré de toute antiquité à Maure. Chapelle à Languidic. — Lieux-dits à Langonnet, Ploërmel, Mernel.
- 16 s s. Conwoion, fondateur et 1<sup>er</sup> abbé de Redon (IX<sup>e</sup> s.). Fontaines à Bains et à Comblessac.
- 17 D s. Antoine, très vénéré en Bretagne.
- 18 l La Chaire de s. Pierre à Rome.
- 19 m s. Sulpice, évêque de Bourges (VII<sup>e</sup> s.). Patrou de St-Sulpice des Bois et de St-Sulpice des Landes.
- 20 m ss. Fabien et Sébastien, invoqués contre les épidémies. Le dernier surtout est très populaire en Bretagne.

L'Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631, possède un Personnel nombreux et un Matériel très important qui lui permettent de faire vite, bien et à BON MARCHÉ, tous les travaux d'Impressions et de Reliure nécessaires au COMMERCE, à l'INDUSTRIE, aux LETTRES, aux ARTS, aux SCIENCES et aux ADMINISTRATIONS.

21	j	(du 1 <sup>er</sup> juillet) s. Lupien, confesseur, baptisé par S. Hilaire, enterré à Macheoul. Anc. chapelle à Rezé.
22	v	s. Vincent, diacre. Patron de la cathédrale de St-Malo.
23	s	ste Pazaune (viii <sup>e</sup> s.). Patronne de Ste-Pazaune.
24	D	(sans date) s. Denonal. A donné son nom à la paroisse de St-Denonal. Vénéré à la Harmoye.
25	l	s. Conhoiarn (ix <sup>e</sup> s.). Moine de Redon.
26	m	(du 1 <sup>er</sup> février) s. Tujen, abbé. Invoqué contre les chiens enragés et pour retrouver les choses perdues. Nombreuses chapelles, entre autres à Primelin, Mahalon, Guisseny, Braspariz, Plouha.
27	m	s. Guhen, chanoine de Dol (xi <sup>e</sup> s.). Patron de Landehen. Chapelles à St-Carreuc, l'Hermitage, St-Jean Kerdaniel. Invoqué dans les maladies des enfants et pour la guérison des plaies et des maladies de peau.
28	j	(sans date) s. Abibon, invoqué pour les âmes du Purgatoire. Chapelles à Kervignac, Landaul, Languidic, Plévin. C'est sans doute le même que s. Diboan.
29	v	s. Gildas, abbé de Rhuis (vi <sup>e</sup> s.). — Patron de Guelias, St-Gildas d'Auray, Peneslin, Hennebont, St-Gildas des Bois, Laniscat, St-Gildas, Tregomeur, la Harmoye, Magoar, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué contre la rage et pour la guérison des maux de tête et de dents.
30	s	(du 1 <sup>er</sup> février) s. Aubert, moine, fondateur et chapelain des religieuses de St-Sulpice des Bois (xi <sup>e</sup> s.).
31	D	(du 1 <sup>er</sup> février) ste Brigitte, abbesse de Kildare (vi <sup>e</sup> s.). Patronne de Noyal, Loperhet, Perguet, Berhet, Trigavou, Ste-Brigitte, Kermoroch. Ancienne patronne de la Chapelle-Bouëxic. Nombreuses chapelles. Invoquée par les femmes en couches.

**Sainte Brigitte.** — Sainte Brigitte, que les Bretons appellent : *sanlez Berr' hel*, et qui est très vénérée chez nous, naquit au milieu du v<sup>e</sup> siècle au diocèse d'Armagh en Irlande. Son père, qui était noble, voulait la marier, mais elle se fit religieuse. Elle fonda plusieurs abbayes, dont la plus connue, Kildare, est à quelques lieues de Dublin, et mérita par ses miracles de recevoir le surnom de *thaumaturge*. Après sa mort, qui survint au vi<sup>e</sup> siècle, une flamme jaillit sur son tombeau; cette flamme, dite : *fen de sainte Brigitte*, fut entretenue par les religieuses de Kildare jusqu'au protestantisme. On vénère sainte Brigitte le 1<sup>er</sup> février.

**Saint Tethwiu.** — Saint Tethwiu, compagnon de saint Conwoïon, fondateur avec lui de l'abbaye de Redon. Il est célèbre par ses vertus de douceur et de patience et par la façon miraculeuse dont il guérit un charretier de l'abbaye nommé *Joucon*, que sa charrette avait écrasé sur la colline qui domine Redon. On le fête le 5 janvier.



## FÉVRIER — CHOUVEUREUR

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 30 minutes.

P. L. le 5, à 8 h. 31 du matin. | N. L. le 20, à 11 h. 1 du matin.  
L. Q. le 13, à 0 h. 53 du soir. | P. Q. le 27, à 2 h. 58 du matin.

1	l	s. Jean de la Grille, évêque d'Aleth; transféra le siège de son évêché à St-Malo en 1152.
2	m	Purification. — s. Goal, ermite (vii <sup>e</sup> s.). Patron de Locoal-Mendon où est son tombeau.
3	m	s. Blaise, martyr (316). Patron de Baulon, Béganne. Chapelle à Dompierre du Chemin. Vénéré à la Chapelle-Erbrée. Statue jadis à Gulpny.
4	j	s. Maudan, abbé en Ecosse, où il est encore honoré le 4 février (vii <sup>e</sup> s.). En Bretagne il est honoré le 14 sept.
5	v	s. Merin, religieux venu d'Ecosse (vii <sup>e</sup> s.). Patron de Lanmerin.
6	s	s. Amand, évêque de Maestricht (vii <sup>e</sup> s.), né à Herbauges près Nantes. Patron de Gournon. Ancienne chapelle à Sulniac.
7	D	Septuagésime. — s. Derien, prince breton, compagnon de s. Neventer. Patron de Comanna, du Drennec. Chapelle à Plaine Haute. Confondu avec s. Adrien. Invoqué contre les coliques.
8	l	Notre-Dame des Miracles et Vertus, à St-Sauveur de Rennes.
9	m	ste Apolline, vierge et martyre. Chapelles à Ergué-Gaberic, Treffléan. Fontaine à Campénéac. Invoquée contre les maux de dents.
10	m	(du 7) s. Angulus (anc. calend. de l'Eglise de St-Brieuc).
11	j	s. Ehoarn, disciple de s. Félix, abbé de Rhuis, ermite et martyr (xi <sup>e</sup> s.).
12	v	s. Félix, abbé de Rhuis, né vers 968, enterré à Rhuis où se voit encore son tombeau. Ce saint ne reçoit aucun culte public dans aucun diocèse de Bretagne.
13	s	(du 12) s. Rioc, disciple de s. Guénolé (vi <sup>e</sup> s.). Patron primitif de s. Rioul. Chapelle à Lauriec, paroisse dont il fut jadis sans doute patron, ainsi que d'une frairie de Massérac.
14	D	Sexagésime. — (sans date) s. Dogmael ou Domineuc. Patron de St-Domineuc et de Rospez. Invoqué pour les rhumatismes.
15	l	(sans date) s. Gravé. Une paroisse du Morbihan porte son nom. Chapelle à Seas. Ferme à Trédion.
16	m	ste Julienne. Statue au Bodéo qui la représente tenant une palme et une épée. Village en Gourin.
17	m	s. Guevroc ou Kirec, disciple de s. Tugdual (vi <sup>e</sup> s.). Patron de Perros-Guirec, Lanneufret, Cléguérec, Loquerec. Chapelles à Goullven, Moubezre, Plonmanach, Plounéour-Trez, etc. Inv. contre les abcès et les panaris.

- 18 j — (sans date) s. Ignoroc, évêque de Vannes, successeur de s. Guénin.
- 19 v (sans date) ste Ediltrude, abbesse. Patronne de Tréfléz.
- 20 s Q. T. — s. Winnoc, prince breton et abbé (vii<sup>e</sup> s.), est aussi invoqué ce jour.
- 21 D *Quinquagésime*. — (sans date) s. Hinguethen, évêque de Vannes, successeur de s. Budoc.
- 22 j (sans date) ste Guen « Teirbron », mère de s. Guénolé (v<sup>e</sup> s.). Chapelles à Pluguffan, la Ferrière, Landevennec. Invoquée par les nourrices et les femmes stériles.
- 23 m *Mardi gras*. — Effusion du précieux sang à la cathédrale de Quimper (Faty).
- 24 m (sans date) s. Evarzec. Une paroisse du Finistère porte son nom.
- 25 j (sans date) ste Enora, épouse de s. Efflam, solitaire (vii<sup>e</sup> s.). Invoquée contre la fièvre.
- 26 v (du 12 novembre) Pierre du Chaffault, évêque de Nantes, mort en odeur de sainteté le 12 novembre 1487.
- 27 s s. Dominus, évêque de Vannes, après s. Patern.
- 28 D *Quadragesime*. — s. Ruelin, évêque de Tréguier (vi<sup>e</sup> s.).

**Saint Amand.** — Saint Amand, évêque de Maestricht, naquit le 7 mai 594, à Herbauges, près Nantes. Malgré son père il embrassa la carrière ecclésiastique et se rendit auprès de l'évêque de Bourges qui lui donna une cellule auprès de son église. Saint Pierre lui apparut deux fois pendant un voyage qu'il faisait à Rome et lui recommanda de se livrer à la prédication. Il ne craignit pas de faire des reproches au roi des Francs, Dagobert, sur sa conduite; nommé au siège de Maestricht, il mourut très âgé, le 6 février 684, dans un monastère qu'il avait fondé en Flandre. On le fête le 6 février.

**Saint Ehoarn.** — Disciple de saint Félix de Rhuy, il alla vivre, du consentement de celui-ci, dans un petit ermitage situé contre l'enceinte de l'église abbatiale de Saint-Gildas. Un jour des brigands se saisirent de lui, l'arrachèrent de son pauvre petit ermitage et l'assassinèrent à coups de hache sur le parvis de l'église. Alors le démon s'empara du principal assassin, Léopard; le malheureux, devenu fou, erra pendant vingt ans presque nu et sans pain dans les parages de l'abbaye. On fête saint Ehoarn le 11 février, veille de la fête de son maître saint Félix.

**Saint Kirec.** — Saint Guévroc ou Kirec, né en Angleterre, suivit tout jeune saint Tugdual en Armorique. Là il construisit un monastère près de Lanmeur. Mais saint Pol de Léon l'emmena pour le seconder dans son apostolat; il mourut à Landerneau, le 17 février vers 547. On le fête ce jour.



## MARS — MEURS

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 48 minutes.

P. L. le 7, à 3 h. 5 du matin. | N. L. le 21, à 8 h. 20 du soir.  
D. Q. le 15, à 3 h. 51 du soir. | P. Q. le 28, à 4 h. 58 du soir.

- 1 l s. Aubin, né au diocèse de Vannes, évêque d'Angers (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Guérande, d'une église de Rennes, de St-Aubin-d'Aubigné, St-Aubin-des-Landes, St-Aubin-du-Pavail, St-Aubin-du-Cormier, Yffiniac, Lesbins, etc. Chapelles.
- 2 m s. Jaoua, évêque de Léon (vi<sup>e</sup> s.), cousin et disciple de St Pol Aurelien, son coadjuteur, puis son successeur. Chapelle à Plouvien où se voit son tombeau. Invoqué pour la guérison des ulcères.
- 3 m s. Guénolé, premier abbé de Landevennec (v<sup>e</sup> s.). Patron de Pierric, Batz, le Croisic, Concarneau, Sein, Locunolé, Landevennec, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué par les femmes des marins pour leurs maris absents.
- 4 j (du 2) ste Nonne, ou Mélarie, mère de s. David (v<sup>e</sup> s.). Patronne de Dirinon. Chapelle à Dirinon. Invoquée pour les enfants atteints de coliques.
- 5 v s. Jacut (actuellement). Autrefois il était fêté le 8 février. Fondateur de l'Abbaye de son nom (v<sup>e</sup> s.). Patron de St-Jacut, St-Jacut de la Mer, St-Jacut du Mené, Chapelles à Dirinon, Plestin, etc.
- 6 s s. Sané (Godescard). Patron de Camors et de Plouzané. Il peut être identifié avec s. Senan (Voy. le 8).
- 7 D *Reminiscere*. — (du 5) s. Kiéran, évêque irlandais.
- 8 l s. Senan, sans doute le même que s. Sané. L'Eglise d'Irlande l'honore ce jour (Godescard).
- 9 m (sans date) s. Ilan. Deux anciennes chapelles près St-Brieuc portaient ce nom en 1534.
- 10 m Octave de s. Guénolé (Propre de Quimper). (sans date)
- 11 j s. Jean, abbé de Quimperlé (xi<sup>e</sup> s.).
- 12 v s. Pol de Léon, premier évêque de Léon (vi<sup>e</sup> s.). Patron du diocèse de Léon, Treglonou, de l'île de Batz, de St-Pol, d'Ouessant, Lampaul-Guimiliau, Lampaul, Ploudalmezeau, etc. Chapelles à Plouguerneau, etc.
- 13 s (sans date) s. Kémau, solitaire. Chapelle à Trédrez.
- 14 D *Oculi*. — s. Lubin, évêque de Chartres (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Longaulnay. Vénéré en Bretagne (v. le 15 sept.).
- 15 l (sans date) s. Langui. Chapelle en Plougastel-Daoulas. Invoqué pour les enfants en langueur.
- 16 m s. Abraham, solitaire irlandais. Vénéré à la chapelle de N.-D. de Guermané en Perret. Une paroisse du Morbihan porte son nom.
- 17 m S. Patrice, apôtre de l'Irlande, né, dit-on, en Armorique. (v<sup>e</sup> s.).

18	j	(du 19) s. Colocer, martyr. Honoré dans l'église de Saint-Brieuc (Faly). — Patron de Plogoff.
19	v	s. Joseph, Patron de la Chapelle-aux-Filtzméens, patron moderne de la Chapelle-Bouëxic, patron de la Chapelle des-Fougeretz. Chapelles à Ploërmel, Sérent, Quimper, Pommerit, Availles, la Gouesnière, Langon, Lecousse, etc.
20	s	s. Joachim. Chapelle à Ergué-Gabéric; statue à Plomodiern.
21	D	<i>Lactre.</i> — s. Benoit, fondateur de l'ordre des Bénédictins. Statue à Kernével.
22	l	s. Afrodios, évêque et confesseur (ancien calendrier de l'Ég. de St-Brieuc).
23	m	(sans date) s. Justoc, évêque de Vannes (VIII <sup>e</sup> s.).
24	m	(du 25) s. Hermeland ou Herblon (Martyrologe romain). V. le 25 novembre.
25	j	Annunciation.
26	v	(sans date) s. Leucher, évêque de Dol, successeur de s. Budoc.
27	s	(sans date) ste Libouban, mère de s. Gonéry (VI <sup>e</sup> s.). Chapelle à Plougrescant. Invoquée par les mères pour que les enfants marchent de bonne heure.
28	D	<i>Passion.</i> — s. Carnéus, évêque irlandais (VI <sup>e</sup> s.). Sans doute le même que St Carue, patron de St-Carad.
29	l	s. Gonlay ou Guodlee, roi de Clamorgan. Une paroisse du diocèse de St-Malo porte son nom.
30	m	(sans date) s. Macimon, évêque d'Aléth (VII <sup>e</sup> s.). Sans doute ancien patron de St-Malon.
31	m	(sans date) s. Mahieux ou Mollif ou Nollif. A donné son nom aux paroisses de St-Mahieux et de St-Mollif.

**Saint Guénolé.** — Saint Guénolé, fondateur de Landevennec, la plus ancienne abbaye de Bretagne, né au pays de Galles, était fils de saint Frigan et de sainte Gwen. Disciple de saint Badoec, il fut ami du roi Grallon, qui choisit sa sépulture à Landevennec. Saint Guénolé est excessivement populaire en Basse-Bretagne. Sa vie a été mise par l'Union Régionaliste Bretonne au nombre de ses concours pour 1907. On le fête le 3 mars.



Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1631  
IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIRIENS  
Collection variée d'Ornements typographiques anciens  
REIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 40 minutes.

P. L. le 5, à 8 h. 37 du soir. | N. L. le 20, à 5 h. du matin.  
D. Q. le 13, à 2 h. 59 du soir. | P. Q. le 27, à 8 h. 45 du matin.

1	j	(sans date) s. Onno, év. Patron d'Esquibien.
2	v	(du 27 mai) s. Austole, religieux de St-Méen (VI <sup>e</sup> s.).
3	s	(du 26 mai) s. Sieu, disciple de s. Brieuc. Patron de Lancelieux.
4	D	<i>Rameaux.</i> — s. Gonery, prêtre et solitaire (VI <sup>e</sup> s.). Chapelles à Plougrescant, Lauvellec, Hémonstoir, Langost, Locarn, etc.
5	l	s. Vincent Ferrier, missionnaire, mort à Vannes le 5 avril 1419. Nombreuses chapelles.
6	m	s. Igneuc, solitaire irlandais. Confondu avec s. Ignace. Patron de Cesson et sans doute patron primitif de St-Igneuc et St-Igeaux.
7	m	s. Gonery a été fêté aussi ce jour à Tréguier (v. le 4).
8	l	(du 24 juin) s. Tutel, erm. Ch. en Mauron.
9	v	<i>Vendredi Saint.</i> — (du 25 juin) s. Gohard, évêq. de Nantes et martyr (IX <sup>e</sup> s.). Patron de St-Gohard à St-Nazaire.
10	s	(du 30 avril) ste Onenne, sœur de s. Judicaël. Son tombeau est à Tréhorentec où l'on voit aussi sa fontaine.
11	D	<i>Pâques.</i> — (sans date) s. Paulenan. Ses reliques existaient en 1070 à Ste-Croix de Quimperlé.
12	l	(du 30 avril) s. Hamon Landachon, religieux de Savigny, né peut-être à Landecofen St-Etienne en Cogles.
13	m	s. Caradec, ermite au pays de Galles.
14	m	(du 15) s. Goueznou (almanach de Quimper). V. le 25 oct.
15	j	ste Juvette, religieuse (VI <sup>e</sup> s.). Sœur de s. Maudet. Honorée à Henvic. Invoquée contre les humeurs aux genoux.
16	v	s. Patern, né vers 420 en Armorique, évêque de Vannes. Patron d'une église de Vannes, de Séné. Chapelles à Mauguénac, St-Tudual, Soudan, Priziac, St-Agathon, Plouasne, Motreff, Meslan. Invoqué pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.
17	s	s. Landri (ancien calendrier de Léon).
18	D	<i>Quasimodo.</i> — (du 16) s. Patern, évêque d'Avranches (VI <sup>e</sup> s.). Patron de Louvigné-de-Bais où il a sa fontaine.
19	l	s. Alfége, prêtre et martyr (ancien bréviaire de Dol).
20	m	(du 19) s. Allouestre, prêtre et martyr. Une paroisse du Morbihan porte son nom.
21	m	(du 24) s. Flazne, abbé d'Armagh, jadis honoré en Bretagne (du Mottay).
22	j	ste Opportune, Patronne de Vue et du pays de Retz.
23	v	s. Georges. Patron de Botsorhel et de Châtillon-en-Vendétois. Chapelle à Chauvigné et à Guéméné-Penfao. Abbaye à Rennes.

	Fontaines à Baden et à Langourla : cette dernière guérit les bêtes et les gens qui viennent s'y laver.
24 s	s. Guillaume Firmat (xi <sup>e</sup> s.). Chapelle à Rennes. Fontaine à Dourdain. Invoqué contre les maux de tête.
25 D	s. Marc. Patron de Trégunc. Nombreuses chapelles. Garde de la piquère des mouches qui portent son nom.
26 l	(du 25) s. Gurloës, premier abbé de Ste-Croix de Quimperlé (xi <sup>e</sup> s.). Invoqué contre les rhumatismes et la goutte.
27 m	(du 25) s. Gonven, anachorète. Invoqué pour la guérison des maux de tête. Patron de Plougonven.
28 m	s. Louthiern, évêque irlandais. On croit qu'il mourut en Armorique.
29 j	s. Secondel, diacre, solitaire (vi <sup>e</sup> s.). Compagnon de St Friard dont il partagea la solitude près Besné. Invoqué contre les douleurs.
30 v	s. Eutrope. Chapelles à Allaire, Balazé, Noyal-sur-Vilaine, Guipavas, Penceran, Bruc, etc. Invoqué contre la fièvre et l'hydropisie.

**Saint Gonéry.** — Venu de Grande-Bretagne, dit M. Le Mené, saint Gonéry se fixa à l'extrémité de la paroisse de Noyal, au pays de Vannes, dans la forêt de Brengully, et y bâtit une cellule et un oratoire. Il y avait alors à Noyal, un seigneur nommé Alvand. Revenant de la chasse, il ne fut pas vu de Gonéry, qui ne lui rendit pas son salut. Furieux, Alvand, donna l'ordre à ses gens de le lui amener; ceux-ci le maltraitèrent et le laissèrent à moitié mort. Mais ses bourreaux, saisis d'un tremblement subit, perdirent la vue et la parole et eurent la tête complètement retournée. Touché de la grâce, Alvand se convertit. Gonéry, épris de solitude, ne tarda pas à abandonner son oratoire où l'on accourait de toutes parts, et se retira à Plougrescant, près Tréguier. Le jour de son décès n'est pas certain. Ses reliques sont partagées entre Plougrescant et Tréguier. A Tréguier, on l'a fêté tantôt le 4, tantôt le 7 avril. A Vannes, on l'a honoré le 18 juillet, puis le 28 juillet.

**Saint Gurloës.** — Saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut nommé à ces fonctions par l'évêque de Cornouaille le 14 septembre 1029. Sous le nom de Sant Uriou, il est généralement invoqué contre les *Urles* ou rhumatismes. Il mourut le 25 avril 1057.



Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
IMPRESSIONS DE LABEURS  
Brochures, Journaux & Revues périodiques  
OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

## MAI — MAE

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 17 minutes.

P. L. le 5, à 9 h. 17 du soir. | N. L. le 19, à 1 h. 51 du soir.  
D. Q. le 12, à 9 h. 54 du soir. | P. Q. le 27, à 1 h. 37 du matin.

1 s	s. Brieuc, évêque (v <sup>e</sup> s.). Sa fête se fait maintenant le second dimanche après Pâques. Patron du diocèse de St-Brieuc, Caulnes, Hillion, Cruguel, St-Brieuc de Maurois, St-Brieuc des Iles. Chapelles à Merdrignac, Plouasne, Guern, Beuzec-Cap-Sizun, Plobannalec, etc.
2 D	s. Avé, ou Avit, fêté le 2 mai à Vannes, vénéré jadis le 1 <sup>er</sup> mai à Brennilis. Patron de St-Avé, Ste-Avoye (en Pluneret), Bodivit. Chapelles à Piélo, Poullan, Brennilis. Invoqué pour les enfants.
3 l	Inv. Ste Croix. — s. Even, prêtre et martyr. Patron de La Malhoure. Invoqué contre la colique et les vents.
4 m	s. Encour, abbé, qui passe pour être le frère de ste Thumette. Patron de Plouécour-Menez, Plouécour-Trez, Plonéis.
5 m	(du 1 <sup>er</sup> mai) s. Marcoul, abbé de Nanteuil (vi <sup>e</sup> s.). Patron de Carentoir. Chapelle à Chancé. Fontaine à Bains.
6 j	(du 4 mai) ste Thumette, patronne de Plomeur, Nevez, Kerity Penmarc'h. Chapelle à Moëlan.
7 v	s. Neventer, chevalier breton, compagnon de s. Derien. Patron de Plouneventer.
8 s	s. Idunet, appelé le « frère de s. Guénolé », solitaire près Châteaulin. Patron de Châteaulin, Trégourez. Chapelles à Plouznet, Plounevezel, Laureuan.
9 D	s. Tudy, abbé (vi <sup>e</sup> s.). Patron de Loctudy, de l'île-Tudy, de Groix. Chapelles à Ploëzal, Pleuven, Spézet, Palais, Plessala.
10 l	s. Guegantou (calendrier de l'abbaye de St-Méen). Peut-être le même que s. Ganton.
11 m	s. Mameit ou Memor, très vénéré en Bretagne où il est invoqué contre les maladies d'entrailles. Chapelles à Cavan, Goueznou. Statues. Village à Ambon.
12 m	s. Congar, solitaire (vii <sup>e</sup> ). Patron de St-Congar et de Landeda.
13 j	s. Servais, évêque de Tongres (iv <sup>e</sup> s.). Patron de St-Servais-Aleth, de St-Servais près Josselin, etc. Chapelles à Pontscorff, Combrit, en St-Aubin de Rennes, à Duault. Vénéré à St-Servais, Nizon, Plougonec, Poullaouen, etc. Il a dû supplanter s. Servan, apôtre des Orcades.
14 v	s. Péver. Patron de St-Péver. Invoqué pour les maux d'yeux.
15 s	s. Nérin, évêque. Patron de Plounérin.
16 D	s. Brandan, abbé. Patron de Kerlouan, Loc'h-Brevalaire.

- St-Broladre, Trégrom, Lanvellec, St-Brandan, Lanvillon. Chapelles à Langonnet, Botsorhel.
- 17 l Rogations. — (du 15) s. Primel, ermite. Patron d'une anc. paroisse de la ville de Quimper, de St-Evarzec, de Primelin. Chapelles à Quimper, Châteauneuf-du-Paou, St-Thois.
- 18 m (du 16) s. Caradec, abbé, disciple de s. Patrice. Patron de St-Caradec-Hennebont, St-Caradec-Trégomel, Carantez. Chapelles à Pontaven, Roz Landrieux, Meillac, Inguiniel.
- 19 m s. Yves, prêtre, officier de Tréguier (XIII<sup>e</sup> s.). Patron des gens de justice. L'un des saints les plus populaires de Bretagne. Chapelle à Guémeu-Penfao et dans plusieurs paroisses.
- 20 j ASCENSION. — s. Teretian (XI<sup>e</sup> s.).
- 21 v Transl. des reliques de s. Patern de Vannes.
- 22 s Q. T. — (du 21) s. Marcan était autrefois vénéré le 21 mai (v. 22 juin).
- 23 D (du 11) Invention du corps de s. Gildas.
- 24 l ss. Donatien et Rogatien, les Enfants Nantais, martyrs du III<sup>e</sup> s. Patrons d'une église de Nantes, de Conquerreuil et de Poligné. Chapelles à Donges, Joug, Languidic.
- 25 m s. Urbain. Patron de St-Urbain. Chapelle à Bédéc.
- 26 m (du 23 juin) ste Christine, cousine de s. Hervé (VI<sup>e</sup> s.). Chapelles à Gionel, Plougastel-Daoulas. Invoqués par les jeunes mères.
- 27 j (du 23 juin) s. Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne. Patron d'Inguiniel, Eiven, St-Alban. Chapelles à Crac'h, Plougonven, Dirinou.
- 28 v s. Jorand, écuyer ou missionnaire. Chap. à Pontrieux et à Plouëc. Invoqué par les bergers et les écoliers.
- 29 s (du 22 juin) s. Marcan, disciple de s. Brienc (V<sup>e</sup> s.). Patron de St-Marcan.
- 30 D PENTECÔTE. — (du 1<sup>er</sup> juin) Mort à Redon en 1135 de la Bienheureuse Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne.
- 31 l Octave des ss. Donatien et Rogatien (Propre de Nantes).

**Saint Yves.** — On peut dire que saint Yves est véritablement le patron de la Bretagne comme il est celui des avocats et des gens de justice. Après la sainte Vierge et sainte Anne, c'est le saint le plus vénéré généralement chez nous. Il naquit en 1253, au manoir de Kermartin, près Tréguier, et consacra sa vie au soulagement des pauvres et à leur défense en justice. Sa canonisation eut lieu en 1347. On le fête le 19 mai.



Les jours croissent pendant ce mois de 16 minutes.

P. L. le 1, à 1 h. 31 du matin. — N. L. le 17, à 11 h. 37 du soir.  
D. Q. le 11, à 2 h. 52 du matin. — P. Q. le 25, à 6 h. 52 du soir.

- 1 m s. Ronan, ermite (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Loerouan, St-Renan, l'île Molène, Launou, d'une ancienne paroisse de Quimper. Chapelle à Plozevet. Invoqué pour les rhumatismes et les maux de tête.
- 2 m (du 4) s. Jugon, berger. Chapelle et fontaine à La Gacilly. Invoqué pour la conservation des bestiaux et des récoltes, et contre la fièvre.
- 3 j s. Lyphard. Patron de St-Lyphard. Chapelle à Thourie.
- 4 v ste Ninoc, abbesse (V<sup>e</sup> s.). Chapelle à Ploemeur. Invoquée dans les maladies des enfants.
- 5 s (du 4) s. Perreuc, abbé (Calendrier de St-Méen). Patron de St-Perreuc et de Trebedan, ancien patron de Trégou.
- 6 D *Trinité.* — s. Gurval, évêque d'Aléth et successeur de s. Malo. Vénéré à Guer.
- 7 l s. Meriadez, évêque de Vannes (VII<sup>e</sup> s.). Patron de l'église de Stival. Chapelles à Baden, Plumergat, Pluvigner, St-Jean du Doigt. Invoqué par les sourds à Stival, et pour les animaux malades à Pluvigner.
- 8 m s. Médard, évêque de Noyon. Patron de Billé, Chaumeré, St-Marc-sur-Ille, St-Marc-sur-Couësson, St-Marc-d'Aubigné. Son culte est généralement attribué au règne de Charlemagne.
- 9 m (du 6) s. Glaude, archevêque de Besançon. Patron de Bonen. Chapelles à Gourin, Inguiniel, au Pertre, à Plouguerneau, Plougastel-Daoulas, etc. Invoqué à Plougastel pour faire parler les enfants.
- 10 j *PÈRE-DIEU.* — (du 20) Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, était fêté jadis ce jour à Blois.
- 11 v s. Barnabé. Chapelle à St-Jacut.
- 12 s s. Gourhan, abbé de Bangor en Irlande (VII<sup>e</sup> s.).
- 13 D (du 21) s. Mars, pr., orig. de Bais (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Bais.
- 14 l (du 16) s. Similien, évêque de Nantes. Patron d'une paroisse de Nantes.
- 15 m ste Rivanonc, mère de s. Hervé (VI<sup>e</sup> s.) (Faty).
- 16 m ss. Cyr et Julitte. Patrons d'Ambon, anciens patrons de Combourtille. Fontaines à La Gacilly et à Noe-Blanche. Chapelle s. Cyr à St-Gravé. Prieuré de St-Cyr à Rennes.
- 17 j s. Hervé, ermite (VI<sup>e</sup> s.). Patron de St-Hervé, Quemperven, Le Faouët, Lanvillon, Caro, Lanhouarneau, Maestroit. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des yeux et pour la protection des animaux contre les loups.

Les jours décroissent pendant ce mois de 56 minutes.

P. L. le 3, à 0 h. 26 du soir. N. L. le 17, à 10 h. 54 du matin.  
D. Q. le 10, à 7 h. 7 du matin. P. Q. le 25, à 11 h. 54 du matin.

- 48 v (du 17) s. Herbot, solitaire. Chapelles à Plonevez-du-Faou, Berné, Cavan, Ploulec'h, Plounevez-Quintin, Collorec, Plouaret, Taulé, Trévoux, St-Thonan. Vénéré dans beaucoup d'endroits. Patron des vaches bretonnes.
- 19 s s. Meaugon, ermite. Patron de La Méaugon.
- 20 D s. Genou, peut-être le même que s. Goueznou. Patron de Monterfil où sa fête est célébrée ce jour. Fontaine à Monterfil.
- 21 l s. Méen, abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Cancale, la Fresnaye, Talensac, St-Méen, Guilligomarc'h; second patron de Larre, patron de Ploeven, Tréméven, Lanvallay, Plélan-le-Grand. Nombreuses chapelles. Invoqué pour la fièvre et la gale.
- 22 m s. Aaron, ermite (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Aaron. Chapelles à Ploumeur-Gautier et à St-Malo.
- 23 m s. Bily, évêque et martyr. Patron de Plaudren.
- 24 j s. Jean-Baptiste. — s. Alar, protecteur des chevaux, est fêté ce jour à Ploudaniel et à Plouarzel.
- 25 v s. Salomon, roi de Bretagne (ix<sup>e</sup> s.) fêté ce jour à Vannes. Patron de la Martyre, d'une ancienne paroisse de Vannes. Chapelles à Plouyé, Guern, Malguenac, Paule, Maxent.
- 26 s s. Meideoc, évêque de Vannes, successeur de s. Meriadc. Chapelle à Guern.
- 27 D s. Emilien évêque de Nantes et martyr (viii<sup>e</sup> s.). Invoqué contre la gravelle et les maux de tête.
- 28 l (du 27) s. Jean de Chinon, né en Armorique (vi<sup>e</sup> s.).
- 29 m ss. Pierre et Paul. S. Pierre est patron de Nantes, Rennes, Vannes, Carhaix (Plouguer) et Corseul. Nombreux patronages.
- 30 m (du 29) s. Gunther, prince cambrien, fondateur du premier monastère de Quimperlé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Langolen, d'une église de Groix. Chapelles à Quimperlé, Kervignac, St-Caradec, Hennebont.

**Saint Ronan.** — Saint Ronan vint avec plusieurs autres cénobites de la Grande-Bretagne en Armorique, au vi<sup>e</sup> siècle. Il se fixa tout d'abord à Saint-Renan en Léon, puis ensuite à Locroan en Cornouaille. C'est là qu'il mourut. Ne sachant où l'enterrer, ses disciples mirent son corps sur une charrette attelée de deux bœufs; ces animaux, livrés à eux-mêmes, firent la troménie (tour) que le saint faisait tous les jours pour se donner de l'exercice et s'arrêtèrent à son ermitage. On le représente en vêtements pontificaux, mitre, croisé, les pieds appuyés sur un dragon. Il est vénéré le 1<sup>er</sup> juin.



- 1 j s. Lunaire, évêque régionaliste (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Lunaire, Miniac-sous-Bécherel, St-Lormel, St-Launeuc. Chapelles à Bagger-Morvan, Hiré, Pierguer, St-Père-Marc-en-Poulet, Villedé, Étables. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 2 v Visitation. — (du 1<sup>er</sup>) s. Gouven, évêque de Léon (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Gouven, Goulien, Goven. Chapelles à Lanvellec, Caurel, Hanvec, Plouguerneau, Locmaria-Plouzané, Daoulas. Invoqué contre la fièvre et pour la conservation des bestiaux.
- 3 s (du 1<sup>er</sup>) s. Cast, évêque. Fêté ce jour à St-Cast.
- 4 D s. Théodore. Chapelle à Primelin.
- 5 l s. Mars, évêque de Nantes. Patron de St-Mars-la-Jaille, St-Mars-du-Désert, Petit-Mars, St-Mars-de-Coutais.
- 6 m ste Noyale, martyre. Patronne de Noyal-Pontivy. Chapelles à Bignan et à Questembert.
- 7 m s. Félix, évêque de Nantes (vi<sup>e</sup> s.). Patron d'une église de Nantes.
- 8 j s. Thonan, disciple de s. Kilien, martyr (vii<sup>e</sup> s.). Sans doute le même que s. Donan, patron de St-Donan près St-Brieuc.
- 9 v (du 10) s. Pasquier, évêque de Nantes (viii<sup>e</sup> s.) fonda le monastère d'Aindre.
- 10 s s. David, fils de ste Nonne, évêque de Ménévie, mort en Armorique (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Bodivit, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des enfants.
- 11 D (du 13) s. Josse, ermite et prince breton (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Montreuil, Lohuec, Yvias. Invoqué contre l'incendie des récoltes.
- 12 l s. Balay, moine, disciple de s. Guérolé. Patron de Ploubalay et Lanvalay. Chapelle près Châteaulin. Patron d'une frairie d'Avessac. Invoqué pour trouver les choses égarées.
- 13 m s. Thuriau, évêque de Dol (viii<sup>e</sup> s.). Patron de Berric, Crac'h, Quintin, St-Thuriau, St-Thurien, Plogonnec, Plumergat, Landivisiau, St-Thuriau. Chapelles à Baud, Plévin, etc. Invoqué contre la fièvre et le mauvais air.
- 14 m (du 26) s. Hélen, évêque. Patron de St-Hélen.
- 15 j (du 2<sup>e</sup> dim. de juillet) s. Amateur, patron de la jeunesse de Lamballe. Vénéré au pays de Lamballe.
- 16 v s. Hélier, solitaire et martyr. Patron d'une église de Rennes.
- 17 s (du 16) s. Tenenan, évêque de Léon (vii<sup>e</sup> s.). Patron

- de la Forêt-Landerneau, de Piabennec et de Guerlesquin. Invoqué pour la guérison des tranchées.
- 18 D (du 29) s. Genezée, évêque de Dol. Chapelle à Ritou.
- 19 J (du 28) s. Gonery, solitaire. Fête ce jour à Vannes. Patron de St-Gonery.
- 20 M Ste Marguerite. Très populaire en Bretagne. Invoquée par les femmes en couches.
- 21 M ste Triphine, femme de Conomor et martyre (VI<sup>e</sup> s.). Patronne de Ste-Triphine. Chapelles à Pontivy, Camors, Plumeliau. Invoquée pour les maladies des enfants.
- 22 J ste Madeleine. Très vénérée en Bretagne. Patronne des chapelles réservées aux cacous ou lépreux.
- 23 V (du 25) s. Jacques de Compostelle. Très populaire en Bretagne.
- 24 S s. Ravent, prêtre, et s. Raséphe, fidèle, frères et martyrs (IV<sup>e</sup> s.), originaires d'Armorique (Deric et Garaby).
- 25 D s. Christophe. Chapelles à Langon, Irvilleac, etc. Village à Elven. Place à Lorient.
- 26 I STE ANNE, patronne de la Bretagne. Nombreuses chapelles et pèlerinages dont les principaux sont Ste-Anne-d'Auray et Ste-Anne de la Palud.
- 27 M s. Brévin, archevêque de Cantorbéry (VIII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Brévin et de Berné.
- 28 M s. Samson, fondateur de l'Evêché de Dol (VI<sup>e</sup> s.). Patron de la Fontenelle, Bonnemain, Dol, Croixanvec, Helleau, St-Samson, Ilifaut, Trévou-Tréguinée, Bobital, Lanvallon, Kerity, Lanvellec, Lanvezeac, Lanmeur, etc. Nombreuses chapelles.
- 29 J s. Guillaume, évêque de St-Brieuc en 1220. Patron de Collinée. Eglise à St-Brieuc.
- 30 V (du 31) s. Agile, abbé (ancien bréviaire de Léon).
- 31 S s. Germain l'Auxerrois. Très populaire en Bretagne quoique son culte soit d'origine française.

**Saint Lunaire.** — Saint Lunaire naquit au pays de Galles, dans le commencement du VI<sup>e</sup> siècle; il y suivit les leçons de saint Ilut et de saint Dubrice. Passé en Armorique, il s'établit à Saint-Lunair, près Aleth, et sauva le roi de Domnonée Judual des mains de l'usurpateur Conomor. Saint Lunaire est très populaire dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. On le fête le 1<sup>er</sup> juillet.

**Saint Guillaume.** — Saint Guillaume Pichon, chanoine de Tours, fut sacré évêque de Saint-Brieuc en 1220. Il défendit les droits épiscopaux contre le duc Pierre Mauclerc et mourut en odeur de sainteté le 29 juillet 1234. Le pape Innocent III le canonisa en 1247. On le fête le 29 juillet.



## AOUT — EOST

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 36 minutes.  
P. L. le 1<sup>er</sup>, à 9 h. 23 du soir. | N. L. le 16, à 0 h. 4 du matin.  
D. Q. le 8, à 0 h. 19 du soir. | P. Q. le 24, à 4 h. 4 du matin.  
P. L. le 31, à 5 h. 17 du matin.

- 1 D s. Friard, reclus et confesseur (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Beaulieu. Patron des laboureurs et des vigneron.
- 2 I s. Uniac, disciple de s. Méen (VI<sup>e</sup> s.). Patron de St-Uniac. Fontaine à St-Uniac. Lieu-dit à Bédée.
- 3 M s. Nicodème. Patron des bestiaux. Chapelles à Guénin, Ploërmel, Plumeliau, Quéven, La Gouesnière, Iflandic, Pleurtuit. Patron de Bran.
- 4 M (du 1<sup>er</sup>) s. Kildic ou Kinède, abbé (VI<sup>e</sup> s.). Chapelles à Plumelin, St-Cardec, Loudéac, Scaer. Villages en Plouay et Plumelin. Invoqué contre la fièvre.
- 5 J s. Oswald, prince et martyr (VII<sup>e</sup> s.). Patron de Lantle.
- 6 V Transfiguration. — s. Sixte, martyr. Patron de Sixt. Chapelle au manoir de Silz en Arzal.
- 7 S (du 11) ste Suzanne. Chapelles à Gaël, on Noyal-sous-Bazouges, en l'ancienne église Toussaints de Rennes. A la sortie du bourg de Mur. Villages à Bignan et Questembert. Invoquée pour toutes sortes de maladies et principalement pour les maux de tête.
- 8 D (du 10) ste Philomène. Chapelle en Plourin.
- 9 I (du 10) s. Laurent. Très populaire en Bretagne. Chapelle et pardon à Vannes. Foire d'ancienneté à Blain. Invoqué pour asthme, rhumatismes et maux de pied.
- 10 M s. Herlé, diacre et martyr. Patron de Ploaré.
- 11 M s. Ergat, abbé. Patron de Pouldorgat et Treouergat. Invoqué pour les rhumatismes.
- 12 J ste Claire. Patronne de Penhars. Statue à Bodilis.
- 13 V (du 14) s. Riouen, moine de Redon (IX<sup>e</sup> s.). Patron d'une frairie d'Avessac.
- 14 S s. Mervon ou Mervon, confesseur. Patron de St-Mervon. Chapelle à Braudivy.
- 15 D ASSOMPTION.
- 16 I s. Armel, solitaire. Patron de Biéruals, Langouët, Loutehel, St-Armel, Ploërmel, Plouharnel, Plouarzel, Languedias. Nombreuses chapelles. Invoqué contre les maux de tête, la fièvre, les coliques, les enflures, la goutte et les rhumatismes. Choisi comme patron d'aumôneries, maladreries et d'hôpitaux (Quine). — Le même jour on fête s. Roch, très populaire en Bretagne.
- 17 M ss. Gulcien et Gulien, princes martyrs. Patrons de Jans.
- 18 M ste Hélène. Patronne de Ste-Hélène. Chapelles à Bubry, Surzur, Douarnenez. Fontaine à Bubry. Statues à Douarnenez.
- 19 J s. Guénin, évêque de Vannes (VII<sup>e</sup> s.). Patron de Guénin. Chapelle en Plouray. Monticule à Malestroit.

- 20 v s. Philibert, premier abbé de Noirmontiers (VII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Philibert de Grandlieu, Vue, Plougoumelen. Chapelles au Cellier, St-Evarzec, Plouneour, Tregunc, Moëlan, Plouay, Plomelin, Gourin, etc. Invoqué contre les maux d'entrailles et pour donner des forces aux enfants.
- 21 s (du 1<sup>er</sup> dimanche de septembre) ste Jeune, ermite. Chapelle à Plounevez-Moëdec. Invoquée pour la guérison des bestiaux malades.
- 22 D s. Symphorien, martyr d'Autun. Patron de Dingé, St-Symphorien, d'une église à Marligné-Ferchaud, d'une église à Rennes, etc. Chapelles à Bubry, Inzinzac, Nostang, Vannes, Rennes, Gaël, etc.
- 23 l (du 24) s. Ouen. Patron de la Chapelle-Erbrée, des Ifs, de Marcillé-Robert, St-Ouen de la Rouërie, St-Ouen des Allieux, etc.
- 24 m s. Barthélémy. Patron de Château-Malo. Chapelles à Rochefort, Redon, Guipry, Issendic, Maure, Paimpont, etc. Village en Baud.
- 25 m s. Louis. Patron d'une église à Brest, à Lorient. Chapelles à Quimper, Limerzel, Argentré, Etreilles, Guichen, etc. Invoqué à Quimperlé contre la surdité.
- 26 j (du 25) s. Gorgon, ou Gogo. Patron de St-Gorgon, Plovan. Chapelles à Acigné, Fougères, Montours, Océ, Tregastel (v. le 10 septembre. Invoqué à St-Gorgon et à Laval contre la surdité.)
- 27 v (du 28) s. Elouan, solitaire. Chapelle à St-Guen où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.
- 28 s s. Augustin. Patron secondaire d'Arbrissel. Statues à Pont-Croix, Pont-l'Abbé, etc.
- 29 D (du 30) s. Fiacre, né en Irlande (VII<sup>e</sup> s.). Très populaire en Bretagne. Invoqué contre les coliques.
- 30 l s. Eder, solitaire. Patron de Lanédern, Plouédern, Eder, Chapelle à Piéguien. Invoqué pour les maladies des yeux et pour faire marcher les petits enfants.
- 31 m s. Victor, solitaire, né aux environs de Cambon, compagnon de s. Laumer. Chapelle à Cambon où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.

**Saint Friard.** — Saint Friard naquit à Besné, diocèse de Nantes, au VI<sup>e</sup> siècle, de pauvres paysans. A la suite d'un accident dont il se tira miraculeusement, il se consacra à Dieu et se retira dans la solitude avec un diacre nommé Secundel. Il est regardé comme le patron des laboureurs et des vigneron du pays Nantais. On le fête le 1<sup>er</sup> août, date de sa mort.



Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 42 minutes.

D. Q. le 6, à 7 h. 53 du soir. | P. Q. le 22, à 6 h. 40 du soir.  
N. L. le 14, à 3 h. 18 du soir. | P. L. le 29, à 1 h. 14 du soir.

- 1 m s. Gilles. Très populaire en Bretagne. Patron d'Elliant, Pionés, d'une paroisse à Hennebont, etc. Chapelles à Argentré, Baguer-Picau, etc. Invoqué contre la peur.
- 2 j s. Just, peut-être l'évêque de Rennes. Patron de St-Just (Ogée).
- 3 v (du 1<sup>er</sup> dimanche de septembre). s. Caduan, prêtre et martyr (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Poullan. Chapelle en Braspartiz. Les Gallois l'honorent comme patron des guerriers.
- 4 s s. Perreuc, solitaire. Second patron de Châteaulin, second patron de Loperhet.
- 5 D (du 1<sup>er</sup> octobre). ste Eurielle, sœur de s. Judicaël. ancien calend. de St-Méen.
- 6 l s. Thégonnec, sans doute le même que s. Connec. Patron de St-Thégonnec. Chapelles à Guerlesquin et à Plogonnec. Invoqué pour la bonne venue des récoltes.
- 7 m (du 20). Le bienheureux Yves Mahyenc, évêque de Rennes, mort en odeur de sainteté le 20 septembre 1541.
- 8 m Nativité de la T. S. Vierge.
- 9 j s. Ouen, confesseur, religieux de St-Méen. Patron de St-Ouen.
- 10 v (du 9). s. Gorgon est fêté ce jour à St-Brieuc (v. 26 août).
- 11 s (du 9). ste Osmane, vierge, fille d'un roi d'Irlande, émigrée en Armorique.
- 12 D (du 14). s. Maudan, abbé (VII<sup>e</sup> s.). Patron de Plumaudan, St-Maudan. Il est fêté en Ecosse le 4 février (Godescard). Invoqué pour la guérison de la fièvre.
- 13 l s. Amand, évêque de Vannes (VI<sup>e</sup> s.).
- 14 m s. Odilhard, évêque de Nantes, VIII<sup>e</sup> s. (Petits Bollandistes). Le même jour Exaltation de la Ste Croix.
- 15 m s. Lubin, évêque de Chastres (VI<sup>e</sup> s.). Fêté aussi le 14 mars. Patron de Longaulnay, Ferme à Langan. Vénéral en Bretagne.
- 16 j s. Cornély, évêque. Patron de Carnac et de la Chapelle des Marais. Invoqué pour la protection des bêtes à cornes, surtout dans le Morbihan. Vénéral à Plessallien. Chapelle à Plouhinec. St Cornelle est patron de Toure'h, de Gourizzen; statues à Riec, Baroalec, Baye.
- 17 v (du 16). s. Ninian, apôtre des Pictes. Chapelle à Roscoff.
- 18 s s. Didier, évêque de Rennes et martyr (VI<sup>e</sup> s.). Patron de St-Didier et de Ploüder. — s. Rainfroi, archidiacre et disciple de s. Didier, martyrisé avec lui.

- 19 **D** s. Senou, Senour, Sénère ou Sénateur, fêté les 18 et 19 septembre, évêque d'Avranches. Certainement ancien patron de St-Senoux.
- 20 **I** (du 19 ou 17). s. Sezni ou Sernis, évêque d'Irlande. Patron de Guisseny où est son tombeau, de Trezeny. Chapelles à Kerlouan et à Plogonnec.
- 21 **m** s. Mathieu ou Mahé. Eglise à Scaër (1285). Patron d'une paroisse de la ville de Quimper, de l'Abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre. Chapelles à Bannalec, à Morlaix, au Conquet. Fontaine à Cleden-Cap-Sizun. Village à Guidel. Ferme à Combourg, etc.
- 22 **m** (du 21) s. Cado, prince de Glamorgan, solitaire et martyr (vii<sup>e</sup> s.). Fête aussi le 1<sup>er</sup> novembre. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les ulcères, les maux d'oreilles et les écrouelles.
- 23 **j** (du 24). s. Solain, évêque de Chartres. Patron de St-Solain. Chapelle à Mernel.
- 24 **v** s. Malgauld ou Maugaud, abbé breton. Patron de St-Maugan.
- 25 **s** (du 27) ste Lupite, religieuse, sœur de s. Patrice.
- 26 **D** s. Colomb, abbé Irlandais. Chap. à Pluvigner (du Mottay.)
- 27 **I** s. Oran, Irlandais, évêque de Carpentras (ancien bréviaire de l'Eglise de Léon).
- 28 **m** s. Gingurien, disciple de s. Félix, abbé de Rhuis, frère convers de cette abbaye, mort le 28 septembre (xii<sup>e</sup> s.). (Godescard le met au 27).
- 29 **m** S. MICHEL ARCHANGE, patron des Celtes.
- 30 **j** s. Léry, sans doute originaire du Broërec, solitaire (vii<sup>e</sup> s.). Patron de St-Léry où se trouve son tombeau. Village à Mauron.

**Saint Léry.** — Saint Léry ou Laur, nous dit M. Le Mené, était probablement originaire du pays de Vannes. Il passa en Porhoët, où le roi saint Judicaël le reçut et lui donna un ermitage sur la Doueff vers 632. Il y bâtit une petite cellule qui est devenue la paroisse de Saint-Léry, et y mourut très âgé, après avoir fait de nombreux miracles. Son corps fut déposé dans un tombeau de pierre qu'il avait préparé lui-même et fait apporter du pays de Vannes sur un char traîné par deux taureaux indomptés. Il est représenté en robe monacale, une croix passée sous le bras gauche, tenant de ses mains un livre fermé, un chien à ses pieds. On le fête le 30 septembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634  
 ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE pour 1908. — 76<sup>e</sup> année.  
 Ouvrage de 1500 pages de renseignements. — Ille-et-Vilaine : 2 fr.  
 Autres départements : 4 fr. — Franco : 0 fr. 85 en plus.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 44 minutes.  
 D. Q. le 6, à 6 h. 53 du matin. | P. Q. le 22, à 7 h. 13 du matin.  
 N. L. le 14, à 8 h. 22 du matin. | P. L. le 28, à 10 h. 16 du soir.

- 1 **v** s. Sultau ou Sultac, prince du pays de Galles, puis solitaire en Armorique (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Sultac et de Sizun. Chapelles à Québricac, Plomodiern, Treasigneaux.
- 2 **s** Les Saints Anges Gardiens.
- 3 **D** s. Coffan, pontife. Patron de Pluguffan.
- 4 **I** s. Mélar, prince breton et martyr. Patron de St-Méloir, Trémeloir, Lanmeur, Plumelec, St-Méloir-des-Ondes, Fégréac, Loemélar, Meillars. Nombreuses chapelles.
- 5 **m** s. Maurice de Loudéac, abbé de Langonnet et de Carnoët (xii<sup>e</sup> s.). Patron des écoliers. Inv. contre la fièvre.
- 6 **m** (du 22) s. Melon, évêque de Rouen, né en Bretagne. Patron de Plomelin. Chapelle à Tréogat. Invoqué contre les maux de ventre, à la chapelle St-Jacques, en Bannalec.
- 7 **j** s. Levien, évêque originaire de Grande-Bretagne. Chapelle à Trédarzet. Invoqué pour les enfants rachitiques et languissants.
- 8 **v** (du 18) s. Bajolus, confesseur (ancien bréviaire de St-Brieuc).
- 9 **s** s. Denis. Nombreuses chapelles en Bretagne.
- 10 **D** s. Clair, évêque de Nantes. Patron de St-Clair de Nantes. Chapelles à Limerzel, Sarzeau, Plessé, Dorval, Collorec, etc. Tombeau à Régigny. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 11 **I** s. Guinien, évêque, frère de s. Judicaël. Vénéral à Ploudaniel.
- 12 **m** (du 15) s. Arclet, martyr (anc. calend. de St-Méen).
- 13 **m** s. Roland, pontife. L'église cathédrale de St-Pol-de-Léon en faisait jadis l'office.
- 14 **j** (du 16) Translation des reliques des SS. Donatien et Rogatien.
- 15 **v** s. Conogan, disciple de s. Guénolé (v<sup>e</sup> s.). Patron de Guenezan, Lanvenegen. Chapelles à Penbars, Plomelin, Beuzec-Cap-Sizun, Locarn, Bolazec, etc. Invoqué pour la fièvre.
- 16 **s** s. Gall, abbé et disciple de s. Colomban (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Langast. Fontaine à la Prénessaye.
- 17 **D** (du 22) s. Modéran ou Moran, évêque de Rennes (viii<sup>e</sup> s.). Chapelles à Marligné-Ferchaud, Mézières.
- 18 **I** (du 24) s. Magloire, évêque de Dol, successeur de s. Samsou (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Châtaudren, Léhon, Telgruc, Mahalon, Tréivan. Chapelles à Langolen, Mahalon, Planguenoual. Invoqué pour la guérison des plaies.

- 19 m s. Ethbin, religieux, fils d'un noble breton (viii<sup>e</sup> s.).  
 20 m (du 21) s. Juvat, prêtre martyr. Patron de St-Juvat.  
 21 j ste Ursule, vierge et martyre, princesse de la Grande-Bretagne (v<sup>e</sup> s.). Chapelle à Plouray. Autel à Bodivit.  
 22 v s. Benoit de Massérac, abbé et confesseur (ix<sup>e</sup> s.). On voit son tombeau à Massérac et un remarquable monument élevé en son honneur au village de Penbuh, but du pardon annuel.  
 23 s s. Vial, solitaire au pays d'Herbauges (viii<sup>e</sup> s.). Patron de St-Viaud. Invoqué pour obtenir de la pluie.  
 24 D s. Martin de Vertou, abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron du Bignon, Gorges, Mouzillon, Lavau, Pont-St-Martin, Vertou, Arzal, le Pertre.  
 25 l s. Goueznou, solitaire, puis abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Goueznou, Lanarvily, St-Gouéno. Chapelles à Pléguen, Plouguiel, Merléac, Plélo, St-Guinoux, Daoulas, Guiclan, Plouénan, Ploumilliau. Invoqué pour les maladies de peau.  
 26 m s. Alor, évêque de Quimper. Patron de Plobannalec, Tréguennec, Tréméoc, Ergué-Armel. Chapelles à Plésidy, à Plobannalec.  
 27 m (du 26) s. Meliau, prince breton (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Plounevez-Portzay, Guiniliau, Ploumilliau, Pluméliau. Chapelle à Trébeurden.  
 28 J ss. Simon et Jude. Basses sur l'océan, côte de Ploemeur.  
 29 v (du 25) ss. Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers. Patrons de Rannée. Très vénérés.  
 30 s (du 3 novembre) s. Hubert. Chapelles à Gaël, dans l'église de la Nouaye, à Paramé, au Parc près Collinée. Statues à Cast, etc.  
 31 D (du 1<sup>er</sup> novembre) s. Vollon, moine. Chapelle à Plédran. A donné sans doute son nom à Lanvollon.

**Saint Martin de Vertou.** — Saint Martin appartenait à l'une des plus illustres familles du Nantais. Né vers 527, il fut ordonné par saint Félix. Après s'être livré quelques années à la prédication et avoir converti une foule de païens, il bâtit à Vertou, près Nantes, une église et un monastère. Il mourut le 24 octobre, vers 601, au monastère de Duria qu'il avait fondé. Saint Martin de Vertou est confondu souvent avec saint Martin de Tours. On le fête le 21 octobre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
**TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES**  
 POUR MM. LES ÉDITEURS  
**ALBUMS + DIPLOMES**

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 18 minutes.  
 D. Q. le 4, à 9 h. 47 du soir. | P. Q. le 20, à 5 h. 38 du soir.  
 N. L. le 13, à 2 h. 27 du matin. | P. L. le 27, à 9 h. 1 du matin.

- 1 j TOUSSAINT. Fête patronale d'une paroisse de Rennes.  
 2 m FÊTE DES MORTS. s. Hernin, solitaire (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Locarn (tombeau), de St-Hernin. Chapelle à Ploumagoar. Invoqué pour les maux de tête.  
 3 m s. Gobrien, évêque de Vannes (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Morieux. Chapelle à St-Servan (Morbihan), Camors, Mordelles, Grand-Champ, St-Servan (Ille-et-Vilaine), St-Méloir-des-Ondes. Invoqué pour les panaris.  
 4 j Mort de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne (1485). Statues à Fougeray et à Rieux.  
 5 v s. Quay ou Ke, prêtre. Patron de St-Quay-Perros, Cléder, St-Quay-Portrieux. Peut-être le même que s. Cast. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les bestiaux.  
 6 s s. Melaine, év. de Rennes (vi<sup>e</sup> s.). Patron des Touches, de Sion, de l'abbaye St-Melaine de Rennes, d'Andouillé, Brain, les Bruais, la Chapelle-St-Melaine, Châtillon-sur-Seiche, Cintré, Cornillé, Domalain, Lieuron, Mogné, Montours, Mouzéz, Pacé, Rieux, Plumelin, St-Melaine-sur-Vilaine, Thorigné, Plougoumelen, d'une paroisse de Morlaix, de Moëlan. Chapelles à Pléchéstel, Comblessac, etc. Invoqué contre les incendies.  
 7 D (du 6) s. Idut, abbé (v<sup>e</sup> s.). Patron de Coadout, St-Ideuc, Lanidut. Chapelle à Sizun. Invoqué pour la conservation des animaux de basse-cour et pour faire marcher les enfants.  
 8 l s. Trémeur, prince breton et martyr (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Camlez, Carhaix, Kergloff. Chapelles à Châteauneuf-du-Faou, Guerlesquin, Plougastel-Daoulas, Bannalec, etc. Invoqué pour la guérison des plaies et blessures.  
 9 m s. Mathurin. Très populaire à Moncontour où il est invoqué contre la folie. Nombreuses chapelles.  
 10 m s. Léon, pape. Patron de Glénac, Bonaban, la Baussaine.  
 11 j s. Martin de Tours. Son culte est très répandu à l'est de la Bretagne où ses patronages sont très nombreux.  
 12 v (du 3) s. Guénhaël, ab. de Landevennec (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Lescoet, Plougonven, Tréguidel, Ergué-Gabéric, Bolazec. Nomb. chap. Inv. contre les rhumatismes et la goutte. Une rue de Vannes porte son nom.  
 13 s s. Brice, év. de Tours. Patron de St-Brice-en-Coglais et de Basse-Goulaine. Chapelle à Lassy.  
 14 D s. Amaud, év. de Rennes, prédécesseur de s. Melaine. Patron de Trimer. Invoqué dans les calamités publiques.  
 15 l s. Malo, évêque d'Aléth (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Malo.

- Bréal-sous-Montfort, Breteil, Paramé, St-Malo, ancien patron de Mernel, patron de Plédéliac, St-Malo de Beignon, St-Malo de Dipan, St-Malo de Phily, Treffendel. Chapelles à Quebriac, Ercé-en-Lainée, Augan, etc.
- 16 m s. **Emilion**, abbé dans le Bordelais, né au pays de Vannes (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Loquivy-Plougras. Chapelle à Coatascorn. Invoqué pour la conservation des récoltes.
- 17 m (du 6) s. **Léonard**, patron des captifs. Très vénéré en Bretagne, notamment à Loperhet, St-Martin, Theix, Groix, Andouillé, Châtillon-sur-Seiche, Fougères, Gabard, le Perire, Pleumeleuc, etc.
- 18 j s. **Tanguy**, fondateur de l'abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre (vi<sup>e</sup> s.).
- 19 v (du 6) s. **Winnoc**, prince breton et abbé (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Plouhinec et de Lanvignec (maintenant en Paimpol). Chapelles à Mahaion, Coray, Brieç, etc.
- 20 s (du 21) s. **Vran**, évêque. Patron de St-Vran et de Trévèreç. Chapelle à Henon.
- 21 D **Présentation**. — s. Colomban, abbé de Luxeuil (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Locminé, Tréveneuc, Bréhid, Pluguffan, etc. Chapelles à Carnac, Malansac, St-Noël, Lanmeur, Quimper. Invoqué contre l'épilepsie et la folie.
- 22 l (du 6) s. **Condeloc**, moine de Redon (ix<sup>e</sup> s.).
- 23 m (du 6) s. **Emlam**, prince d'Irlande, solé en Armorique (vii<sup>e</sup> s.). Chapelles à Plestin (tombeau), Péderneç, Kervignac, Langoëlan, Lescouët, St-Gildas près Quintin, Carnoët. Invoqué pour la guérison des membres luxés.
- 24 m s. **Bieuzy**, prêtre, disc. de s. Gildas et martyr (vii<sup>e</sup> s.). Patr. de Bieuzy. Chap. à Ploemeur, Nostang, Pluvigner, Plélo, Riec. Invoqué pour la rage et les maux de dents.
- 25 j **ste Catherine**. Très vénérée en Bretagne. — Le même jour s. **Herblon** ou **Hermeland**, abbé d'Aindre (viii<sup>e</sup> s.). Patr. de Bonaye, St-Herblain de la Roussière, Aindre, Guenrouët, St-Herblain, Aindret, St-Herblon, Béganne, St-Erblon. Chap. à Aindre. Invoqué par les paralytiques.
- 26 v (du 25) s. **Thelbau**, év. de Landaff (vi<sup>e</sup> s.). Patr. de Château-neuf-du-Faou, Landeleau, St-Thelo. Ch. à Plogonec.
- 27 s s. **Maudez**, ermite. C'est l'un des saints bretons qui ont le plus de chapelles. Patron de St-Maudan, Plumaudan, St-Maudez, Landebaëron, Duault, Lanmodez, etc. Invoqué pour les enflures aux genoux.
- 28 D **ste Haude**, sœur de s. Tanguy, vierge (vi<sup>e</sup> s.). Pat. de Landuveç. Chapelle à Porzalen Lampaul-Ploudalmezeau.
- 29 l **AVENT**. — s. **Houardou**, évêque de Léon (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Landerneau. Chapelle à Camlez.
- 30 m (du 27) s. **Goustan**, frère convers de l'abbaye de Rhuis (ix<sup>e</sup> s.). Patron de St-Goustan d'Auray et de St-Goustan de Rhuis. Chapelles à Hœdic et au Croisic. Villages à Quistinic et à Theix.

## DÉCEMBRE — KERZU

Les jours décroissent pendant ce mois de 16 minutes.

D. Q. le 4, à 4 h. 22 du soir. | P. Q. le 20, à 2 h. 27 du matin.  
N. L. le 12, à 8 h. 8 du soir. | P. L. le 26, à 9 h. 39 du soir.

- 1 m s. **Tugdual**, abbé et premier évêque de Tréguier. (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Pabu, Boqueho, Plouray, St-Tugdual, Grand-Champ, Gombrit, St-Pabu, Trébabu, Lababan, St-Tual. Nombrières chapelles. Invoqué pour les maladies de poitrine.
- 2 j s. **Tadec**, abbé et martyr. Peut-être le même que s. Tadec qui est patron de Landudec : Chapelles à Poullaouen et à Spézet.
- 3 v (du 1<sup>er</sup>) s. **Eloi**. Très populaire en Bretagne. Patron des chevaux (v. s. Alar : 24 juin).
- 4 s **ste Barbe**. Très populaire en Bretagne. Invoquée contre la foudre et les éclairs.
- 5 D (sans date) s. **Envel**, le jeune, solitaire. Chapelle à Plouvévez-Moëdec.
- 6 l s. **Nicolas**. Son culte est très répandu en Bretagne et semble être relativement récent.
- 7 m (du 11) s. **Fidwaten**, moine de Redon (ix<sup>e</sup> s.).
- 8 m **Immaculée Conception**.
- 9 j s. **Budoc**, évêque de Vannes (vii<sup>e</sup> s.).
- 10 v (du 9) s. **Budoc**, évêque de Dol.
- 11 s s. **Envel**, l'aîné, abbé. Patron de Loquenvel. Invoqué pour la protection des bestiaux contre les loups.
- 12 D s. **Corentin**, premier évêque de Quimper (v<sup>e</sup> s.). Patron de Quimper, de St-Connan. Chapelles à Berrien, Briac, Daoulas, Lanmeur, Loperhet, etc. Invoqué contre la paralysie.
- 13 l s. **Josse** (v. le 11 juillet) est vénéré aussi ce jour.
- 14 m s. **Guigner**, prince d'Irlande, martyr (v<sup>e</sup> s.). Patron de Pluvigner, Loc-Egulner.
- 15 m Le bienheureux **Jean Discalcat**, recteur et religieux (xiv<sup>e</sup> s.). Invoqué pour retrouver les objets perdus.
- 16 j s. **Judicæil**, roi de Domnonée, disciple de s. Mœn (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Gaël. Chapelles à Pommerit-Jaudy et Camponeac.
- 17 v s. **Briac**, abbé, disciple de s. Tugdual (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Briac, Bourbriac. Chapelle à Lanleff. Invoqué contre la folie.
- 18 s Q. T. — (sans date) **ste Candide**, abbesse. Patronne de Scaër. Statue à St-Hernin.
- 19 D Octave de s. **Corentin** (Propre de Quimper).
- 20 l (du 7 août). Bienheureux **Cassien**, de Nantes, martyrisé le 7 août 1638 en Abyssinie.
- 21 m (sans date) **ste Evette**. Chapelle à Esquibien. Protectrice des pêcheurs de la baie d'Audierne.

- 22 m (sans date) s. Pôlan. Une commune des Côtes-du-Nord porte son nom.
- 23 j (sans date) s. Riagat. Patron de Trefflagat.
- 24 v (sans date) s. Sabulain. Patron de Peillac.
- 25 s NOËL.
- 26 D s. Etienne, très populaire en Bretagne. Nombreux patronages.
- 27 l s. Alain, évêque de Cornouaille. Ancien patron de Corlay. Chapelles en Bannalec, Gouesnach. Statues à la Forêt-Fouesnant, à Pleuven.
- 28 m (sans date) s. Servan, apôtre des Orcades, dont le culte a sans doute été remplacé par celui de s. Servais.
- 29 m (sans date) s. Clément, évêque de Vaunes (VI<sup>e</sup> s.).
- 30 j (du 31) s. Sylvestre. Chapelle en Langoëlan. Statue en la chapelle St-Corentin de Briecc.
- 31 v ste Colombe, vierge et martyre. Patronne de Ste Colombe. Chapelle à Lanloup. Invoquée par les mères pour donner des forces à leurs enfants.

Comte R. DE LAIGUE.

Ce calendrier, qui n'est que provisoire, a été établi par nous d'après les travaux de MM. de Kerviler, du Mottay, commandant Faty, etc.

**Saint Judicaël.** — Saint Judicaël, roi de Domnonée, se retira à Gaël et se fit moine sous la houlette de saint Méen. Il mourut en odeur de sainteté le 16 décembre 652. Le règne de ce grand roi a été décrit par notre historien national La Borderie, et il reste l'une des gloires les plus pures et les plus illustres de la patrie bretonne. On le fête le 16 décembre.

**Saint Briac.** — Saint Briac naquit en Irlande. Après avoir été disciple de saint Tugdual, il bâtit par son ordre un monastère à Bourbriac, puis il fit le pèlerinage de Rome. A son retour il resta deux ans aux environs d'Arles et mourut vers 555 dans son monastère. On voit encore son tombeau à Bourbriac. On le fête le 17 décembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TRAVAUX EN TOUTS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
BROCHAGE ET RELIURE  
Un important Atelier annexé à l'Établissement permet de livrer les Ouvrages  
entièrement terminés.

## MARCHÉS DE LA RÉGION

## ILLE-ET-VILAINE

**Lundi.** — Bain, Bécheref, Combourg, Mendic, Piré (marché au beurre), Pleine-Fougères, Redon, Retiers, Saint-Brice, Saint-Éogat, Sens, Vitré.

**Mardi.** — Antrain, Baulon, Gaël, Hédel, La Goerche, Médéac, Pipriac (depuis septembre jusqu'à février), Rennes, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Pleuguen, Saint-Servan, Servon.

**Mercredi.** — Brain, Bréal-sous-Montfort, Château-neuf, Fougères, Gaignon, Gaijry, Janzé, Liffé, Lohéac, Louvigné-de-Bais, Montauban, Pleurlan, Safat-Éogat, Saint-Germain-sur-Ille, Tinténiac, Tremblay.

**Jeudi.** — Argréat, Bais, Bazouges-la-Pérouse (les trois derniers jours des trois premiers mois de l'année, GRAINS, VOLAILLES, BESTIAUX, etc.), Bourg-des-Comptes, Cancale, Châteaugiron, Grand-Fougeray, Guichen (3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois), Maure, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Mordelles, Redon, Romillé, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintzbaull.

**Vendredi.** — Antrain, La Chapelle-Chaussée, Château-lour, Guichen, Louvigné-de-Désert, Martigné-Ferchaud, Montfort, Le Perire, Rense, Saint-Éogat, Saint-Malo, Saint-M'Hervé, Saint-Servan.

**Samedi.** — Dol, Fougères, Gennes, Lohéac, Marcillé-Robert, Plelan, Pleugueneuc, Redon, Rennes, Saint-Éogat, Saint-Méen, Le Sel.

## COTES-DU-NORD

**Dimanche.** — La Motte, Grâce-Uzel.

**Lundi.** — Caulnes, Châteaudren, Moncontour, Perros-Guirec, Pontrieux, Ploubalay, Piémel, Saint-Nicolas-du-Pélem, Plaintel.

**Mardi.** — Bourbriac Etalles, Jagon, Lángast, Paimpol, Piencuf, Pluzunet, Quintin, Roostren, Yffrac.

**Mercredi.** — Broons, Callac, Genroc, Matignon, Merdrignac, Pleslin, Saint-Brieuc, Tréguier, Uzel, Vieux-Marché, Saint-Quay-Portrieux, Plouaret, Trébry.

**Jeudi.** — Belle-Ile-en-Terre, Binic, Corlay, Dinan, La Chêze, Lamballe, Lannion, Lézardrieux, Maël-Carhaix, Pleac, Plouvara.

**Vendredi.** — Begard, Collinée, Lanvollon, La Roche-Derrien, Mâr, Pleugueneuc, Plufur, Quintin, Saint-Jouan-de-l'Isle, Lagnivy-Plougras. Tous les vendredis, marché de veaux à Loudéac.

**Samedi.** — Erquy, Evran, Gouarec, Guingamp, Loudéac, Plancoët, Plénée-Jagon, Pleubian, Plouha, Saint-Brieuc, Tonquedec, Tréguier, Prat, Plozézec, Plouzane.

## FINISTÈRE

**Lundi.** — Brest, Lesneven, Douarnenez, Concarneau, Crozon, Guerlesquin.

**Mardi.** — Douulas, Saint-Pol-de-Léon, Pont-Aven, Pleyben.

**Mercredi.** — Quimper, Lannilis, Landivision, Château-neuf.

**Jeudi.** — Pont-d'Abbé, Pont-Croix, Goueznou, Châteaulin, Ha-lgoat.

**Vendredi.** — Brest, Quimper (ainsi que la veille de Noël), Concarneau, Lannour.

**Samedi.** — Quimper, Landerneau, Saint-Renan, Carhaix, Le Faou, Morlaix, Douarnenez.

**LOIRE-INFÉRIEURE**

- Lundi** — Vieilleugue, Mauves, Nozay, Herbignac, Pouchétean.  
**Mardi** — Chantenay, Varades, Paimboeuf, Pornic, Saint-Nazaire, Blain, Le Croisic, Boussey, Batz, Poulignen.  
**Mercredi** — Légé, Macheoul, Châteaubriant, Saint-Michel-Chef-Chef, Pornichet, Vigneux, Savenay.  
**Judi** — Chantenay, La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Jilien-de-Concelles, Chapelle-Meuil, Ancenis, Les Moutiers, Le Port-Saint-Père, Fay-de-Bretagne, Temple-de-Bretagne, Gouérou, Plessé, Cambois, Pornic, Frusay, Arthon-en-Retz.  
**Vendredi** — Retz, Sacé, Clisson, Légé, Ligné, Le Loroux-Bottereau, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Nort-sur-Erdre, Paimboeuf, Rosans, Sainte-Pazanne, Saint-Nazaire, Bonvrou, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Le Croisic, Poulignen, Saint-Nicolas-de-Bédou, Malville.  
**Samedi** — Bourgneuf-en-Retz, Le Pellerin, Pornichet, Batz, Guérande.  
**Dimanche** — Le Bassé-Indre, Légé, Ancenis, La Moctague, Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Père-en-Retz, Saint-Nazaire, Poulignen.

**MORBIHAN**

- Lundi** — Pontivy, Auray, Plémeur, Gourin, Plesnay, Questembert.  
**Mardi** — Rochefort, Belle-Ile, Pont-Scorff, Pluvigner, Roche-Bernard, La Trinité-Portéol, Saint-Jean-Brevelay, Ekel, Carenlou, Rochefort, Pluzer.  
**Mercredi** — Vannes, Lorient, Port-Louis, Rohan, Guer, Faouët, Gloguerac, Landerneau, Pénale.  
**Judi** — Hennebont, Malestroit, Lœmicq, Roche-Bernard, Guéméné, Bois de la Roche, Sarzeau, Locmariaquer, Ménéac.  
**Vendredi** — Pontivy, Auray, Le Palais (en Belle-Ile), Muzillac, Thix, Maureon, Elven, Grand-Champ, Allaire, Malanac.  
**Samedi** — Vannes, Lorient, Josselin, Port-Louis, Baud, La Gacilly, Maureon, Arzon, Quiberon.  
 Tous les mardis, marché aux veaux à Pimenez.  
 Le jeudi de chaque semaine, marché aux bestiaux à Hennebont.  
 Tous les samedis, marché à Vannes pour les veaux et moutons (Le marché se tiendra le vendredi lorsque le samedi sera un jour férié).  
 Du 4 mai au 2 septembre, le jeudi de chaque semaine, marché aux vaches à la Roche-Bernard.

**LE STYLOGRAPHE**

Elegant appareil de poche pour écrire à l'encre renfermant un stylet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique. Le STYLOGRAPHE se vend en fermé dans une boîte et accompagné d'un injecteur en verre pour introduire l'encre dans le réservoir.

Prix : 3 fr. 50; franco-poste : 3 fr. 75

Encres : NOIRE, ROUGE, VERT

Le bâton : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50

**Annuaire officiel d'Ille-et-Vilaine pour 1909. — 77<sup>e</sup> année.**

Ouvrage de 1 500 pages de renseignements.  
 Pour l'Ille-et-Vilaine : 2 fr. — Pour les autres départements : 4 fr.

Pour recevoir franco, ajouter 0 fr. 85 aux prix ci-dessus.

**A L'IMPRIMERIE FR SIMON, A RENNES**  
 Boulevard Laënnec, 38 et quai Lamartine, 17

**FOIRES D'ILLE-ET-VILAINE**

**NOTA.** — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

**Arrondissement de Rennes.**

**NOTA.** — Toutes les foires de cet arrondissement qui ne sont pas marquées par une date fixe, et qui, d'après une fête mobile tomberaient le premier jour du mois, seront de droit remises au lendemain, à cause de la foire de Rennes.

- |   |   |
|---|---|
| Rennes, le 1 <sup>er</sup> de chaque mois.      | Ercé, 3 <sup>e</sup> mercredi d'avril et d'oct.             |
| Acigné, le dernier lundi d'août.                | Féins, mercredi qui précède la                              |
| Aubigné, le 1 <sup>er</sup> jeudi de carême, le | Saint-Martin, mercredi qui suit                             |
| jeudi de la mi-carême, le 3 nov.                | la Saint-Georges.   |
| Bellon, le 3 <sup>e</sup> lundi de janvier,     | Gevezé, 3 <sup>e</sup> mardi de février, 3 <sup>e</sup>     |
| mai, juin et septembre.                         | mardi de mars, mai, juin,                                   |
| Bourgbarré, 30 novembre.                        | et octobre, 3 <sup>e</sup> mardi de déc.                    |
| Cesson, le lundi après le 8 mai et              | Guipel, 2 <sup>e</sup> lundi de mars, 4 <sup>e</sup> lundi  |
| après la Saint-Martin (nov.).                   | de mai ou le 2 <sup>e</sup> lundi si le 1 <sup>er</sup> est |
| Châteaugiron, le 4 <sup>e</sup> jeudi d'avril,  | jour de foire à Ronces, 2 <sup>e</sup> lundi                |
| de mai et de sept., 25 juin.                    | d'octobre.  |
| Châtillon-sur-Seiche, 14 septemb.               | Hédé, 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois;                 |
| Chartres, le lundi de la Pentecôte.             | toutefois cette foire est renvoyée                          |
| Chavagne, 18 octobre.                           | au 2 <sup>e</sup> mardi lorsque la foire de                 |
| Corps-Nuds, le mardi avant Pâ-                  | Rennes a lieu le 4 <sup>er</sup> mardi du                   |
| ques, le mardi après la St-Pierre,              | mois; les mardis après la St-                               |
| 2 <sup>e</sup> mardi d'octobre, mardi avant     | Jean, la St-Laurent, la Ste-Croix,                          |
| Noël.   | la St-Simon, la St-André, ou le                             |
| Dingé, mardi après Pâques, jeudi                | jour même de ces fêtes, si elles                            |
| après le 15 juillet, lundi de la                | tombent le mardi.   |
| semaine des quatre-temps de la                  | Janzé, 2 <sup>e</sup> mercredi d'avril, mai,                |
| St-Michel (dite Saint-Maurice),                 | juin, juillet et oct. (marchés aux                          |
| jeudi avant la veille de Noël.                  | chevaux), 15 septemb., 11 nov.                              |
| Dourdain, le 3 <sup>e</sup> mardi de février    | La Bouexière, 24 avril, 15 sep-                             |
| et de juillet.                                  | tembre, 30 novembre.  |

Le Rhou, lundi de la Pentecôte.  
L'Hermitage, le mardi après le dimanche de la Fête-Dieu et le 1<sup>er</sup> mardi d'octobre.  
La Mézière, 3<sup>e</sup> mardi de janv., d'avril et de juillet, 29 septembre.  
Liffré, 2 mai, 25 juin, 29 septembre, 9 octobre.  
Livré, 2 mars et le lundi de Pâques.  
Metosso, le 3<sup>e</sup> jeudi des mois de févr., avril, d'août, d'oct. et déc., le mardi après le dim. de la Pent.  
Montreuil-le-G., 4<sup>e</sup> lundi de mars, lundi de la Pent., 4<sup>e</sup> lundi d'oct.  
Montrouil-sur-Ille, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril, lundi av. 14 juil. et 2<sup>e</sup> jeudi d'oct.  
Mordelles, 2 août, 6 novembre.  
Nouvelton, lundi de la Pentecôte.  
Noyal-sur-Vil., le lun. apr. le 3 fév.  
Pacé, 2<sup>e</sup> lundi de févr., 2<sup>e</sup> lundi de mars, lundi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> lundi après la St-Pierre, 16 oct.  
Parthenay, le lundi qui suit le 19 octobre.

#### Arrondissement de Fougères.

Fougères, le 1<sup>er</sup> sam. après le 1<sup>er</sup> janv., foire de la Chandeleur, le sam. le plus près de la fête; foire de la mi-car., le sam. qui suit; foire des Rameaux, le sam. précédent; foire des Rogations, le sam. suiv.; le sam. après la St-Jean, le 3 août; foire de l'Angévine, le mardi qui suit le 1<sup>er</sup> sept., dure 2 jours, et si le 2<sup>e</sup> jour est férié, la foire continue le jour suiv.; foire de la Saint-François, le samedi suiv.; foire de St-Léonard, le samedi suiv.  
Antrain, 2<sup>e</sup> mardi de Pâques, de mai et d'août; foire de la St-Denis, 2<sup>e</sup> mardi d'octobre, 2<sup>e</sup>

Piré, le vendredi après la Quasimodo, le lundi après la St-Pierre.  
Sens, les lundis gras, de Pâques et de la Pentecôte, 1<sup>er</sup> lundi de sept. et de nov. (St-Catherine).  
Servon, le lundi après la St-Denis, marché aux bestiaux le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
Saint-Armel, 16 août.  
St-Aubin-d'Aubigné, 3<sup>e</sup> mardi de févr., av., juin, août, oct. et déc.  
Saint-Germain-sur-Ille, 2<sup>e</sup> mer. de janv., mai, juin, août, sep., oct. et nov. mer., après Pâques.  
Saint-Gilles, 12 avril, 22 juillet, 2 septembre, 3 novembre.  
Saint-Jacques, le lundi avant la Saint-Jean.  
Saint-Médard-sur-Ille, le 1<sup>er</sup> lundi de février et 3<sup>e</sup> lundi de juillet.  
Vezin, le mardi de Pâques.  
Vieuvy-sur-Cousson, 1<sup>er</sup> lundi d'août.  
Vignoc, 3<sup>e</sup> jeudi de mars, mai et sep.

le 11 nov.; foire des Innocents, le jeudi qui suit le 28 déc. (toutes les foires portées au jeudi suivant la fête se tiennent le jour même de la fête si ce jour est un jeudi).  
Billé, 1<sup>er</sup> mardi de mai et d'octobre.  
Chauvigné, lundi qui suit le 14 juillet.  
Cogles, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril et le jeudi qui suit le 23 juin.  
Le Ferré, le lundi suivant le 29 juin, le 1<sup>er</sup> lundi de septembre.  
Le Loroux, dernier lundi de février, 2<sup>e</sup> lundi de mai, 25 août, 3<sup>e</sup> lundi de septembre.  
Louvigné-du-Désert, le 1<sup>er</sup> vendredi de mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre.  
Montours, 1<sup>er</sup> mardi de mai et le mardi qui suit le 25 août.  
St-Aubin-du-Cormier, 2<sup>e</sup> jeudi des mois de janv., févr., mars, avril,

mai, juil., août, nov. et déc., et le 3<sup>e</sup> jeudi des mois de juin, septembre et octobre.  
St-Brice-en-Cogles, le 3<sup>e</sup> lundi de mars, juin, sept. et novembre.  
St-Georges-de-Reintembault, jeudi qui suit l'Épiphanie, jeudi avant le dim. gras, jeudi de la mi-car., 24 avril, 3<sup>e</sup> jeudi de juin, jeudi qui suit le 23 août, jeudi qui suit le 1<sup>er</sup> novembre.  
St-Germain-en-Cogles, le mardi de l'Âques et le dern. mardi de juil.  
St-Hilaire-des-Landes, le 3<sup>e</sup> mardi de mai et d'octobre.  
St-Marc-le-Blanc, le lundi qui suit le 25 avril et le lundi suivant le 29 septembre.  
St-Ouen-des-Ailleux, 1<sup>er</sup> mercr. de mars, juillet et octobre, le 1<sup>er</sup> mercr. après la St-Georges.  
Saint-Ouen-la-Rouerie, lundi après le 9 mai, 3<sup>e</sup> lundi d'août.  
Tremblay, 2<sup>e</sup> lundi de mars, juin et septembre.

#### Arrondissement de Montfort.

Montfort, foire de la Purification le 3 février; de la St-Marc 25 avril; de la St-Jean 25 juin; mardi après le 18 oct.; de St-Nicolas le 6 décembre; 3<sup>e</sup> vendredi de janvier, mars, mai, juil., août, sept. et nov.; marché forain le 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois.  
Bécherol, dernier lundi de chaque mois, lundi après le 15 janvier, le premier lundi de Carême et le lundi de la Quasimodo.  
Bédée, dernier mardi de janvier, mars et juillet, 9 septembre.  
Boisgerவில், lundi après la Trinité, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
Bréal-sous-Montfort, 3<sup>e</sup> mercr. de févr. (si le mercredi tombe le 15, la foire a lieu le 2<sup>e</sup>), 2<sup>e</sup> mercr. de mai, 2 juillet (le 3<sup>e</sup> si la foire de Rennes est le 2), 15 novembre.  
Bréteil, 2<sup>e</sup> mardi de mai.  
Clayes, 22 juin et 27 décemb.  
Gadé, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 1<sup>er</sup> mardi de juin, 22 août, 18 octobre, 3<sup>e</sup> mardi de décembre.  
Ifendic, 2<sup>e</sup> lundi de janv., avril, oct. et 2<sup>e</sup> lundi ap. la St-Pierre.  
La Chapelle-Chaussée, dernier vend. de févr., lundi après la Pentecôte, dern. vend. juil., oct.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE pour 1906. — 74<sup>e</sup> année.  
Ouvrage de 1400 pages de renseignements. — Ille-et-Vilaine: 2 fr.  
Autres départements: 4 fr. — Franco: 0 fr. 85 en plus.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LE STYLOGRAPH, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un styilet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique. Prix: 3 fr. 50; franco poste: 3 fr. 75. — Le flacon d'encre: 0 fr. 40; franco poste: 0 fr. 50.

Landujan, dernier mardi de févr.  
Langan, 28 juin, 2<sup>e</sup> mercredi  
d'octobre.  
Les Ifs, dern. jeudi d'avril, sept.  
Le Verger, 29 juin ou lendemain  
si le 29 est jour férié.  
Maxont, 2<sup>e</sup> jeudi d'avril et d'oct.  
Médreac, le 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois,  
sauf pour octobre, où elle a lieu  
le 16.  
Montauban, 23 avril, merc. après  
le 10 août, 29 sept., 11 et 15 nov.  
Monterfil, 20 juin et 2<sup>e</sup> lundi sept.  
Pacé, le 2<sup>e</sup> lundi de février.  
Paimpont, lundi de la Pentecôte.  
Plélan, 2<sup>e</sup> samedi de janv., mars,  
juin, juillet, sept., oct. et déc.  
15 février, 1<sup>er</sup> samedi d'avril,  
19 mai, 4 août, 3 nov.; marché  
forain le 4<sup>e</sup> sam. de ch. mois.

#### Arrondissement de Redon.

Redon, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque  
mois, lundi saint et 24 octobre.  
Bain, mardi après Pâques, lende-  
main de la Pentecôte, lundi ap.  
la Saint-Martin et la petite foire  
de la Saint-Martin, 3<sup>e</sup> lundi de  
ch. mois (foire aux chevaux).  
Baulon, 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois,  
marché forain le 4<sup>e</sup> mardi de  
chaque mois.  
Bourg-des-Comptes, 25 juin, foire  
St-Jean; 9 oct., foire St-Denis.  
Bovel (en Maure), 3<sup>e</sup> jeudi de juin,  
11 septembre.  
Brain, 2<sup>e</sup> mardi de fév., 25 avr.,  
7 novembre.  
Bruc, 23 avril, 1<sup>er</sup> jeudi de nov.  
Campel, 24 juin (ou le lendemain  
quand le 24 tombe le dimanche  
ou le mercredi), 1<sup>er</sup> décembre.  
Chanteloup, le 1<sup>er</sup> mardi de sept.

Pleumeleuc, 3<sup>e</sup> mercredi de jan-  
vier, 2<sup>e</sup> mercredi de mai.  
Quédillac, 2<sup>e</sup> mardi de mai, 3<sup>e</sup>  
mardi de septembre.  
Romillé, 1<sup>er</sup> jeudi de février, avril,  
juill., août, octobre et décembre  
(lorsque ces foires tombent le  
même jour que celle de Rennes  
elles sont reportées au jeudi  
suivant).  
Saint-Malon, 6 mai, dernier lundi  
de juillet; 26 décembre.  
St-Méen, mardi avant la St-Jean,  
9 octobre, dernier samedi de  
chaque mois.  
St-Péran, lundi après le 29 juin.  
St-Péro, mercredi après Pâques.  
Saint-Thurial, 2 mai.  
Talenac, 2<sup>e</sup> lundi de juin, 10 août.  
Treffendel, 23 avril, 30 août.

Comblessac, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril et  
3<sup>e</sup> jeudi de février.  
Ercé-en-Lamée, le dern. samedi de  
févr.; le mardi qui suit le 25 avr.;  
le 1<sup>er</sup> samedi d'oct.; assemblée le  
dim. le plus près du 24 juin.  
Grand-Fougeray, 1<sup>er</sup> jeudi de ch.  
mois, 3<sup>e</sup> jeudi de nov., déc., janv.,  
fév. et mars, jour de la mi-carême,  
jeu. apr. la Quasimodo, 12<sup>e</sup> apr.  
l'Ascension, 29 août, 19 octob.  
21 décembre.  
Goven, 11 novembre.  
Guichen, marché forain le 3<sup>e</sup> ven-  
dredi de chaque mois.  
Guignen, 1<sup>er</sup> merc. de janv. merc.  
de la sem. de la Passion, 1<sup>er</sup> merc.  
ap. la St-Michel (si ce merc. arri-  
vaient le 1<sup>er</sup> du mois, la foire ser-  
rait mise au lende-m., à cause de  
celle de Rennes), 3<sup>e</sup> merc. de juil.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TRAVAUX EN TOUTS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
DROUJAGE ET TIRAGES  
Un important Atelier annexé à l'Établissement permet de livrer les Ouvrages  
entièrement terminés.

Guipry, 2<sup>e</sup> mardi de février, 3 mars,  
jeudi après la mi-carême, mardi  
après la Quasimodo, 4<sup>e</sup> mardi  
d'avril et de mai, mercredi avant  
la Pentecôte, 4<sup>e</sup> mardi de juillet,  
mardi après le 8 septembre.  
La Chapelle-Bouëxic, 8 mai.  
La Couyère, 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre.  
La Dominelais, dernier mardi de  
février, 16 septembre.  
Laille, lundi de la Quasimodo, 29  
juin, 29 septembre.  
Lalleu-Saint-Jouin, 1<sup>er</sup> jeudi de  
mai et d'octobre.  
Langon, 5 février, 15 mai.  
Le Sel, 1<sup>er</sup> mardi de févr. et d'oct.,  
1<sup>er</sup> mardi d'avant la Madeleine.  
Lohéac, 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois,  
samedi saint, jeudi qui suit le  
dimanche de la Pentecôte, mardi  
après le 4 juillet (St-Martin), 5  
août et 27 déc.; à St-Germain-  
des-Près, 24 juin et 22 sept.  
Maure, le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois;  
la foire dite « Malaunay d'été »  
le 3 mai; si le 3<sup>e</sup> jeudi coïncidait  
avec le jeudi saint, la foire serait  
renvoyée au jeudi de Pâques; si il  
tombe le jour de l'Ascens. on de-  
l'Assomp., elle a lieu le lende-m.  
Messac, 5 mars, 1<sup>er</sup> mardi après  
la Saint-Philippe, 31 juillet.

Noë-Blanche, le 2<sup>e</sup> mardi de jan-  
vier et de mars.  
Pipriac, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois,  
2 mai, 26 et 27 octobre.  
Pléchéate, 2<sup>e</sup> mardi après la Qua-  
simodo, mardi ap. la St-Denis.  
Polligné, le 9 mai (jour St-Nicolas).  
Renac, 7 mars, 15 avr., 28 août, foire  
de St-Julien; 5 oct. et 30 nov.  
Sixt, les 1<sup>er</sup> merc. de janv., mars,  
juin, juillet, août, sep. et déc.,  
1<sup>er</sup> merc. des mois de févr.,  
d'avril et de nov., 5 mai, 9 oct.  
Ste-Anne-sur-Vilaine, 1<sup>er</sup> mercredi  
de février, 27 avril.  
St-Canton, 25 février, 29 avril, 15  
septembre, 23 janvier, 27 mars.  
St-Just, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 2<sup>e</sup> mardi  
d'avril, 10 mai, foire St-Mathu-  
rin; 25 août, foire de St-Louis.  
St-Malo-de-Philly, 2<sup>e</sup> jeudi de mars,  
le jeudi suiv. si elle coïncidait  
avec celle ayant lieu à Guipry, le  
jeudi qui suit la mi-carême,  
8 septembre.  
St-Séglin, 3<sup>e</sup> mardi de mai et d'oct.  
St-Sulpice-des-L., 1<sup>er</sup> mardi de  
mars, mardi av. les Rogations,  
Teillac, le mardi de la Pentecôte,  
mardi avant le 14 septembre.  
Treshouf, mardi qui précède le  
24 juin, jour de la Saint-Jean.

#### Arrondissement de Saint-Malo.

St-Servan, 14 mai (15 jours), 3<sup>e</sup>  
lundi d'août, foire de Château-  
Malo.  
Bagner-Morvan, dern. lun. de juin.  
Bagner-Picard, dernier lundi d'août,  
foire St-Gilles, à la Mancellière;  
lundi plus près du 11 novemb.  
foire Saint-Martin.  
Cancale, mercredi après Pâques.

Châteauneuf, 2<sup>e</sup> lundimars; 11 mai,  
foire St-Mathurin; 11 juin, foire  
St-Barnabé; 1<sup>er</sup> lundi d'août,  
foire St-Pierre-ès Liens; 9 oct.,  
foire St-Denis.  
Combours, lundis après les 15  
janv., 15 fév., 15 et 30 mars,  
15 avril, 15 mai (dite mi-mai),  
2 et 16 juin, 2 juil. (s. Luneire).

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TIRAGE DES ILLUSTRATIONS  
GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
CHIROGRAPHYGRAPHIE

15 juil., 5 et 15 août, 1<sup>er</sup> sept. (Angevaine), reuv. au lend. si la foire de Rennes tombe le même jour; 15 sept., 12 oct., 15 nov., 15 déc.; ces dates étant un lundi la foire a lieu le jour même.

Cuguen, 1<sup>er</sup> mardi de mai et d'oct. Dol, le dernier samedi de chaque mois; la foire St-Luc demeure fixée invariablement aux deux derniers samedis d'octobre.

Epiniac, lundi de la Pentecôte.

La Bousiac, lundi de la Quasimodo, et 3<sup>e</sup> lundi de septembre.

La Chapelle-aux-Filtzméens, 4<sup>e</sup> mardi d'avril et d'octobre.

La Fresnais, le 2<sup>e</sup> lundi de sept.

La Gouesnière, 26 avril, 2<sup>e</sup> lundi de novembre.

La Richardais, lundi apr. le 26 juil.

Le Tronchet, assemblée et marché d'outils agricoles le dimanche après le 2 fév., foire le lendemain.

Meillac, 1<sup>er</sup> samedi de mai, samedi précédant le 3<sup>e</sup> dim. d'août.

Minaic-Morvan, 2<sup>e</sup> lundi d'avril et 15 sept., au bourg; 22 juin et 1<sup>er</sup> lundi de déc., au vieux bourg.

Minihic-sur-Rance (le), 4<sup>e</sup> lundi de février.

Mont-Dol, lundi après l'Ascension, deuxième lundi de septembre, foire de la Saint-Michel.

Paramé, le lundi gras, 16 nov.

Pleine-Fougères, le lundi gras, le lundi de Pâques, le lendemain de l'Ascension, de la St-Jean-Baptiste, le 1<sup>er</sup> lundi de nov.

Pleugueneuc, déro. sam. de cb. m.

Pleurtuit, le lundi après le 15 février, lundi qui suit le 29 juin, 1<sup>er</sup> lundi d'oct., 3<sup>e</sup> lundi de déc.

Roz-Landrieux, 16 août.

Roz-sur-Coquesnon, lendemain de la Fête-Dieu, prem. lundi d'oct.

Sains, 1<sup>er</sup> lundi de mars, 3<sup>e</sup> lundi de septembre.

Saint-Benoît-des-Ondos, 1<sup>er</sup> lundi de juillet.

Saint-Briac, 28 octobre.

St-Broladre, 1<sup>er</sup> lundi de févr. et lundi le plus près du 27 juillet.

St-Coulomb, le lend. de la Trinité.

Saint-Domineuc, le mardi gras, le lundi après la Fête-Dieu, le lundi avant la Toussaint.

St-Georges-de-Grohaine, 2<sup>e</sup> lundi de juin et 3<sup>e</sup> lundi de décembre.

St-Guinoux, 4<sup>er</sup> lundi de mars.

St-Jouan-des-Guéréts, 3<sup>e</sup> lundi de janvier.

Saint-Lunaire, 2<sup>e</sup> lundi après le 29 juin.

Saint-Méloir-des-Ondos, 1<sup>er</sup> lundi d'avril, 3<sup>e</sup> lundi de juillet, foire de la Madeleine. Le dernier lundi de novembre de chaque année.

St-Pierre-de-Plesguen, 3<sup>e</sup> mardi d'avril et 4<sup>e</sup> mardi d'octobre.

St-Suliac, 2<sup>e</sup> lundi de décembre.

Tinténac, 3<sup>e</sup> mercredi des mois d'avril, mai, juin, juillet, août et novembre, 3 septembre, 2 octobre, 3 décembre.

Trans, 1<sup>er</sup> lundi de mai, juillet et août, dernier lundi d'octobre.

#### Arrondissement de Vitré.

Vitré, les 2 lundis qui suivent la St-Georges (23 avril), la 1<sup>re</sup> foire a lieu le jour St-Georges quand il tombe un lundi, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de novembre.

Argentré, 3<sup>e</sup> jeudi de carême.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 30; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40; franco : 0 fr. 55.

3<sup>e</sup> jeudi de juillet, jeudi qui précède la foire de la St-Martin qui se tient en la commune de la Guerche-de-Bretagne.

Briettes, jeudi avant le dimanche de la Quinquagésime.

Châteaubourg, vend. 18 avril ou le vend. qui suit le 18 avril, vend. qui suit le dimanche de la St-Pierre, vend. 6 septembre, ou le vend. qui suit le 6.

Clâtillon-en-Vendelais, le mardi après la St-Georges, derniers mardis de mai, juillet et sept.

Coësmes, jeudi avant le carnaval et jeudi après Pâques, 2<sup>e</sup> jeudi de juillet et d'octobre.

Domagné, le 3<sup>e</sup> samedi d'avril.

Gennevilliers, 4<sup>er</sup> jeudi de carême.

Izé, 2<sup>e</sup> mardi de fév., mai et nov.

La Guerche, 1<sup>er</sup> mardis de février, d'avril et juillet, les trois mardis qui suivent l'Angevaine, du 8 sept., mardi qui suit la St-Martin, du 11 nov. (foire aux bestiaux).

Louvigné-de-Bais, 4<sup>or</sup> mercredi de mai et de juillet, mercredi qui suit le 23 septembre.

Le Pertre, 2<sup>e</sup> vendredi de mai, de juin et d'octobre.

Marcillé-Robert, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> sam. de mai, samedi le plus près du 24 juin.

Martigné-Ferchaud, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vend. de mai, 4<sup>or</sup> vendredi d'octobre et novembre.

Retiers, lundi gras, lundi de Pâques (assemblée), 1<sup>er</sup> lundi de juin et de septembre.

Saint-Melaine, mardi après le 17 janvier.

Thourie, 1<sup>er</sup> jeudi de septembre

Création de nouvelles foires qui ne sont pas encore autorisées.

Grand-Fougères, les 3<sup>e</sup> jeudis de janv., févr., mars, nov. et déc. — Cuguen, premiers lundis de mai et d'oct. au lieu des premiers mardis. — St-Domineuc, dernier vendredi de chaque mois.

#### FOIRES DES COTES-DU-NORD

L'imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie MM. les Baires de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> septembre, les changements de foires et marchés.

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Bégard, 1<sup>er</sup> vendredi de mars, mai, juin, juillet, sept., oct. et déc.

Belle-Isle-en-Terre, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. — Binic, 2<sup>e</sup> jeudi de février, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, dernier jeudi de juin, 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre. — Boqueho, le lundi qui suit l'Ascension. — Boullie (la), tous les vendredis de janvier et de décembre. — Bourbriac, 3<sup>e</sup> mardi de janvier, 1<sup>er</sup> lundi de juin, mardi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet. — Bourseul, 10 août. — Broons, 1<sup>er</sup> mercredi de janvier, février, mai, juin, septembre et octobre, 2<sup>e</sup> mercredi de mars, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, 2<sup>e</sup> mercredi de juillet, 10 août, mardi après la Toussaint, 2<sup>e</sup> merc. de décembre. — Brasvilly, 16 sept. — Bulat-Pestivien,

3 février, 26 mars, 16 août, lundi après le dimanche après la Nativité (8 septembre), 2<sup>e</sup> lundi de juillet.

Callac-de-Bretagne, 3<sup>e</sup> mercredi de janvier et février, mercredi après la Septuagésime, mercredi après le 15 avril, 2<sup>e</sup> mercredi après Pâques, mercredi de la Trinité, 1<sup>er</sup> mercredi de juillet, 4<sup>e</sup> mercredi de juillet, dernier mercredi d'août, mercredi après le 29 sept., 3<sup>e</sup> mercredi d'oct., mercredi après la Toussaint, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de nov., mercredi avant et après Noël. — Cambout (le), lundi qui suit le 26 juillet. — Carnoët, 2<sup>e</sup> lundi d'avril, 2<sup>e</sup> lundi de juin, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Caulnes, 15 février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août, 14 oct. — Châtelaudren, 1<sup>er</sup> lundi de février, mardi de Pâques, 1<sup>er</sup> lundi de juin, dernier lundi de juillet, 3<sup>e</sup> lundi d'oct. — (8 jours), 3<sup>e</sup> lundi de décembre. — Chéze (la), 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, 3<sup>e</sup> jeudi de juill., jeudi après le dimanche le plus près du 22 juillet, 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> lundi de novembre et décembre. — Coëtlogon, lundi apr. le 14 juil. — Coëtquen (C<sup>o</sup> St-Hélan), 5 juil., 10 nov. — Cohiniac, 2<sup>e</sup> lundi de sept. — Collinée, 1<sup>er</sup> lundi de janv., 1<sup>er</sup> vendredi de mars, 2<sup>e</sup> mai, 2<sup>e</sup> lundi de juin, 30 juil., 3<sup>e</sup> vendredi d'oct. — Corlay, 3<sup>e</sup> jeudi de janvier, 1<sup>er</sup> jeudi de février, jeudi avant la Passion, 2<sup>e</sup> jeudi après Pâques, lendemain de l'Ascension, 2<sup>e</sup> jeudi de juin, 1<sup>er</sup> jeudi de juillet, 22 juillet, 3<sup>e</sup> jeudi de sept., jeudi après le 29 sept., 3<sup>e</sup> jeudi d'oct., 1<sup>er</sup> jeudi de l'Avent, 1<sup>er</sup> vendredi de déc. — Corseul, 24 janvier, 20 avril. — Créhen, 2 nov. — Dinan, 2<sup>e</sup> jeudi de carême (8 jours), jeudi de la mi-carême, dernier jeudi de mars, mai, juin, juillet, août, sept., nov. et déc. e 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre. — Dolo, 4<sup>e</sup> mardi de mai, 29 août. — Eréac, lundi gras, mardi de Pâques, 2<sup>e</sup> jeudi de sept. — Étables, 2<sup>e</sup> mardi de mars, mardi après la Toussaint. — Evran, lundi de Pâques, 22 juillet, 27 décembre. — Fœil (le), dernier lundi de novembre. — Glomel, 28 mai, 1<sup>er</sup> août. — Gommené, jeudi le plus près du 15 février et du 15 juillet. — Gommenec'h, jeudi avant le 2<sup>e</sup> dimanche de sept. — Gouarec, 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois, 15 mai, 22 sept., 29 sept. — Gouray (le), 1<sup>er</sup> lundi de juin, samedi avant le dimanche qui suit le 14 sept. — Grâces, lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, lundi après le 8 sept., 26 déc. — Guernoe, dernier mercredi d'avril, 2<sup>e</sup> mercredi de juin, dernier mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> mercredi de déc. — Guingamp, samedi après le 1<sup>er</sup> janvier et tous les samedis jusqu'à carnaval, samedi de la mi-carême, samedi de la Passion, 1<sup>er</sup> samedi de mai, samedi avant le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, samedi après le 15 août, 2<sup>e</sup> samedi de sept. et oct., 4<sup>e</sup> samedi de nov., 24 déc. — Guitté, lundi de la Pentecôte. — Haut-Corlay (le), lendemain des courses de Corlay (3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> lundi de juin). — Héanbihen, 2<sup>e</sup> lundi de mai. — Hénon, 1<sup>er</sup> lundi de juillet. — Héritage-Lorge (l'), lundi après le 8 septembre.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TIRAGE DES ILLUSTRATIONS  
GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
CHROMOTYPOGRAPHIE

Illifaut, 1<sup>er</sup> lundi de mars et dernier lundi de juillet. — Jagon, 2<sup>e</sup> mardi de janvier, 4<sup>e</sup> mardi de février, 3<sup>e</sup> mardi de mars, 25 avril, 3<sup>e</sup> mardi de mai, 2<sup>e</sup> mardi de juin, dernier mardi de juillet, 1<sup>er</sup> mardi de sept., 3<sup>e</sup> mardi d'oct. et nov., dernier mardi de décembre. — Kerfot, 10 mai, 10 août. — Kérien, 3<sup>e</sup> lundi de juillet, 24 oct. — Kerpert, dernier lundi de juillet, 30 sept.

La Harrove, 1<sup>er</sup> lundi de juin, Lamballe, dernier jeudi de janv., 1<sup>er</sup> mar. de carême, jen. qui précède le dim. des Rameaux, jeudi avant le 25 avril, jeu. avant la Pentecôte, 25 juin, dernier jeudi de juillet, 24 août, 9 et 28 oct., dernier jeudi de nov., jeudi avant Noël. — Lanfains, 3<sup>e</sup> lundi après Pâques, samedi après le 1<sup>er</sup> lundi de sept. — Langast, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de mai, 4<sup>e</sup> mardi de juin. — Langoat, lundi des Rogations (3 jours). — Langouëdra (C<sup>o</sup> de Plénée), 9 mai, 1<sup>er</sup> décembre. — Langoula, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, 19 mars, mardi après la Pentecôte, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Laniscat, 1<sup>er</sup> lundi de juin et 4<sup>e</sup> lundi d'août. — Lanloup, mardi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Lannebert, mardi après le 3 mai ou le 5 si le 3 est un dimanche, et le 11, si le mardi fixé tombait le 10. — Lannion, jeudi après la Sexagésime, jeudi de la mi-carême, jeudi saint, 5<sup>e</sup> jeudi après Pâques, 23 juin, 1<sup>er</sup> août, 29 sept. (3 j.), 31 oct., 24 déc. — Lanrelas, lundi après la St-Fiacre. — Lanrivain, 12 juin, 1<sup>er</sup> lundi de juillet et sept., 9 oct. (2 j.). — Lanrodec, lundi après le dernier dimanche de sept. (à Senden). — Lantic, lendemain de l'Annonciation, 16 août. — Lantvellec, 1<sup>er</sup> mardi de mai, mardi de la Pentecôte, mardi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Lanvollon, dernier vendredi de janvier, vendredi après la Sexagésime, vendredi de la mi-carême, vendredi saint, vendredi avant le 24 juin, derniers vendredis d'août et oct., vendredi avant Noël. — Laurenan, 2 février, 15 avril, 1<sup>er</sup> lundi d'août, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Lescoët-Gouarec, 7 sept., lundi après le 9 octobre. — Lézardrieux, 3<sup>e</sup> jeudi de mars, 4<sup>e</sup> jeudi de juin, l'avant-dernier jeudi de sept., 3<sup>e</sup> jeudi de nov. — Locarn, 1<sup>er</sup> lundi de mai. — Leguivy-Plougras, 3<sup>e</sup> vendredi de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, sept., oct. nov., et déc., samedi saint, samedi avant le dernier dimanche d'août. — Lohac, samedi qui précède le 1<sup>er</sup> dim. de juillet. — Louargat, lundi gras (au bourg), 18 juin lendemain de la foire de Pêternec (au bourg), 1<sup>er</sup> lundi de juillet (à St-Eloi), 1<sup>er</sup> déc. ou le 2 si le 1<sup>er</sup> est un dim. (à St-Eloi). — Loudéac, 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, 5<sup>e</sup> samedi de janv., fév., mars, octob., nov. et déc. Tous les vendredis, marché de veaux. — Maël-Carhaix, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois. — Maël-Pestivien, 2<sup>e</sup> lundi d'août. — Malhoire (la), lundi de la Pentecôte. — Matignoa, 2<sup>e</sup> mercredi de mai, 1<sup>er</sup> mercredi de mars, dernier mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> mercredi d'octobre. — Mégrit, 6 mai, lundi après le 15 août. — Mellionec, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. — Mesdigac, 1<sup>er</sup> mer-

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES  
POUR MA. LES ÉCRIVAINS  
ALBUMS → DIPLOMES

credi de janvier, mars et avril, 2<sup>e</sup> mercredi de mai, dernier lundi de juin, 4<sup>e</sup> mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> mercredi d'août et sept., 2<sup>e</sup> mercredi d'oct., 2<sup>e</sup> nov., mercredi avant Noël. — Montbran (C<sup>o</sup> de Plébouille), 14 septembre (10 j.). — Moncontour-de-Bretagne, 4<sup>e</sup> lundi de janvier, 2<sup>e</sup> lundi de février, lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, 1<sup>er</sup> lundi de mai, 3<sup>e</sup> lundi de juin, juillet, août, sept., et oct., 1<sup>er</sup> lundi de nov., et déc.; marchés-foires (place de la Carrière) depuis le 1<sup>er</sup> lundi de carême jusqu'au lundi de la Quasimodo, sauf le lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, où ces marchés se tiennent sur le champ-de-foire. — Moite (la) 2<sup>e</sup> mardi de janvier, 3<sup>e</sup> lundi de mai, 2<sup>e</sup> mardi de juillet. — Mûr-de-Bretagne, 3<sup>e</sup> vendredi de janvier et février, samedi de la mi-carême, 2<sup>e</sup> vendredi d'avril, 3<sup>e</sup> vendredi de mai et juin, 23 juin, lundi après le 26 juillet, 3<sup>e</sup> vendredi d'août, sept., oct., nov., déc.

Notre-Dame-du-Guildo, 2<sup>e</sup> lundi d'octobre.

Paimpol, mardi avant la Purification, mardi après la Sexagésime, 1<sup>er</sup> sam. de carême, mardi de la mi-carême, sam. avant la Trinité, mardi av. Noël. — Paule, 25 avr. — Pédernec, 17 juin, 2 août, 22 sept. — Perros-Guirec, 11 janv., 11 avr., 11 juil., 26 sept. — Planc-Haute, 26 juil. — Plaintel, 1<sup>er</sup> lundi de carême, dernier lundi de juin, 1<sup>er</sup> lundi d'oct. — Plancoët, 1<sup>er</sup> sam. de carême, 4 mai, 4 août, dernier samedi d'août, sept. et nov. — Planguenoual, 3<sup>e</sup> lundi de sept. — Plé-déliac, 2<sup>e</sup> lundi d'avril, veille de la Pentecôte. — Plédran, 15 oct.; Graffant-Plédran, 3<sup>e</sup> samedi de sept. — Pléhel, 1<sup>er</sup> jeudi de mars, dernier jeudi d'août. — Plelan-le-Petit, lundi de la Pentecôte, 1<sup>er</sup> lundi de sept. — Plélo, lundi après le 29 juin. — Plémet, dernier lundi de janvier et février, 14 mars au village de Saint-Lubin), dernier lundi de mars, avril et mai, 1<sup>er</sup> et dernier lundi de juillet, le 30 août (au village de St-Lubin), dernier lundi de sept., oct., nov. et déc. — Plémy, samedi avant les Rameaux, 2<sup>e</sup> lundi de juillet, 10 sept. — Pléhec-Jugon, samedi avant le mardi gras, 26 mars, 1<sup>er</sup> lundi de juil., 9 sept., 25 oct., dern. samedi de dec. — Plerin, 4<sup>e</sup> lundi ap. Pâques. — Plerneuf, 4 nov. — Plésidy, 28 juin, 2 nov. — Pleslin, 3<sup>e</sup> lundi de juin. — Ples-s'a, 1<sup>er</sup> mardi d'avril, 1<sup>er</sup> mercredi de juin et juillet, 2<sup>e</sup> mardi de mai, sept., oct., nov. et déc. — Plestan, 2<sup>e</sup> lundi de juil. — Plesin-les-Grèves, 1<sup>er</sup> mercredi de fév., 3<sup>e</sup> mercredi de mai, 4<sup>e</sup> mercredi de juillet, le mercredi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre, 2<sup>e</sup> mercredi de novembre, 28 décembre. — Pleubian, 29 avril. — Pleudihen, mardi de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi d'oct. — Pleumeur-Gautier, lundi après l'Ascension. — Plévin, lundi qui suit le 22 août, 1<sup>er</sup> Plézac, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. — Plézel, 8 avril, mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, 3 nov. — Ploec, lundi après le 13 juin. — Plouagat, jeudi qui précède le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre. — Plouaret, 2<sup>e</sup> mercredi de juillet, 12 sept. — Plouasne, 3<sup>e</sup> mardi de mai. — Plouarlay, 26 janvier, 25 mai, 21 sept. — Plouër, 7 février, 6 mai,

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LETTRES DE MARIAGE  
et d'Invitation aux Noces.

9 août, 1<sup>er</sup> déc. — Plouézec, 1<sup>er</sup> mercredi de février, 1<sup>er</sup> mai, mercredi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Plougonver, dernier mardi d'avril, mai et juillet, veille du dernier dimanche de sept. — Plouguescant, 2 juillet, 14 sept. — Plouguenast, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, 1<sup>er</sup> mardi de juin et sept., 4<sup>e</sup> mardi d'oct. — Plouguernevel, 3<sup>e</sup> lundi d'avril, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct. — Plouha, mardi gras, 1<sup>er</sup> mardi de juin, juillet et oct. — Ploumillian, samedi après l'Ascension (à Keraudy). — Plounerin, 3<sup>e</sup> mardi de janvier, 1<sup>er</sup> mardi de juin, 7 sept. — Plounevez-Moëdec, mardi gras. — Plounevez-Quintin, dernier mercredi d'avril, 25 nov. — Plourhan, 14 mai, 15 juin. — Plouvara, 3<sup>e</sup> lundi apr. Pâques. — Pluduno, dern. lundi de mai. — Plufur, dern. vendredi de mai, 23 juil. — Plumaudan, 14 sept., 3 nov. — Plumaugat, 3<sup>e</sup> lundi de mai. — Plumieaux, 2<sup>e</sup> lundi d'av., lundi ap. le dern. dimanche de mai (assembl. la veille), 2<sup>e</sup> lundi d'oct. (assembl. St-Rém la veille). — Plussulien, 4<sup>e</sup> lundi de mai. — Pluzenet, 2<sup>e</sup> mardi de mai, 10 oct. — Pommeret, 1<sup>er</sup> vend. d'oct. — Pommerit-le-Vicomte, 4<sup>e</sup> mardi de juin, lundi apr. le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct. — Pont-Melvez, le demain de l'Ascension, 1<sup>er</sup> mardi de septembre. — Pantrieux, 1<sup>er</sup> lundi d'avril, lundi de la Pentecôte, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet, 2<sup>e</sup> lundi de sept. et oct., dernier lundi de nov. — Pordic, lundi des Rameaux. — Prénessaye (la), 12 mai, 23 juin, 9 sept.

Quessoy, 3<sup>e</sup> mardi de juin. — Quévert, lendemain des courses de Dinan (août), 8 sept. (ou le 17 si le 18 est un jeudi). — Quilliec (le), 9 sept. — Quintin, 1<sup>er</sup> mardi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août et déc., 3<sup>e</sup> mardi de mars, 13 juillet, dernier d'août, 22 sept., 11 nov. — Quion (le), 1<sup>er</sup> mardi de juillet.

Roche-Derrien (la), vendredi après la Trinité, 7 sept. — Rostrenen, 1<sup>er</sup> mardi de janvier, mardi après le 15 janvier, 1<sup>er</sup> mardi de février, mardi après la Sexagésime, 2<sup>e</sup> mardi de carême, mardi après la mi-carême, mardi de la Passion, mardi saint, mardi de Pâques, mardi avant l'Ascension, mardi, après le 15 mai, mardi de la Pentecôte, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de juin, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de juil. et, 16 août, dernier mardi d'août, mardis après les 14 et 20 sept., mardi après le 15 oct., dernier mardi d'oct., mardi après la Toussaint, 1<sup>er</sup> mardi de décembre, mardi après Noël. — Rouillac, 3<sup>e</sup> mardi de juillet. — Rouan, 26 mars, 11 juin, dernier samedi de juillet, 1<sup>er</sup> samedi d'août, 9 sept., 18 oct., 27 déc.

Seven-Lehart, dernier lundi de mars, 21 août. — Sevignac, 21 avril, 15 juin.

St-Alban, 1<sup>er</sup> lundi de sept. — St-Barthélémy, lundi qui suit le dimanche après le 11 juin. — St-Brandon, lundi après la Quasimodo, 3<sup>e</sup> lundi de juin, dernier lundi d'oct. — St-Brieuc, 6 janvier, mercredi des Cendres, mercredi de la mi-carême, vendredi saint fort marché de bois, paille et halle), tous les mercredis de mai (excepté le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup>), lundi après la clôture du concours hippique, lendemain

Imprimerie Fr SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE  
AGENDA DES MÉNAGES

des courses (juin), 1<sup>er</sup> samedi d'août, 7 et 30 sept. — St-Caradec, dernier mardi de février, mars, avril et mai. — St-Carreuc, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, lundi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — St-Connan, 1<sup>er</sup> août, 12 déc. — St-Denoual, lundi qui suit le dimanche de la Fête-Dieu. — St-Ponan, 2<sup>e</sup> lundi d'oct. — Saint-Etienne-du-Gué, 1<sup>er</sup> jeudi de mai. — St-Fiacre, dern. mercr. d'avril, lundi après le dern. dimanche d'août. — Saint-Gildas, 8 septembre. — Saint-Gilles-du-Mené, 2<sup>e</sup> lundi de juillet, 1<sup>er</sup> lundi de septembre et 2<sup>e</sup> lundi d'octobre. — St-Gilles-Pligeaux, 3 mai, 6 déc. — St-Glen, samedi avant le 1<sup>er</sup> dimanche d'août. — St-Gouéno, 3<sup>e</sup> lundi de juin, dernier lundi de juillet, 4<sup>e</sup> lundi de sept., 3<sup>e</sup> lundi de nov. — St-Guen, lundi après le 22 juillet, lundi après le dernier dimanche d'août. — St-Hélen, 5 juillet, 10 nov. — St-Igneau, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de février, 20 juin. — St-Jacot-du-Mené, 20 mai. — St-Jouan-de-l'Isle, 26 juin, 28 déc. — St-Lormel, 1<sup>er</sup> lundi de juillet. — St-Martin-des-Prés, 30 juin, 29 sept. — St-Mayeux, 14 août, 5 nov. — St-Michel-en-Grève, 14 sept., 17 nov. (2 j.). — St-Nicolas-du-Pélem, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, oct., nov., déc., 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de mai, 3<sup>e</sup> lundi de sept. — St-Nicodème, 1<sup>er</sup> lundi d'août. — St-Péver, 6<sup>e</sup> mardi après Pâques, mardi apr. le 2<sup>e</sup> dim. de sept. (à Avaugour). — St-Quay-Portrieux, 2<sup>e</sup> lundi de jany., 1<sup>er</sup> lundi de mai, 4<sup>e</sup> lundi de sept. — St-Servais, 14 mai. — St-Vran, lundi apr. le 23 sept. (à Bodeu). — Tramain, 16 août. — Trébedan, 1<sup>er</sup> lundi d'oct. — Trédarzec, samedi avant le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Trédias, 1<sup>er</sup> lundi de juin. — Trégomeur, lundi qui suit le 4<sup>e</sup> dimanche après Pâques. — Trégonneau, 4<sup>e</sup> lundi après Pâques. — Tréguidel, samedi avant le dernier dimanche de sept. — Tréguier, mercredi avant le 15 janvier, mercredi avant la Purification, 3<sup>e</sup> mercredi de février, mercredi de la mi-carême, mercredi saint, samedi de la Trinité, dernier mercredi de sept. avant-dernier et dernier mercredis d'oct., dernier mercredi de nov., mercredi avant Noël. — Trémérec, lundi après le 10 août. — Trémour, 23 juin. — Tréméven, 15 janvier, 16 avril, 24 juillet, 15 oct. — Trévé, lundi qui suit le 13 sept. (lendemain de la fête patronale). — Tréveneuc, lundi qui suit le dimanche le plus près du 25 avril. — Trigavou, lundi de la Pentecôte. — Uzel-près-l'Oust, 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois. — Vieux-Bourg (le), 9 août. — Vieux-Marché (le), 3<sup>e</sup> mercredi de janv., fevr. et mars, 4<sup>e</sup> mercr. d'avr., 4<sup>e</sup> mercr. de mai, 3<sup>e</sup> mercr. de juin, août, sept., nov. et déc., 6 oct. — Vildé-Guingalan, le lundi qui suit le 24 juin. — Yffiniac, 1<sup>er</sup> lundi de juillet, 4<sup>e</sup> lundi de nov. — Yvias, mercredi qui suit le dimanche après le 13 juillet. — Yvignac, 2<sup>e</sup> mardi de février, dernier lundi de septembre.

Imprimerie Fr. SIMON à Rennes

AFFICHES DIVERSES  
POUR VENTES OU LOCATIONS

LOIS ET DÉCRETS

Sur les Débits de boissons, les Accidents, le Travail dans les Usines et Manufactures, l'emploi de la Céruse, etc.

FOIRES DU FINISTÈRE

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Beuzec-Cap-Sizun, lundi des Rogations.	Langolen, 28 mars, 28 mai, 28 septembre.
Briec, premier lundi de chaque mois.	Laavern (C <sup>as</sup> de Plouñéour), 1 <sup>er</sup> octobre.
Clôars-Fouesnant, dernier lundi de mars et lundi après le 1 <sup>er</sup> dimanche de juillet.	Le Juch, 9 mai.
Coafort (C <sup>as</sup> de Meilars), 25 janvier, 25 mars, 25 novembre.	Meilars, 15 mai, lundi après le 1 <sup>er</sup> dimanche de juillet, le 7 septembre.
Concarneau, le lundi qui suit les 11 février, 11 mai, 11 août, 11 novembre.	Peumerit, 3 <sup>e</sup> mardi de chaque mois.
Douarnenez, 2 <sup>e</sup> vendredi de chaque mois.	Ploaré, 3 <sup>e</sup> mercredi de mars et de septembre.
Elliant, les 5 janvier, mars, avril, septembre, 25 mai, 1 <sup>er</sup> décembre.	Plogastel-Saint-Germain, dernier lundi de chaque mois à l'exception du mois de mai; 28 mai à Saint-Germain.
Ergué-Gabéric, lundi après le 2 <sup>e</sup> dimanche de septembre, à la chapelle de Kerdérot.	Plogonec, lundi qui suit le dimanche de la Passion, dernier lundi de novembre.
Forêt (la), mercredi de Pâques, mardi de la Pentecôte, 2 <sup>e</sup> lundi de septembre.	Plozeur, dernier lundi de mai.
Fouesnant, mercredi qui suit le 3 <sup>e</sup> dimanche de juillet.	Plonéis, lundi de la Pentecôte.
Guegat, le dernier lundi de février.	Plonéour-Lauvern, 13 de chaque mois.
Guilvinec, 3 <sup>e</sup> lundi de mars, mai, septembre et novembre.	Ploubinec, le deux-ème lundi de septembre.
Lanudec, 10 de chaque mois.	Plovan, lundi qui suit le 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre.
	Plouzvet, lundi de la Trinité.
	Pont-Croix, 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
 Pouldavid (C<sup>o</sup>e Pouldergat), 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.  
 Pouldreuzic, le dernier jeudi de chaque mois.  
 Poullan, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.  
 Quimper, 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois, 15 avril et 2 mai.  
 Rospenden, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, 7 janvier, 6 décembre.  
 Saint-Ivy, le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche après Pâques.

Tourelh, 1<sup>er</sup> avril et lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
 Treguennec, 1<sup>er</sup> vendredi après la Pentecôte.  
 Tregunc, 5 janvier, dernier mercredi de février, 2<sup>e</sup> mercredi d'avril, 1<sup>er</sup> mercredi de juillet, septembre et novembre.  
 Trémoc, le lundi qui suit le 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques et 28 septembre.  
 Trémou (ou Ploumor), 4<sup>e</sup> samedi de septembre.

## Arrondissement de Brest.

Bréès, 26 novembre.  
 Brest, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, mardi avant l'Ascension, 6 octobre.  
 Conquet (le), 10 mai, 23 septembre.  
 Daoulas, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
 Dirinon, 3<sup>e</sup> mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.  
 Folgoët, 9 janvier, 5 mars, 6 avril, 2 juin, 29 août et 9 septembre.  
 Gouesnou, la veille de l'Ascension, 25 octobre, 4<sup>e</sup> jeudi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, septembre, novembre, et décembre.  
 Goulven, 20 avril et 2 juillet.  
 Guipavas, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Guissény, 2<sup>e</sup> samedi d'avril et d'octobre.  
 Hauec, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois et le 20 juillet.  
 Hôpital-Camfrout, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, mars, juin et septembre.  
 Irvillac, 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
 Lambézellec, mardi avant le dimanche gras, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
 Landerneau, 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois, le 29 septembre et le 25 novembre; marchés francs pour la vente des bestiaux, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, mars, avril, octobre, novembre, décembre.  
 Landunvez, 22 décembre.  
 Lannilis, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
 La Roche, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois; marchés francs, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.  
 Lesneven, dernier lundi de chaque mois et 25 juillet, le 2<sup>e</sup> lundi de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.  
 Loc-Eguiner, vendredi précédant le dimanche de la Trinité.

Martre (la), 25 avril, 2<sup>e</sup> lundi de juillet.  
 Plabennec, 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois.  
 Ploudalmézeau, 3<sup>e</sup> lun. de ch. mois.  
 Ploudiry, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.  
 Plougastel-Daoulas, dernier jeudi de chaque mois.  
 Plouguerneau, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Plouguin, 1<sup>er</sup> jeudi de mars, juin, octobre et décembre.  
 Plourven, le 2<sup>e</sup> samedi de janvier, avril et octobre.  
 Plourin-Ploudalmézeau, 1<sup>er</sup> jeudi de mai et d'octobre.  
 Porspoder, dernier jeudi de mai.  
 Saint-Divy, 4<sup>e</sup> mardi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.  
 Saint-Éloi, le dernier jeudi de chaque mois, le lendemain de la Saint-Jean de juin, de la Saint-Laurent d'août, de la Saint-François de décembre.  
 Saint-Pierre-Quilbignon, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 Saint-Renan, 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.

## Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le lundi après le dernier dimanche d'août, 19 septembre.  
 Berrien, lundi après la Fête-Dieu, 4 décembre.  
 Bolazec, samedi qui suit l'Ascension.  
 Botneur, dernier vendredi de mai, juillet, septembre.  
 Brasparts, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, lundi après le dimanche des Rameaux, mardi de la Pentecôte.  
 Bronnilis, le lundi après le 4<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
 Carhaix, les 2<sup>e</sup> samedis de janvier et de février, 13 mars, 1<sup>er</sup> jeudi après Pâques, veille de l'Ascension, 30 juin, samedi après les 9 et 28 août, 20 septembre, 2 novembre (8 jours), 29 novembre; marché franc d'animaux de boucherie le mardi de chaque semaine.  
 Camaret-sur-mer, le 3<sup>e</sup> mercredi des mois de janvier, juillet, août et octobre.  
 Cast, lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche de mai, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
 Châteaulin, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, 12 mars, 6 mai, 18 octobre (8 jours), 23 novembre.  
 Châteauneuf-de-Faou, 20 janvier, 20 février, 3 et 20 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 20 septembre, 15 octobre, 11 novembre, 20 décembre.  
 Cléden-Boher, 1<sup>er</sup> mardi de mai et d'octobre.  
 Cloître (Le), 4<sup>e</sup> samedi de janvier et 4<sup>e</sup> samedi après Pâques.  
 Collreec, vendredi après la Trinité, 3<sup>e</sup> lundi de mars, avril, mai, novembre, le lundi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet et d'octobre.  
 Coray, 2 janv., 2 et 25 févr., 26 mars, 28 avril, 19 mai, 28 juillet, 1<sup>er</sup> août, 14 sept., 28 oct., 29 nov., 2<sup>e</sup> mardi de décembre.  
 Crozon, 2 et 7 janv., 3 févr., lundi gras, 26 mars, sam. avant le 15

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

Collection importante de Caractères étrangers :

Grec, Russe, Hébreu, Arabe, C. libérien, etc. — Lettres accentuées, Caractères spéciaux pour Phonétique, Métrique, Algèbre, Mathématiques, Musique, Plain-Chart, etc.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

IMPRESSIONS DE LABEURS

Brochures, Journaux & Revues périodiques  
 OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

avril, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 28 septembre, 9 décembre.  
 Dinéault, le 22 février et 16 nov.  
 Edern, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de Pâques.  
 Faou (le), le dernier samedi de chaque mois, 17 janvier, 15 mars, 3 mai, 15 juin, 14 septembre, 10 octobre.  
 Feuillée (la), 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, 2 mai, 23 juin et 14 septembre.  
 Gouézec, 29 janvier, 29 juin, 29 septembre.  
 Huelgoat, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, lendemain de la Purification, 1<sup>er</sup> jeudi de carême, lendemain de l'Annonciation, 25 avril (jour de la Saint-Marc), 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre.  
 Kergloff, le lundi qui suit le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
 Landeleau, 13 février, 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.  
 Landevennec, 15 juillet, 21 septembre.  
 Lanvéoc, 23 janvier, mercredi après Pâques, lendemain de l'Ascension, le jeudi après la St-Michel, 11 novembre, 23 déc.  
 Laz, 31 mars, 1<sup>er</sup> mai, 3 juin, mercredi après le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
 Le Clâtre-Pleyben, 4<sup>e</sup> samedi de janvier, 4<sup>e</sup> samedi après Pâques.  
 Lennon, lundi de la Trinité, 2<sup>e</sup> mardi de déc.  
 Leuhan, 18 avril, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.  
 Lœmaria-Berien, lundi après le dimanche de la Trinité et après le dern. dimanche de septemb.  
 Locronan, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 Lopérec, le 3<sup>e</sup> mercredi d'avril et 8 décembre.  
 Loqueffret, 3<sup>e</sup> vendredi de mars et septembre, lundi qui suit le dimanche de la Trinité.  
 Menéhom (en Plomodiern), 17 juin, 16 août, 9 septembre.  
 Niver (en Edern), le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre.  
 Pleyben, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, 1<sup>er</sup> mardi de janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, novembre et décembre, 25 février, 29 mai, 1<sup>er</sup> août et 29 octobre.  
 Plomodiern, 27 février, 19 mai, lundi après le dernier dim. de septembre.  
 Plonévez-du-Faou, 12 mai, vendredi précédant le dimanche de la Trinité (à St-Herbot), 25 janvier, 6 décembre.  
 Plonévez-Portzay, 1<sup>er</sup> lundi de mars et octobre.  
 Plouyé, le lundi gras, dernier mardi de mai et 5<sup>e</sup> lundi de septembre.  
 Port-Launay, 12 février, 25 septembre.  
 Poallaouen, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, lundi avant la Quinquagésime, 1<sup>er</sup> lundi de mars, avril, 9 mai, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, 1<sup>er</sup> lundi d'août, septembre et novembre.  
 Quéménéven, lundi des Rameaux, 2 juillet, 29 août.  
 Quiniac'h, le 19 avril.  
 Roscanvel, dernier vendredi de février, 1<sup>er</sup> vendredi de mai et juin et le lundi après le 14 septembre.  
 Sainte-Anne-la-Palue (en Plonévez-Portzay), lundi qui suit le dernier dimanche d'août.

Sainte-Anne (en Lanvéoc), vendredi avant la fête patronale de Sainte-Anne (26 juillet) ou 1<sup>er</sup> dim. qui suit cette date.  
 Saint-Fiacre (en Crozon), 10 mai.  
 Saint-Hervin, 1<sup>er</sup> mars, 15 juillet, 1<sup>er</sup> octobre.  
 Saint-Laurent (en Crozon), 11 juin, 11 août, 27 octobre.  
 Saint-Nic, 10 avril, lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre.  
 Saint-Rivoal, mardi apr. le 21 nov.  
 Scrignac, 24 février, 1<sup>er</sup> mardi d'avril, mardi qui suit le dernier dimanche de juin, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> mardi d'octobre, 21 décembre, mercredi de Pâques.  
 Spézet, 28 avril, mardi de la Trinité, mardi après le 2<sup>e</sup> dimanche de juillet, mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche de septem. et mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct.  
 Telgruc, 18 mars, 12 octobre.  
 Trégarvan, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.  
 Trégourez, 24 juillet et 29 sept.

## Arrondissement de Morlaix.

Barven, (en Plouzévédé), le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Cléder, 28 janvier, 18 novembre.  
 Le Clôtre, dernier jeudi de chaque mois, lundi après la Trinité.  
 Commana, dernier mardi de chaque mois.  
 Guerlesquin, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, lundi des Rameaux, 4<sup>e</sup> lundi de juillet, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
 Guiclan, 2<sup>e</sup> lundi de février, avril, juin, août, octobre, décembre.  
 Guimaec, mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.  
 Guimiliau, 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
 Lampaul, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de mai, 4<sup>e</sup> vendredi de janv., fév., mars, oct., nov., déc.  
 Landivisiau, foire St-Mathieu, 15 et 22 sept., mardi qui suit le 2<sup>e</sup> lundi de juil., 2<sup>e</sup> merc. des autres mois. Marchés francs pour animaux de bouch. tous les merc. des mois de mai, juin, juillet, août, sept., octobre.  
 Lanhorneau, 25 avril, 6 mai, 14 juin, 17 juillet.  
 Lannour, 1<sup>er</sup> vendredi et 4<sup>e</sup> samedi d'octobre, 9 décembre, 2<sup>e</sup> lundi de carême, 11 juin et 6 mai.  
 Lannéanou, 25 mars, 24 juin, lundi après le dernier dimanche d'août, 26 décembre.  
 Loc-Eguinier-Saint-Thégonnec, 4<sup>e</sup> samedi de janvier, février, mars, avril, septembre et octobre.  
 Lochrist (en Plonévez), 24 sept.  
 Mespaul, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, (ces foires se tiennent au hameau de Sainte-Catherine).  
 Morlaix, 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois, jeudi apr. la Pentecôte, 4 juil., 15 et 16 octobre, 25 novembre.  
 Penzé (en Taulé), 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, 29 septembre.  
 Pleyber-Christ, 2<sup>e</sup> jeudi et 4<sup>e</sup> lundi de janvier, février, mars, novembre et décembre.  
 Plouégat-Guérand, 22 janvier, 20 juillet, 22 décembre.  
 Plouessat, 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois à l'exception d'août et d'octobre, 10 août, 18 octobre.  
 Plouézoch, 17 janvier, 20 avril, 17 juillet, 27 décembre.  
 Plougouven, 2<sup>e</sup> mercredi de mars, 18 mai.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE pour 1906. — 74<sup>e</sup> année.  
 Ouvrage de 1400 pages de renseignements. — Ille-et-Vilaine : 2 fr.  
 Autres départements : 4 fr. — Franco : 0 fr. 85 en plus.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 Le petit INDICATEUR SIMON  
 Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
 et des marées de Bretagne.

Plouigneau, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, mercredi des Cendres, le vendredi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> mardi de septembre, lundi après la Foire-Haute de Morlaix.  
 Plouñour-Ménez, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
 Plouñvez-Lochrist, 3<sup>e</sup> jeudi de janvier, mars, mai et novemb.  
 Flourin, 13 octobre.  
 Plouvorn, dernier samedi de chaque mois et le 17 octobre (quand cette dernière foire coïncidera avec un dimanche ou un jour férié, elle sera renvoyée au dernier samedi du mois.  
 Ponthou (le), 1<sup>er</sup> samedi de janv., mars, mai, juil., sept., nov.  
 Rellecq, (en Plouñour-Ménez), 1<sup>er</sup> mercredi des mois de janvier, avril, mai, juin, juillet,

octobre et novembre; 1<sup>er</sup> février, 24 mars, 14 août, 7 septembre, 7 décembre.  
 Saint-Eutrope (en Plougonven), 30 avril et 9 octobre.  
 Saint-Pol-de-Léon, 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
 Saint-Sauveur, 1<sup>er</sup> vendredi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.  
 Saint-Thégonec, foire aux bestiaux le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois; foire aux chevaux le 1<sup>er</sup> jeudi de carême, 2<sup>e</sup> mardi de juillet, 10 septembre, jeudi avant le 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre.  
 Sibiril, 28 octobre, 6 et 27 décembre.  
 Sizun, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, 3<sup>e</sup> lundi de novembre jusqu'à fin avril.

#### Arrondissement de Quimper.

Arzano, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 Bannalec, 2<sup>e</sup> mercredi de janvier, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1<sup>er</sup> mercredi de février, mars et avril.  
 Guilligomar'ch (au hameau de Saint-Eloy), lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
 Kernével, 2<sup>e</sup> lundi de fév., avril, juin, sept., octob. et novemb.  
 Melgven, 2<sup>e</sup> mercredi de février et mars, lundi de la Trinité, dernier lundi d'août, 1<sup>er</sup> mardi d'octobre et 26 décembre.  
 Moëlan, 2<sup>e</sup> jeudi de mars, mai, juin, et 1<sup>er</sup> jeudi de septembre.  
 Pont-Aven, 3<sup>e</sup> mardi de janvier, 1<sup>er</sup> et dernier mardi de carême, 6 mai, 23 juin, 1<sup>er</sup> mardi de juin, juillet, septembre, mardi avant la Saint-Michel, 1<sup>er</sup> décembre et mardi avant Noël.  
 Querrien, 4<sup>e</sup> jeudi de janvier, avril, juin et octobre.  
 Quimperlé, 3<sup>e</sup> vendr. de janv., fév., mai, juin, nov., et 24 déc., lundi de la Passion, jeudi-saint, 24 juillet, 10 août, 29 septembre, 17 et 28 octobre.  
 Riec-sur-Bélon, le 3<sup>e</sup> lundi de carême, le lundi de la Trinité, le lundi après le 8 sept. et le 3<sup>e</sup> lundi de décembre.  
 Scaër, 15 janv., 15 fév., 12 mars, 10 avril, 3 mai, samedi après la Fête-Dieu, 1<sup>er</sup> juil., 1<sup>er</sup> et 24 août, 7 sept., 1<sup>er</sup> oct., 2 et 23 nov., 16 déc.  
 Saint-Thurien, 3<sup>e</sup> mercredi de fév., avril, juin, sept., et déc.

## FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au public des renseignements très exacts, prie MM. les Maîtres de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> septembre, les changements de foires et marchés.

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Abbaretz, marché et foire 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, 20 juillet, 23 septembre.  
 Agrefeuille, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, novemb. et décemb.  
 Auceux, jeudi de chaque semaine, 4 mars, jeudi après le 11 juin et le 2 juillet lorsque ces dates ne tomberont pas un jeudi, 30 novembre; marché d'animaux gras, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de chaque mois.  
 Arthon-en-Retz, 25 janvier, 8 et 25 février, 6 mars, 1<sup>er</sup> mardi après le 25 mars, 12 avril, 2 mai, 11 juin, 2<sup>e</sup> jeudi de juillet, 15 juillet, 2<sup>e</sup> et dernier jeudi d'août, 6 et 22 septemb., 2<sup>e</sup> jeudi d'octobre, 7 novembre, 2<sup>e</sup> jeudi de novemb., 6 décemb.  
 Assérac, 6 janv., 10 fév., 30 mai, 21 juin, 15 juillet, 9 et 29 septembre; à Pont-d'Armes, 8 av.  
 Avesac, 20 janvier, 3<sup>e</sup> mercredi de février, 1<sup>er</sup> mardi après le dimanche de la Passion, 23 mai, 14 octobre.  
 Barhechat, le lundi de Pâques.  
 Basse-Goulaine, 6 août.  
 Belligné, 3<sup>e</sup> lundi de janvier, lundi avant le 3<sup>e</sup> mardi de février.  
 Bernerie (La), 3 novembre, dimanche de la Quasimodo assemblée-gagerie.  
 Desné, 1<sup>er</sup> samedi après Pâques.  
 Bignon (Le), 1<sup>er</sup> mardi de janvier, de février, de mars, d'août et décembre, 15 mai.  
 Blain, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, mardi gras, mardi de la mi-carême, jeudi de Pâques, 10 et 20 août, 4 oct., 2 nov.; à l'Eraudais, lundi de Pâques; à St-Emilien, 1<sup>er</sup> jeudi de février, 17 sept.; à St-Omer, 13 janvier.  
 Boissière-du-Dore (La), 3<sup>e</sup> lundi de févr., mars, avril et décembre.  
 Bonnouvre, 24 avril.  
 Bouaye, 10 avril, 3 septembre.  
 Bouée, mardi gras, lundi de la Pentecôte, 8 décembre.  
 Bouguenais, 10 février, 1<sup>er</sup> mars, 20 avril, lundi avant l'Ascension, 30 juin, lendemain du dernier dimanche de juillet.  
 Bourgneuf, 20 février, dernier mardi d'avril, 2<sup>e</sup> lundi d'août, dernier mardi de septembre, 10 octobre; à St-Syr, 3<sup>e</sup> lundi de mars, 16 juin, 8 sept.  
 Boussay, 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois.  
 Bouvron, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, 3<sup>e</sup> jeudi de février, 20 mars, 10 mai, 1<sup>er</sup> décembre.  
 Brains, 12 fév., 10 mai, 11 août.  
 Campbou, dern. samedi de janv., 3<sup>e</sup> samedi de fév., jeudi après la mi-carême, 1<sup>er</sup> samedi d'avril, 3<sup>e</sup> jeudi de décembre.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40; franco : 0 fr. 55.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LETTRES DE MARIAGE  
 et d'Invitation aux Noces.

Carquefou, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, 27 fevr., 13 avril, 22 juill., 2 nov.  
 Casson, 12 fevr., 12 déc.  
 Cellier (Le), 3<sup>e</sup> samedi de janvier, 2<sup>e</sup> samedi de janvier et de déc.  
 Chapelle-Basse-Mer (La), 19 mars, 1<sup>er</sup> août; à Saint-Simon, 28 oct.  
 Chapelle-des-Marais (La), dernier samedi de janv., 1<sup>er</sup> samedi de carême, lundi saint, 16 mai, 8 juin, dernier samedi de déc.  
 Chapelle-Blain (La), 7 mai, 25 juin, 28 octobre.  
 Chapelle-Heulin (La), 30 avril, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Chapelle-Launay (La), 4 mai, 26 août, 9 oct., 5 décembre.  
 Chapelle-Saint-Sauveur (La), 1<sup>er</sup> mardi d'avril.  
 Chapelle-sur-Erdre (La), 3<sup>e</sup> lundi de janvier, lundi de Pâques.  
 Chateaubriant, tous les merc., 13 et 14 sept., 1<sup>er</sup> mardi apr. la Touss.  
 Chateauthébaud, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.  
 Chauvé, 1<sup>er</sup> janv., 3 fevr., 13 mars, 12 mai, 13 sept. et 12 nov.  
 Cheix, 15 novembre.  
 Chéméré, 8 janvier, 10 février.  
 Chevrolière (La), 1<sup>er</sup> jeudi de janv., février, mars et avril.  
 Clion (Le), 15 janv., 10 fevr., 6 nov.  
 Clisson, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vend. de janv. fevr., mars, avr., mai et juin, 1<sup>er</sup> vendredi après Pâques.  
 Conquerouil, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, 16 février, 25 mai, 25 août.  
 Cordemais, 15 janvier, 20 avril, 1<sup>er</sup> jeudi de septembre et d'oct., 2<sup>e</sup> jeudi de novembre, 15 déc., (marché le jeudi).  
 Couëron, 20 janvier, 28 mars, 23 août, 18 oct., 3<sup>e</sup> jeudi de novembre; marché de porcs le 3<sup>e</sup> jeudi de fevr., et mai, 20 nov.  
 Couffé, 3<sup>e</sup> lundi de janv. et de déc.

Croisic (Le), du dernier dimanche de juil. au 1<sup>er</sup> dimanche d'août.  
 Crossac, dern. sam. de fevr., 9 mai.  
 Derval, 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, le vendredi après la mi-carême, mardi après la Quasimodo et le lundi après la S.-Clair.  
 Donges, dern. lundi de janvier, 1<sup>er</sup> lundi de carême, lundi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> lundi de juil., 11 nov.  
 Doulon, 25 mars, 21 décembre.  
 Drefféac, 30 avril.  
 Erbray, 3<sup>e</sup> lundi de carême.  
 Escoublac, 11 mars, 3 av., 13 mai, lundi après la mi-août, 25 janv.  
 Fay, 18 janv., 25 fevr., 17 mars, 23 juillet, 28 août, 12 nov., 2<sup>e</sup> jeudi de décembre.  
 Fegréac, 3 février, 6 mars, mardi après la Quasimodo, 28 mai, 2<sup>e</sup> jeudi de décemb. et de janv.  
 Frossay, 11 avril, 14 mai, 25 août, 29 octobre.  
 Frossay, 8 fevr., 1<sup>er</sup> mars, 8 avril, 9 mai, 1<sup>er</sup> lundi de juil., 2 août, 9 sept., 2<sup>e</sup> merc. d'oct., 20 déc., 2<sup>e</sup> mercredi de novembre.  
 Gavre (Le), 2<sup>e</sup> vend. de fevr., 16 oct.  
 Grand-Auvorné, 15 mai, 15 juil.  
 Grand-Champ, 17 et 29 janvier, 20 février, 22 décembre.  
 Guémené, samedi après la mi-carême, 21 juin, 26 juil., 30 août, 29 sept.; à Bosis, 1<sup>er</sup> mardi de carême; à Guénouvry, 3<sup>e</sup> jeudi de février à Guénouvry.  
 Guenrouet, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> sam. de janv., 2<sup>e</sup> jeudi de février, 2<sup>e</sup> samedi de mars, 2<sup>e</sup> jeudi d'av., 19 mai, dern. sam. de déc.  
 Guérande, 2 janv., 3 et 6 fevr., 2 et 20 mars, 11 et 26 avril, 19 mai, 1<sup>er</sup>, 14 et 30 juin, 20 juil., 11 août, 3, 19 et 28 sept., 19 et 29 octobre, 20 novemb., 11 déc.

Haute-Goulaine, 21 mars, 11 nov.  
 Haio-Fouassière (La), dernier lundi de mars, 16 août.  
 Herbignar, 19 février, lundi après la mi-carême, 6 mai, 3 et 17 juin, 8 juillet, 19 août, 16 sept., 14 oct., 29 nov. et 17 déc.; à Pompas, 2<sup>e</sup> lundi de janv., 10 mai.  
 Héric, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, 8 mars, 8 juil., 25 sept., 20 nov.  
 Issé, dernier samedi de janvier, 8 sept., 3<sup>e</sup> samedi de dec.  
 Jaus, 3<sup>e</sup> samedi de janv., 3<sup>e</sup> sam. de novembre.  
 Joué-sur-Erdre, la veille du dimanche des Rameaux, 25 mai, 6 juin, 26 juillet, 2 octobre.  
 Joigné, le lundi de Pâques.  
 Landroau, 2<sup>e</sup> jeudi d'avril.  
 Lavau, le lundi après le 24 août.  
 Legé, le 3<sup>e</sup> mardi de janv., fevr., mars, 24 av., 3<sup>e</sup> mardi de mai, juin, juil., août, sept., oct. nov. et décembre.  
 Ligné, 2<sup>e</sup> sam. de janv., 1<sup>er</sup> lundi de mars, 10 mai, 15 juil., 1<sup>er</sup> oct.  
 Limousinière (La), dern. mardi de janv., fevr., nov. et décembre., 24 mars, 1<sup>er</sup> mai, lundi de la Pentecôte, 3<sup>e</sup> jeudi d'oct.  
 Loroux-Bottreux (Lo), 2<sup>e</sup> mardi de chaq. mois, 3 fevr., de Pâques à la St-Jean, tous les mardis, 25 nov.  
 Louisfert, lundi de Pâques.  
 Lusanger, 2<sup>e</sup> jeudi de fevr. et de déc.  
 Machecoul, 1<sup>er</sup> merer. de chaque mois, 25 juin, 3<sup>e</sup> merc. de sept. et d'octobre.  
 Madoleino-de-Guérande (La), 6 fevr., 14 juin et 19 septembre.  
 Maisdon, 2<sup>e</sup> mardi de janv. et fevr.  
 Malville, 12 juil.; à la Colle, 16 sept., 26 nov., samedi av. Carnaval.  
 Marsac, 21 mai, 16 sept., 4<sup>e</sup> sam. de janvier.

Massérac, 5 mai, 1<sup>er</sup> oct., 29 janv.  
 Maumusson, 27 janv., 27 fevr., 30 dc.  
 Mauves, 1<sup>er</sup> lundi de fevr., 3<sup>e</sup> lundi de mai et d'août, 10 oct.; marchés au chanvre, le lundi qui suit le 15 des mois de janv., fevr., mars, avr., mai, nov. et dc.  
 Meiliorayo-do-Brotagne (La), 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, 4<sup>e</sup> mardi de janv. et de fevr., 25 mars, 10 juillet, lundi après le 10 oct., 4<sup>e</sup> mardi de nov. et déc.  
 Mésanger, 2<sup>e</sup> samedi de février, 11 mai, 22 juillet.  
 Mesquer, 26 mai, 26 août.  
 Missillac, 12 janv., 28 fevr., 18 av., 26 mai, 22 juin, 1<sup>er</sup> août, 24 mars, 14 décembre.  
 Moisdon, dernier lundi de chaque mois, mardi de Pâques, 1<sup>er</sup> juin.  
 Montherl, 3<sup>e</sup> mercredi de fevr., mars, avril, mai, juin, août et septembre., 23 juillet, à Geneston, 3<sup>e</sup> mercr. de janv., 13 nov., dern. merc. de fevr., avril et déc.  
 Montoir, 1<sup>er</sup> mardi de mars, avr. et sept., 15 mai, dernier mardi de mai, 25 juin, 11 juil., 3 août, 26 septembre, 15 octobre; marché tous les mardis; à St-Malo-de-Guersac, 20 avril.  
 Mouais, sam. ap. le dimanche de a Quasimodo.  
 Moutiers (Les), 18 avril.  
 Mouzeil, 23 janvier, 26 février, lundi de Pâques et 26 décembre.  
 Nantes, 8 janv., 1<sup>er</sup> fevr., 15 mars, 25 avr., 25 mai, 8 juin, 8 juil., 8 août, 8 sept., les Guibrays, tous les samedis de sept., 14 oct., 8 novembre, 1<sup>er</sup> décembre à St-Joseph-de-Portric, 4 mars.  
 Nort, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis de chaque mois, 23 avril, 25 juin, 9 et 29 août, 8 sept., 11 nov.

Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, fondée en 1631  
 TRACTS, sujets divers, 6 fr. le mille. — TABLEAUX ARTISTIQUES, sujets bretons avec teinte chinoise, format 28/76, 0 fr. 50 l'un. — CARTES POSTALES, Calvairo de Tréguier et autres sujets, 0 fr. 75 la douzaine, etc. — Envoi franco à partir de 10 francs.

Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHIQUES — CARACTÈRES ELZEVIENS  
 Collection variée d'Ornements typographiques anciens  
 RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Notre-Dame-des-Landes, 12 janv., 10 févr., 12 mars, 17 avr., 13 oct.  
 Noyal, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
 Nozay, les lund. ap. les flois, ap. la Chandel., lundi gr., ap. la mi-car., de Pâq. fleur. de la Quas., des Rogat. sam. veille de la Pentec., 1<sup>er</sup> août, foires de la S. Pierre, lundi et mardi ap. le 8 sept. dite foire de Beaul., lundis ap. la S. Mich., ap. la Toua., 25 nov., lundi av. Noël, marc. tous les lundis.  
 Orvault, 24 jan., lundis de Pentecôte, 18 septembre.  
 Oudon, 8 avril, 11 nov.  
 Painlœuf, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 4<sup>er</sup> avril, 15 mai.  
 Pannecé, 2<sup>e</sup> lundi janv., févr., mars.  
 Pallet (Lo) 29 sept., 27 décembre.  
 Paulx, 20 février et 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, 20 décembre.  
 Pellerin (Lo), 21 janvier, 5 mars, 5 avr., 1<sup>er</sup> jeudi de juin, 16 août, 25 sept., 5 nov., 23 déc.  
 Petit-Auverné, la veille du 3<sup>e</sup> mardi de février, 14 juin.  
 Petit-Mars, 24 février, 10 août, 8 sept., dernier samedi de déc.  
 Pierrie, 3<sup>e</sup> samedi de janvier, mardi après la mi-carême.  
 Pin (Lo), 30 janv., 2<sup>e</sup> samedi de mars, 17 septembre.  
 Piriac, 11 novembre.  
 Plaine (La), 8 mars.  
 Plessé, 4<sup>e</sup> jeudi de chaq. mois, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> merc. de fév., 2 mai, 22 sept., 11 oct., 3<sup>e</sup> merc. de déc.  
 Pontchâteau, lundi apr. le 13 janv., lundi gras, 3<sup>e</sup> lundi de carême, mi-carême, lundi de la Passion, de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi de Pâques, 14 mai, 11 juin, 22 juil., 1<sup>er</sup> sept., 1<sup>er</sup> lundi d'oct., lundi ap. le 2 nov., 2<sup>e</sup> lundi de déc., marc. le lundi.  
 Pt-St-Martin, 26 fév., 27 mars 20 av.

Pornic, 25 mars, 15 juin, 2 sept., 15 octobre, 1<sup>er</sup> décembre.  
 Pornichet (S. Séb.), 12 févr., 6 août.  
 Port-St-Père, 28 janv., 18 fév., 23 mars, mardi après la P. utecôte, lundi après la St-Michel, 18 nov., 30 décembre.  
 Pouille, 3<sup>e</sup> lundi de février.  
 Prinquiau, 2<sup>e</sup> lundi après Pâques, 28 septembre.  
 Puçuel, 10 mars, 2<sup>e</sup> jeudi de déc., 31 déc.; à la Chevallerais, dernier jeudi de février.  
 Quilly, 2<sup>e</sup> sam. de janv., 4<sup>er</sup> fév., 2<sup>e</sup> jeudi de carême, 3<sup>e</sup> samedi d'avril, 24 mai, 15 décembre.  
 Regrippière (La), dernier mardi de fév. et de mars, 15 avril, 18 octobre.  
 Remaudière (La), 25 mars, lundi de la Pentecôte.  
 Remouillé, 1<sup>er</sup> jeudi de janvier, février, mars et avril.  
 Rezé, 2<sup>e</sup> lundi de janv., 25 févr., 30 mars, 25 juillet, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, mai, juin, août, sept., oct., nov. et déc.  
 Riaille, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, 30 avril, 25 août, 29 sept.  
 Rouans, 8 janv., 8 mars, 17 sept., 25 oct., 23 nov., 1<sup>er</sup> lundi d'août.  
 Ruffigné, sam. après les rogations.  
 Rouge, 3<sup>e</sup> mardi de févr., lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> jeudi de sept.  
 Rouxière (La), 26 févr., 14 mai.  
 Saffré, 2<sup>e</sup> sam. de janv., fév., avril, déc., 3<sup>e</sup> sam. de mars, 30 juin.  
 Saint-Aignan, 15 juin.  
 Saint-André-des-Eaux, 18 janv., 15 fév., 26 mars, 23 av., 25 mai et 25 septembre.  
 Saint-Aubin-des-Châteaux, 1<sup>er</sup> mardi d'avril et de see mbre.  
 Saint-Colombin, 1<sup>er</sup> lundi de janv., février, mars et avril.

Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 15 janvier, 21 mars.  
 St-Etienne-de-Corcoué, 2<sup>e</sup> mardi de janvier et de février.  
 St-Etienne-de-Mont-Luc, 1<sup>er</sup> sam. dech. moissaut le 1<sup>er</sup> sam. d'avr., 4 fév., 4 mars, 28 avr., 4 août, 12 sept., 1<sup>er</sup> mar. d'oct., 4 nov., 27 déc., marché de pores, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 Saint-Fiacre, 2<sup>e</sup> lundi de mars, 30 août, 2 novembre.  
 Saint-Gildas-des-Bois, 2<sup>e</sup> mardi de janv., fév. et déc., 22 mars, 26 avr., 43 mai et 29 octobre.  
 Saint-Herblain, 28 fév., 18 avril.  
 Saint-Herblon, 15 avril, 20 juillet.  
 Saint-Hilaire-de-Chaleons, 11 janv., 12 fév., 10 nov., 15 décembre.  
 Saint-Jean-de-Boiseau, 4<sup>e</sup> jeudi de sept., jeudi apr. le 10 nov.  
 Saint-Jean-de-Corcoué, 1<sup>er</sup> jeudi de janv., de mars et déc., 30 août.  
 Saint-Joachim, samedi avant le dimanche de la Passion, 24 mai, samedi après le 24 juil., 6 sept., 10 octob. et 22 novembre.  
 Saint-Julien-de-Concelles, 21 avril, 24 août.  
 Saint-Julien-de-Youvantes, 24 fév., mardi après la mi-carême, 4<sup>e</sup> mardi de mai, 28 août.  
 Saint-Leger, 14 avril.  
 Saint-Lumine-de-Coutais, 9 mars, 9 septembre.  
 Saint-Lyphard, 20 janv., 23 fév., 17 mars, 5 avr., 6 juin, 12 juil.  
 Saint-Mars-de-Coutais, 14 février.  
 Saint-Mars-du-Désert, 2<sup>e</sup> lundi de février, 10 avril.  
 Saint-Mars-la-Jaille, 3<sup>e</sup> mardi de janv., fév., mars, oct., 22 avril, 21 mai, 21 juil., 27 août, 16 sept., 22 nov. (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu la veille); 8 juin et 13 décembre (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu le lendemain); marché aux bestiaux le 1<sup>er</sup> samedi de janv., fév. et mars.  
 Saint-Même, 20 mars.  
 St-Michel, 13 fév., 12 mai, 29 sept.  
 Saint-Molf, 26 fév., 1<sup>er</sup> av., 10 juin.  
 Saint-Nazaire, tous les vendredis, 7 mars, 30 avril, 1<sup>er</sup> juillet, 15 sept., 18 nov., 30 décembre; à l'Immaculée-Conception, 15 mars, 15 avr. et 9 mai.  
 St-Nic.-de-Redon, 1<sup>er</sup> mars, 9 mai.  
 St-Père-en-Retz, 13 janv., 23 janv., 15 févr., 19 mars, 22 avr., jeudi avant l'Ascension, merc. après la Pentec., 20 juin, 1<sup>er</sup> lundi de juil., 20 juil., 20 août, 18 sept., 6 et 29 oct., 16 nov., 10 et 27 déc.  
 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
 Saint-Sébastien, lundi après le dernier dimanche d'août.  
 Saint-Sulpice-des-Landes, 3<sup>e</sup> sam. de févr., 23 novembre.  
 Saint-Viaud, 29 févr., 9 octobre.  
 Saint-Vincent-des-Landes, 22 janvier, 22 juillet.  
 Ste-Anné de Camphou, dernier mardi de janvier, 1<sup>er</sup> mardi de carême et d'avril.  
 Sainte-Luce, 1<sup>er</sup> mars.  
 Sainte-Pazanne, 18 janv., 19 mai, 22 juillet, 1<sup>er</sup> vend. de février, mars, juin, août, sept., oct., nov. et déc.  
 Ste-Reine, 15 mars, 8 mai.  
 Sautron, 10 janvier, 10 mars, 2 mai, 8 déc.  
 Sayenay, 22 janv., ou le mercredi suivant, veille du Jeudi-Gras, veille de la mi-carême, merer. après Pâques, 2<sup>e</sup> mercredi apr.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TIRAGE DES ILLUSTRATIONS  
 GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAPHIE, ETC., ETC.  
 CHROMOTYPOGRAPHIE

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un stylet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50.

la Pentecôte, 4 juillet, 16 août, 14 septembre, 3<sup>e</sup> mercredi d'oct., 2<sup>e</sup> mercredi de nov., 1<sup>er</sup> mercredi de déc. et 22 déc.; marché aux bestiaux le mercr. depuis la mi-carême au 4 juil.; Marché ordinaire tous les mercr. Sévérac, 15 avril.

Sion, 1<sup>er</sup> mardi de janv., févr., mardi après la mi-carême, le mardi des Rogations, 29 sept., 1<sup>er</sup> mardi de décembre.

Sorjnières (Les), 3<sup>e</sup> samedi de janvier, 16 fév., 2<sup>e</sup> lundi de mars, 3<sup>e</sup> samedi de mars, 24 mars, 6 mai, 25 juin.

Soudan, veille du 1<sup>er</sup> mercredi de février, lundi après la Pentecôte.

Soulvache, lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mardi de juin.

Sucé, 22 janv., le lende., de la fête du der. dimanche d'août, 26 déc.

Tellé, 25 janv., 3<sup>e</sup> lundi de mars, 19 juin, 8 décembre.

Temple (Le) 30 janv., lundi après la mi-carême, 20 mai, 15 juil., 20 septembre, 7 novembre.

Thouaré, marché au chanvre, 1<sup>er</sup> lundi de janv., févr., mars, avril, mai, nov. et décembre.

Touques (Les), 4<sup>e</sup> sam. de janv., 13 mars, 1<sup>er</sup> me c. d'av., 1<sup>er</sup> mai.

Touvois, 23 janv., 10 mai, 3<sup>e</sup> lundi de fév., mars, avril et déc.; lundi de la Trinité, au Val-de-Morière, 30 sept.

Trans, 3<sup>e</sup> samedi de fév., 18 nov.

Treffleux, 2<sup>e</sup> samedi de janvier, février, mars et décembre.

Treillières, 8 févr., 23 mars; à la Ménardais, 16 janvier.

Vallet, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois hormis sept., 1<sup>er</sup> lundi après le 25 août; à Montrevault, lundi après les foires de St-Vincent, de St-Nicolas et de la mi-carême.

Varades, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, 1<sup>er</sup> mardi de janv., 28 fév., 4<sup>e</sup> mardi de mars, 17 avril, 15 mai, 4<sup>e</sup> mardi de novembre.

Vay, jeudi après le 15 mai, 1<sup>er</sup> sept.; à la Grignolais, mardi de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi de janv.

Vertou, 2<sup>e</sup> lundi d'avril.

Vieilleville, 9 mai et le 3<sup>e</sup> lundi des autres mois, 3 novembre.

Vigneux, 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, 4<sup>e</sup> mardi de janv., 19 mars, leudem. de la Trinité, 18 nov.; à la Paclais, 14 fév. et 14 avril.

Vritz, 8 mai.

Vuz, 9 janvier, 2<sup>e</sup> jeudi d'août, 25 sept.; Assemblée-gagerie, 2<sup>e</sup> dimanche de mai.

### FOIRES DU MORBIHAN

**NOTA.** — Les Foires qui coïncident avec le dimanche ou une fête gardée se tiennent le lendemain, excepté celles du Faouët, qui sont toutes remises au mardi suivant, et celle d'Erdeven du 18 avril, remise au samedi suiv.

Le 4<sup>er</sup> lundi de chaque mois, Ploërmel (marché de quinzaine pour les cochons), Quistembert, Pontivy.

Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, Cléguérec, Inguiniel.

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, Gricriff, Locminé, Malestroit.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LETTRES DE MARIAGE  
et d'Invitation aux Noces.

Tous les jeudis de chaque mois, Guémené.

Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, Mauron, Plumélian.

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis de chaque mois, Vannes.

Le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois, Pontivy.

Le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, Pluvigner, Rochefort, la Trinité-Porhoët.

Le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, Bubry, Crédin, Rohan.

Le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, Langonnet.

Le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, Elven.

Le 2<sup>e</sup> et le dernier samedis de chaque mois, Josselin.

Le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, Ploërmel, Pontivy.

Le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, la Roche-Bernard.

Le 20 de chaque mois, Malansac.

Le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, Guer, Rohan.

Le dernier mardi de chaque mois, Trinité-Porhoët.

**Marchés :** Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, Auray; le lundi de chaque semaine, Ploërmel (marché aux veaux); le mardi, Ploërmel, Caden; le mercredi, le Faouët, Guer (marché aux veaux), Peillac, Vannes; les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, Gulliers (marché aux veaux, moutons et porcs); le jeudi de chaque semaine, du 4 mai au 22 septembre, la Roche-Bernard (marché aux vaches); le jeudi, St-Gravé (marché aux veaux et aux moutons), Hennebont; le vendredi, Malansac; le samedi, Baud, Sauzon (marché aux bestiaux), Vannes.

**Janvier.** — Le 2, Languidic, Peillac. — Le 4<sup>er</sup> lundi, Auray.

**Gourin.** — Le 4<sup>er</sup> mardi, Carentoir, Melrand, Quistinic, Plumélian.

— Le 1<sup>er</sup> mercredi, Naizin, Plémeur (si cette foire coïncide avec celle de Pont-Scorff, elle sera remise au lendemain), Gulliers. — Le 1<sup>er</sup> sam., Noyai-Muzillac. — Le 6, Sauzon. — Le mercredi après le 6, Peaulé.

— Le 10, Saint-Laurent. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Billiers. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 2<sup>e</sup> sam., Croisty en St-Tugdual. — Le 13, St-Jean-Brévelay. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Plouay. — Le 11, Sarzeau. — Le 14, Landévant. — Le 15, Limerzel, St-Perréux. — Le 17, Hennebont, Muzillac. — Le 24, Plouay. — Le 22, le Faouët, St-Vincent. — Le 3<sup>e</sup> vendr., Elven, Plouray, Theix. — Le 4<sup>e</sup> mer., Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendr., Muzillac. — Le 4<sup>e</sup> samedi, la Gacilly. — Le dernier lundi, Auray. — Le dernier samedi, Baud, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégonel. — Le 25, Séglien. — Le 26, Saint-Laurent. — Le 29, Cohignac en Berrie. — Le samedi avant le dimanche de la Septuagésime, Brandérion.

**Février.** — Le lundi avant le lundi gras, Grand-Champ. — Le 4<sup>er</sup> mardi, Carentoir. — Le 1<sup>er</sup> mercr., Marzan, Gulliers. — Le sam., la Gacilly. — Le mercr. précédant de 15 jours les Cendres, le Faouët. — Le mer. qui précède les Cendres, Rohan. — Le 2, Locnon en Ploërdut, Quelven, Plouhinec. — Le 3, Pluvigner, Guidel. — Le 8, Sarzeau. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 9, la Chapelle-St-Gildas en Guégon, Saint-Jacut. — Le 10, le Palais, Siffiac. — Le 12, Muzillac. — Le 15, Plougommelen. — Le 2<sup>e</sup> sam., Saint-Tugdual. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Menéac.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES  
POUR MM. LES ÉDITEURS  
ALBUMS — DIPLOMES

— Le 3<sup>e</sup> vendr., Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 18, Rieux, Plouay. — Le 19, Belz. — Le 22, Ambon, Gourin. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry, Le 4<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le 24, Camoël, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel. — Le dernier samedi, St-Caradec-Trégomel. — Le 28, Surzur. — Le mardi gras, Augan, St-Gérard, la Trinité-s-Mer, Pluméliau (foire des gages au bourg)

**Foires du Carême.** — Le mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche, Nivillac. — Le 1<sup>er</sup> lundi de carême, Plumergat. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Séné. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Auray. — Le 2<sup>e</sup> mardi, le Faouët. — Le 2<sup>e</sup> vend., Plescoq. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Guidel. — Le lendemain, Carentoir. — Le jeudi suivant, Noyal-Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> samedi, Vannes, la Gacilly, le Saint. — Le 4<sup>e</sup> lundi, Languidic. — Le 4<sup>e</sup> mardi, St-Yves en Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Burgos en Grand-Champ. — Le 4<sup>e</sup> samedi, le Palais. — Le jeudi av. la Passion, Mongolérien. — Le samedi, veille de la Passion, le Faouët, Vannes. — Le mercr. après la Passion, Auray. — Le jeudi, Vannes, Hennebont. — La veille des Rameaux, Baud. — Le lundi après les Rameaux, foire de bijouterie, etc., à Lorient (8 jours), Pontivy. — Le mercredi saint, Plouay. — Le jeudi saint, la Roche Bernard. — Le samedi saint, Plouay.

**Mars.** — Le 1<sup>er</sup>, Languidic, Plumelec. — Le 2, Peillac, grande foire foraine à Pontivy (on y vend des draps de Tours, Falaise, bijouterie, etc.). — Le 1<sup>er</sup> mardi, Melrand, Quistinic, Saint-Antoine en Ploërmel. — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Guilliers, Naizin. — Le 1<sup>er</sup> jeudi, Missiriac. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Saint-Fiacre en Melrand. — Le 4, Plouay. — Le 8, Péaule. — Le 10, Guéhennon, Pont-Scorff, Saint-Laurent. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Saint-Yves en Bubry, Ploërmel. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Lizio. — Le 2<sup>e</sup> sam., Croisty en St-Tugdual. — Le 12, Langoëlan, Muzillac, Roc St André. — Le 3<sup>e</sup> mar., Loyal. — Le 3<sup>e</sup> merc., Caro. — Le 5<sup>e</sup> vendr., Plouray, Theix. — Le 15, Limermeil, Lochrist en Inzizac. — Le 16, Landévant. — Le 18, Plouray. — Le 19, Sarzeau, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel, Sérent, Marzan. — Le 20, Etel, Caudan. — Le 22, St-Guyomard. — Le 24, St-Quirin en Brech, Pleucadeuc. — Le 25, Quelven, Séglien. — Le 5<sup>e</sup> merc., Billio, Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le dernier lundi, Sulniac.

**Avril.** — Le 1<sup>er</sup>, Languidic, Roudouallec. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Porcaro, Pluméliau (bourg). — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Guénin, Malgnénac, Péaule, St-Servant, Guilliers. — Le 2, Riantecc. — Le 3, Plœren. — Le 4, Sarzeau. — Le 7, Plumelec. — Le 8, la lande de St-Méen en la Chapelle, Baden, Ambon. — Le 9, Sérent. — Le 10, Surzur, Saint-Laurent en Silfiac. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Ploutiniec. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, Lanouée. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Larre, Néant, Porcaro. — Le 2<sup>e</sup> vend., Saint-Thurian. — Le 2<sup>e</sup> sam., Croisty en Saint-Tugdual. — Le 4, Bohal, Landaul. — Le 4<sup>e</sup>, Muzillac, Plescop. — Le 13, Kerlan près Saint-Gildas en Guégon. — Le 14, Férel, Kervignac, Noyal, Tréal. — Le 15, Arradon, Carnac, Pleu-

griffet. — Le 16, Kercoban en Berrie, Brandivy en Grand-Champ. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Saint-Sauveur en Plouay. — Le 3<sup>e</sup> mardi, Bâtiment en Remungol, Loyal, Monteneuf. — Le 4<sup>e</sup>, Locoal-Mendou, Meslan, Sarzeau. — Le 18, Molac, Bréven. — Le 19, Mériadec en Plumergat. — Le 3<sup>e</sup> merc., Caro, Taupont (au nouv. bourg). — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix. — Le 20, St-Dolay, Quiberon. — Le 21, le Palais, Locmiquélic. — Le 22, bourg de Buléon, St-Armel. — Le 23, Cadoudal en Plumelec, Marzan, St-Malo-des-Trois-Fontaines. — Le 25, St-Marc en Mohon, Pluvigner, Cohignac en Berrie, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel. — Le 26, Naizin, Roudouallec, Pleucadeuc, Saint-Yves en Bubry. — Le 27, Bèquerel en Plougoumelen. — Le 4<sup>e</sup> mercredi, Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le 28, Mangolérien, foire des moutons à Rieux. — Le 29, St-Méen en Plœmel, Nostang, St-Eutrope en Allaire. — Le 30, Languidic. — Le samedi précédant le dernier dimanche d'avril (veille des courses) foire aux chevaux à Pontivy. — Le dernier samedi d'avril, Berné.

**Foires mobiles depuis Pâques jusqu'au Sacre ou Fête-Dieu.** — Le lundi de Pâques, à Concoret. — Le mardi, à Augan, St-Nicolas en Priziac. — Mercr., Lorient. — Le jeudi les Fougereis, Séné. — La veille de la Quasimodo, La Gacilly. — Le lundi de la Quasimodo, Auray, Mangolérien en Monterblanc, Gourin, Port-Louis, St-Yves en Bubry. — Le mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 3<sup>e</sup> mardi après Pâques, le Faouët. — Le samedi veille de la Pentecôte, Champ-des-Martyrs en Brech. — Le lundi de la Pentecôte, Trédion, Naizin. — Le mardi, Saint-Jean-de-Brévelay, au Calvaire près Férel. — Le jeudi, le Faouët. — La veille de la Trinité, Calan, Langonnet, St-Fiacre-de-Melrand, la Trinité-Porhoët. — Le lundi de la Trinité, Plumergat, le mardi de la Trinité, Brandivy, St-Yves en Bubry. — Le mercredi avant la Fête-Dieu, le Faouët. — Le 1<sup>er</sup> lundi après la Fête-Dieu, Grand-Champ, Saint-Tugdual. — Le 1<sup>er</sup> samedi après l'Ascension, Bieuzy. — Le 1<sup>er</sup> samedi qui suit le 15 juin, Moréac.

**Mai.** — Le 1<sup>er</sup>, Pontivy, Carentoir, Kergo en Sulniac, Ploërmel. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Auray. — Le lundi après le 1<sup>er</sup> dim., Gestel. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Melrand. — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Plœmeur, Réguiny. — Le 3, Callac en Plumelec, Sarzeau, Saint-Jean-la-Poterie, Lochrist en Inzizac. — Le 4, Nivillac. — Le 5, Séné, Roudouallec. — Le 6, la Tour-du-Parc, Pluvigner, Saint-Fiacre en Malansac, au Crosly en Saint-Tugdual. — Le 7, la Fosse en Plumelin, le Hezo, Saint-Yves en Bubry. — Le 8, Pénestin, Baden, Pontivy, Saint-Cyr en Nivillac. — Le 2<sup>e</sup> mardi, près la Chapelle-Saint-Yves en Caro. — Le mardi des Rogations, le Faouët. — Le 9, Muzillac, Bignan, Port-Navalo en Arzon. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly. — Le 10, Grand-Champ, au Pâtis de Groëné en Saint-Martin, Saint-Laurent. — Le 11, Gaudan, Saint-Nicolas en Pluméliau, Cohignac en Berrie, la lande Kerlan près Saint-Gildas en Guégon. — Le 12, Arradon, Plaudren,

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE  
 ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE  
 AGENDA DES MÂNAGES

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 Le petit INDICATEUR SIMON  
 Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
 et des marées de Bretagne.

St-Nicolas-du-Tertre, Roc St-André. — La veille du 2<sup>e</sup> dim., à Plouharnel, Quistinic. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., St-Nolff. — Le 4<sup>e</sup>, Arzal, Miséricorde en Pluvigner, Plouay. — Le 14, Saint-Armel. — Le 15, Noyal-Pontivy, Péaule, Plougoumelen. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Notre-Dame des Fleurs en Plouay. — Le 3<sup>e</sup> vendredi, Theix. — Le 3<sup>e</sup> samedi, Vannes. — Le 16, Mériadec en Plumergat, Mangolerian. — Le 17, Carnac Noyal-Muzillac, Allaire, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 19, Peillac, Pont-Scorff, Ambon, Baud, St-Yves-des-Landes en Bréhan. — Le 20, Bangor, Cours de Molac, St-Yves en Bubry. — Le 21, St-Hélène, Ste-Anne en St-Dolay. — Le 4<sup>e</sup> mercredi, Bubry. — Le samedi avant le 25 mai, Cueltas. — Le 22, Cadoudal, Marzan, Meslan. — Le 28, Pluneret. — Le 24, Camoël, Lizio, Saint-Gildas. — Le 25, Kercohan en Berric, Séglien, Landaul. — Le 27, Nivillac. — Le 28, Saint-Germain en Languidic, Sérent, Saint-Colombier en Sarzeau. — Le 29, Saint-Yves en Bubry, la Trinité-sur-Mer.

**Juin.** — Le 1<sup>er</sup>, Auray, Gourin, Plomeur. — Plumelec, Saint-Dolay. — Le 4<sup>er</sup> mercredi, Lanvelec en Plomeur. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Camors. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Saint-Caradec, Trégomel. — Le 3, Burgos en Grand-Champ. — Le 4, Locadour en Kervignac, St-Perreux. — Le 5, Ambon. — Le 8, Plouharnel, St-Armel. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Campénéac. — Le 10, Brillac en Sarzeau. — Le 11, Theix. — Le 12, Langoëlan, St-Liéme en Théhillac. — Le 13, Hennebont, Béguen, Muzillac. — Le 14, Mongolérien. — Le 15, Noyal-Pontivy, Béquerel en Plougoumelen. — Le samedi après le 15, Silfiac. — Le 16, Roudoualec, La Gacilly, Saint-Méen en Plomel. — Le samedi après le 16, Bâtiment en Remungol. — Le 17, Moiac. — Le lundi après le 17, Priziac. — Le 19, Pontivy. — Le 20, le Palais en Belle-Isle-en-Mer, le Faouët, Camoël. — Le 21, Pluvigner. — Le 22, du Nêdo au bourg de Plaudren. — Le 23, Billiers. — Au bourg succursal du Corvello (Sulniac). — Le mercredi avant le 24, Guiliers. — Le 24, Sarzeau, Péaule, Plouay, Croisty en Saint-Tugdual. — Le 25, Auray, Rohan, Pont-Scorff, Saint-Jean-Brévelay. — Le 26, Sainte-Anne en Pénéstin. — Le 27, Inguiniel. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Elven, Noyal-Pontivy, Plouray. — Le sam. suiv. le 29, Inzinzac. — Le lundi après le 29, Pluneret. — Le 30, Guidel, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel. — Le dernier lundi, Sulniac. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry.

**Juillet.** — Le 2, Daugan, Peillac, Kervillac. — Le 6, Belz, le Faouët, Sauzon. — La veille du 1<sup>er</sup> dim., St-Hilaire en Plumellau. — Le 8, Plumergat, St-Cuénin en Plouray. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Locmaria en Quistinic, Melrand. — Le 1<sup>er</sup> merc., Marzan, Naizin, Guiliers. — La veille du 2<sup>e</sup> dim., Magdeleine en Plumellau. — Le 2<sup>e</sup> dim., Languidic. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., Elven, Mongolérien. — Le 2<sup>e</sup> mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Roudoualec. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly, Croisty en St-Tugdual. — Le 10, Locmaria (Belle-Isle), St-Laurent. — Le 11, Guéméné. — Le 13, Saint-Fiacre en Malansac, Landaul, Saint-Thuriau

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

TIRAGE DES ILLUSTRATIONS

GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
CHROMOTYPOGRAPHIE

en Noyal-Pontivy. — Le 15, Plouay. — Le 17, Plomeur. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Saint-Caradec-Trégomel. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vendredi, Theix. — Le 3<sup>e</sup> samedi, Crach. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 20, Gourin, Sarzeau, Plumellau. — Le 22, Auray, Porcéro, Muzillac. — Le 25, au bourg de Cléguerec. — Le samedi après le 25, la Gacilly. — Le 26, le Faouët, Sérent, Burgoh en Grand-Champ. — Le 28, Rohan. — Le 29, Roudoualec. — Le samedi avant le 4<sup>e</sup> dimanche, Sainte-Hélène en Bubry.

**Août.** — Le 1<sup>er</sup>, Saint-Yves en Bubry. — Le 4, Caden. — Le 4<sup>er</sup> lundi, Pennety en Persquen. — 1<sup>er</sup> merc., Guiliers. — Le 1<sup>er</sup> sam., St-Nicodème en Plumellau. — Le 8, Brech. — Le 10, St-Laurent en Kervignac, St-Laurent-Silfiac, Brandivy en Grand-Champ. — Le lundi qui suivra le 10, à Concoret. — Le 14, Auray, Roudoualec, Colpo, Notre-Dame de Quelven en Guerne. — Le mardi après le 15, Carentoir. — Le 16, Saint-Armel, en Sarzeau, Miséricorde en Pluvigner, Molac. — Le 2<sup>e</sup> samedi, Croisty en Saint-Tugdual. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Plouay. — Le 3<sup>e</sup> vendredi, Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 19, Guénin, Landévan. — Le 22, St-Symphorien à Vannes, le Faouët. — Le 24, la Gacilly, Baud, Salut-Liéme en Théhillac. — Le samedi après le 24, St-Barthélemy (remise au lundi suivant si le 24 tombe un samedi). — Le 25, Séglien, Pont-Scorff, Locmaria (Belle-Isle), St-Yves en Bubry. — Le 28, Muzillac. — Le 29, Auray, Plumergat, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 30, Marzan. — Le 31, Languidic. — Le lundi ap. le 2<sup>e</sup> dim. d'août, St-Laurent en Séné. — Dern. sam., Erdeven. — La veille du dern. dim., Larrière en Plumellau. — Le lend. du dern. dim., Locnon en Plouérec.

**Septembre.** — Le 1<sup>er</sup>, Gourin, Moustoirac. — Le 2, Béguen, Peillac, St-Gilles. — Le 4<sup>er</sup> mardi, Quistinic, Ste-Reine en Beignon, Melrand. — 1<sup>er</sup> merc., Guiliers. — Le 1<sup>er</sup> sam., Noyal-Muzillac. — Le sam. avant le 1<sup>er</sup> dim., Kerfourn. — Le 5, St-Yves en Bubry. — Le lundi après le 1<sup>er</sup> dim., Camors. — Le 6, Sérent, Caudan. — Le 7, Pluvigner, Saint-Caradec-Trégomel. — Le 8, le Palais (Belle-Isle), Plumellau (au bourg). — Le 2<sup>e</sup> dim., Notre-Dame-de-Joie à Pontivy. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., Chapelle-Saint-Laurent en Brandivy, Merlevenez. — Le 9, Malensac, Roudoualec. — Le lundi après le 9, Plumellin. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly, Croisty en Saint-Tugdual, Saint-Adrien en Saint-Barthélemy. — Le samedi avant le 3<sup>e</sup> dimanche, Crach. — Le 10, Pleascop, Saint-Laurent. — Le 12, Ploëren. — Le 13, Carnac. — Le 14, Kergoh en Sulniac, Lochrist-Inzinzac. — Le 15, Saint-Yves en Bubry, Sarzeau. — Le 16, Plouay. — Le 17, Grand-Champ. — Le 20, Plomeur, Mériadec-Coëtis en Pluneret. — Le 3<sup>e</sup> vendredi, Pouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4<sup>e</sup> mercredi, Bubry. — Le 21, St-Cado en Belz, Rohan, Tellené en Guénin. — Le mardi après le 21, Faouët. — Le 22, la Roche-Bernard, St-Laurent en Séné. — Le 24, St-Guyomard,

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

Collection importante de Caractères étrangers

Grac. Russe, Hébreu, Arabe, Calligraphie, etc. — Lettres et chiffres. Caractères spéciaux pour Phonétique, Métrique, Algèbre, Mathématiques, Musique, Plain-Chant, etc.

— Le 27, Muzillac. — Le 29, Mont en Guéheanno. — Le dernier samedi, Gour n, Naizin. — Le 30, le Hezo, St-Yves en Bobry. — La veille du dern. dimanche, St Nicolas en Pluméliau. — Le dernier lundi, Sulniac.

**Octobre.** — Le 2, Ploubarnel. — Le 4, Ambou, Ser nascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Riantec. — Le 1<sup>er</sup> mardi, St-Antoine en Ploérmel, Pluméliau (au bourg). — Le 1<sup>er</sup> samed., La Gacilly. — Le 6, Rieux. — Le lundi apr. le 1<sup>er</sup> dim., Guidel. — Le mardi apr. le 1<sup>er</sup> dim., Pluvigner. — Le samedi apr. le 4<sup>er</sup> dim., Régigny. — Le 9, Guénéné. — Le lundi le plus près du 9, Loperchet en Grand-Champ. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, Gaeltas. — Le 2<sup>e</sup> vend., Inguiniel. — Veille du 2<sup>e</sup> dim., Penques en. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly. — Le 2<sup>e</sup> samed. av. le 3<sup>e</sup> dim., St-Géraud. — Le 10, Bangor. — Le 12, Langolén. — Le 13, Monterblanc. — Le 15, Carentoir, Limerzel. — Le 16, Locmaria en Plumelec, Auray, Caudan. — Le 17, Roudouallec, Sarzeau. — Le 18, Languidic, Bourgneuf en Moréac, le Faouët. — Le lundi apr. le 18, la Mudeleine à Vannes. — Le 21, Plémec, Plouay, gr. foire foraine à Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Guidel. — Le 5<sup>e</sup> mardi, Monteneuf. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 4<sup>e</sup> samed., St-Tugdual, Séglien. — Le 26, Landevant. — Le 28, Baud, Gourin. — Le lundi le pl. près du 29, St-Bily à Plaudren. — 29, Muzillac, au Pâtis de Grosné en St-Martin. — Le dern. lundi, au Port-Louis. — Merc. apr. la Victoire, Lorient.

**Novembre.** — Le 2, Pontivy, Sérént. — Le 3, Rieux. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Quistinic. — 1<sup>er</sup> merc., Guilliars. — Le 4<sup>er</sup> vend., Tréal. — Le 4, Pluvigner. — Le jeudi apr. la Toussaint, Hennebont. — La veille du 4<sup>er</sup> dim. apr. la Toussaint, Pluméliau (au bourg). — Le 5, les Fougereux. — Le 8, Allaire. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Grand-Champ. — Le 10, Saint-Laurent. — Le 12, Surzur, Péaule, Rohan, La Gacilly. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, le Faouët. — Le 2<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le 2<sup>e</sup> samedi, Croisty en St-Tugdual. — Le 15, Inzinzac. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Ploeren. — Le 3<sup>e</sup> mardi, Bâtiment en Remungol. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Noyal-Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> samed., foire Ste-Catherine, à Vannes. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 17, Larré. — Le 18, Peillac, Plouay. — Le 19, Auray. — Le merc. qui précède le 23, Theix. — Le 23, Saint-Jean-de-Brévelay. — Le 24, Bieuzy-des-Landes en Pluvigner, Bieuzy. — Le 25, Bangor, St-Fiacre en Malansac, Séglien. — Le 28, St-Yves en Bobry. — Le 29, Sarzeau. — Le 30, au bourg de Cléguerec, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel.

**Décembre.** — Le 1<sup>er</sup>, Auray. — Le 4<sup>er</sup> mardi, Carentoir, au bourg de la Croix-Helléan. — 1<sup>er</sup> merc., Guilliars. — Le 5, les Fougereux. — Le 6, Muzillac, Pluméliau. — Le 8, Quelven. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le lundi apr. le 8, Pluvigner. — Le 2<sup>e</sup> samed., Croisty en St-Tugdual. — Le 10, Sillac. — Le 13, le Faouët. — Le 15, Landevant. — Le 16, Plouay. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 21, Nostang, Berric. — Le 22, Gourin. — Le 4<sup>e</sup> samedi, Baud. — Le 25, le Palais. — Le 27, Kornascleden en Saint-Caradec-Trégomel. — Le 29, Caden. — Le 31, le Faouët, La Gacilly. — Vannes, foire dite des Noces, qui se tient le samedi, trois semaines avant le mercredi des Cendres. — Le dernier lundi, Sulniac.



## L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ET

### La Sauvegarde de la Bretagne

Son but. — Sa mission.

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE, dont le nom retentit maintenant dans tous les coins du pays d'Armor, est désormais trop connue de tous les patriotes bretons pour qu'il soit nécessaire de faire son apologie. Mais il est nécessaire que tous les vrais Bretons sachent désormais qu'il existe chez eux une association jeune, vivante et agissante, dont ils doivent avoir à cœur et tenir à honneur de faire partie, étant la seule association active qui ait pour but immédiat le *Relèvement de la Patrie Bretonne*.

Se proposant, en effet, avant toute chose, la conservation et la résurrection, c'est-à-dire le *réveil*, de l'esprit et du caractère bretons et leur développement sous toutes les formes, elle a pour but, guidée et inspirée toujours par son irréductible amour de la chère petite patrie :

#### Conservation de la Langue.

1<sup>o</sup> De travailler sans cesse au *maintien et à la diffusion de la Langue bretonne*, qui est l'expression la plus vraie et la plus vivante de sa force et de sa nationalité. — Tout en estimant la connaissance du français *nécessaire* à nos compatriotes, elle considère qu'il serait criminel d'oublier ou de négliger notre vieille langue nationale, qui seule permet aux Bretons de demeurer véritablement eux-mêmes;

#### Conservation des costumes.

2<sup>o</sup> De travailler énergiquement aussi et par tous les moyens en son pouvoir à la conservation, à la diffusion et la *mise en honneur des costumes nationaux* qui sont demeurés le *charme et l'honneur* de notre pays. — Elle combat sans hésitation tous les renégats et les inconscients qui, traitres à leur pays et oublieux de leurs ancêtres, rougissent de porter les costumes

de leurs parents et courent follement après les horribles modes parisiennes ; estimant que si nos compatriotes et en particulier nos femmes et jeunes filles sont dignes et charmantes dans leurs costumes nationaux, elles deviennent presque tous les jours laides et souvent même repoussantes, dès qu'elles ont eu l'inconscience et la folie de quitter les gracieux costumes bretons pour arborer les ignobles vêtements des Parisiens de Montmartre ou des Batignolles qui les font ressembler trop souvent à de véritables échappées de baraques de foire (1).

Le programme décentralisateur de l'Union Régionaliste Bretonne lui commande d'autant plus cette attitude dans la question des costumes, qu'elle déplore et flétrit hautement l'esprit d'unification à outrance qui tend à faire de notre beau pays de France un vaste domaine de crétinisme général et le champ privilégié de toutes les ruines et les destructions morales.

#### La Foi et les Traditions.

3° L'Union Régionaliste Bretonne ne fait pas plus de religion qu'elle ne fait de politique. Ce sont des domaines que ses statuts mêmes lui interdisent formellement. Dans tous ses Congrès, comme ailleurs, chacun de ses membres, suivant un vieux proverbe, n'en prend que pour son compte. La liberté de conscience y est pratiquée réellement et non pas seulement proclamée, comme par un trop grand nombre de Français. — Mais elle veut et ne comprend que la Bretagne intégrale, c'est-à-dire qu'elle ne pourrait comprendre une Bretagne sans les manifestations de sa foi ancestrale, sans ses fêtes diverses et sans ses pardons, sans ses clochers à jour et sans ses vieux saints, sans ses usages et ses cérémonies aussi multiples que variées. — Une Bretagne francisée à outrance, ayant perdu tout cela, ne serait plus la Bretagne, mais un territoire quelconque, sans vie propre et sans avenir, sans caractère et sans idéal. Voilà pourquoi elle ne saurait trop aussi défendre ses traditions et en encourager les manifestations, même contre ceux qui parfois seraient tentés d'oublier que leur devoir est de travailler et de s'appliquer à les maintenir.

(1) Une des maladies les plus intenses qui sévit en ce moment dans l'esprit des femmes et des jeunes filles bretonnes, en pays bretonnant comme en pays gallo, est cette manie inexplicable de rapetisser leurs coiffes jusqu'à la destruction, jusqu'à ce qu'il n'en reste pour ainsi dire plus rien. De telle sorte qu'elles ont fait de coiffes charmantes, de véritables horreurs, et se font trop souvent des lors de véritables têtes de veau. D'aucuns ont dit que ce vent de folie était dû à l'abaissement des caractères et au rapetissement des esprits qui, se manifestant de plus en plus, et font que les costumes marchent à l'unisson, en étant en quelque sorte la trop réelle expression. Nous serions fort tentés de croire à l'exactitude de cette appréciation, si nos compatriotes ne méritaient pas bientôt un terme à ce dévergondage de destructions ridicules.

#### Situation sociale et économique.

4° Considérant que notre pays a droit à une place honorable dans le monde et au clair soleil de la liberté, l'U. R. B. s'applique par tous les moyens en son pouvoir à favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions sociales de notre Bretagne. Elle cherche à lui redonner la conscience de sa vitalité et de sa race, et à lui faire immenses ressources de son sol et de sa race, et à lui faire comprendre combien, dans la plupart des cas, il peut se suffire à lui-même, sans se croire obligé de se mettre à la remorque de tous les fumistes du dehors, de tous les charlatans étrangers qui l'écrasent et l'annihilent sans cesse, au point de vue commercial par exemple, par une concurrence déloyale ou une audacieuse duperie.

#### Émulation. — Devoirs respectifs de chacun.

5° Elle considère enfin comme l'un de ses plus essentiels devoirs de démontrer à tous, et de faire comprendre notamment aux classes dites : dirigeantes, combien il est de leur devoir de remplir largement leur mission sociale vis-à-vis surtout de la Bretagne et sur le TERRAIN BRETON. Car combien cette mission sociale a été, hélas ! trop souvent méconnue par beaucoup qui, avec un incroyable aveuglement, n'ont pas su comprendre combien il est important au premier chef de sauvegarder la langue et toutes les traditions de la Bretagne en donnant eux-mêmes, l'exemple de la pratique et de l'usage de la langue bretonne, de l'attachement et de la défense de ses traditions, et, le cas échéant, disons-le aussi, du port du costume national afin de les conserver en honneur.

Puissent tous nos compatriotes comprendre enfin combien il est urgent, si nous ne voulons pas voir périr notre Patrie, de se mettre énergiquement à l'œuvre en entrant dans l'U. R. B. ; en secondant tous ses efforts.

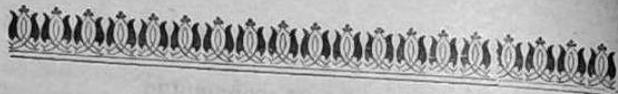
HÔEL BROËRECH.

## AR VRO

La seule Revue mensuelle publiée entièrement en Breton littéraire avec la collaboration de tous les écrivains de Basse-Bretagne

Directeur : F. JAFFRENOU (TALDIR), à Carhaix (Finistère)

Prix : 3 fr. 50 par an



## L'ANNÉE CELTIQUE

### PANCELTISME

**1907. — Octobre. — 19.** — Concert panceltique à la Société de Littérature irlandaise de Londres.

**1908. — Janvier. — 18.** — Ouverture à l'École des Hautes Etudes sociales, à Paris, d'un cours de sociologie celtique dont le titulaire est M. Y. Morvran Goblet.

**Août. — 3.** — Ouverture à Saint-Servan d'un cours de langue et littérature celtiques pour les Bretons et les étrangers; la chaire en est tenue par M. Loth.

### BRETAGNE

**1907. — Novembre.** — Séances régionalistes organisées par l'U. R. B. à Rennes.

**Décembre. — 14-15.** — Célébration, à Nantes, du cinquantenaire de la *Revue de Bretagne*, fondée en 1858, par l'éminent historien A. de la Borderie. Fêtes superbes organisées avec le concours du *Pays d'Armor* et des *Chanteurs d'Armor*.

**8-16.** — Reconstitution, à Rennes, de la *Fédération Bretonne*.

**1908. — Janvier.** — Fondation à Lorient de l'hebdomadaire régionaliste *Le Pays Breton*, en remplacement du *Réveil Breton*. — Mgr DUPARC, Breton bretonnant, curé archiprêtre de St-Louis de Lorient, est nommé évêque de Quimper.

**Mars. — 28 et 29.** — Assises d'hiver de l'*Union régionaliste bretonne*, à Jugon. Accueil enthousiaste des habitants.

**Avril. — 12.** — Inauguration de l'Hôtel-de-Ville de Redon; discours de M. Dayot à la louange de l'art breton.

**21.** — Représentation à Carhaix de *Ann Advocat Patelin* par la troupe de Ploujean.

**Juin.** — La revue vannetaise *Dihunamb* organise un concours de breton entre les enfants des écoles du pays de Vannes. — **8.** — Grande fête bretonne à Pleumeur-Bodou (C.-du-N.), sous la présidence de M. le comte de Champagny et avec le concours de M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, et des bardes Vallée, Bocher (Ar Yeodet) et Durnador.

**Juillet. — 19.** — Grand pardon breton de *Ste-Anne de la Maison Blanche* à Paris, organisé par la société *la Bretagne*. Pour la première fois une pièce en langue bretonne y est représentée.

**Août. — 24.** — Fêtes bretonnes et représentations bretonnes par la troupe de Bignan, à la *Baule* (Loire-Inf.), à l'occasion de la grande semaine maritime. — **30.** — Fêtes des *Filets Bleus*, à Concarneau. — Grande fête bretonne à *Sarzeu*, à l'occasion du Comice agricole. — Première représentation dans cette ville de la pièce de Jean de Plounéour : *Bretagne d'aujourd'hui et Bretagne de Demain*.

**Septembre. — Du 6 au 12.** — Congrès de l'Association bretonne à Fougères.

**Du 13 au 18.** — Congrès de l'*Union régionaliste bretonne* à Plougastel-Daoulas. On y remarque les travaux de la section de langue bretonne et de la section économique. Principales questions étudiées : Unification de l'orthographe et des dialectes et Brest-Transatlantique. Exposition des arts et des industries de Bretagne. Concerts bretonnants et représentations du *Dragon Sant Paol*, par les *Pointred Sant-Nouga*. Succès considérable.

**20.** — Fêtes bardiques à Brest, organisées par le *Gorsedd de Bretagne*. Nombreux délégués gallois et assistants des autres nations celtiques.

**Octobre. — 11.** — Inauguration à Quimper du monument de La Tour d'Auvergne. — **18.** — Inauguration à Arzano du monument érigé en souvenir du Cinquantenaire du barde *Brizeux* et élevé au Pont-Kerlo par un comité présidé par le barde Renan Saib.

### ÉCOSSE

**1907.** — Un rapport officiel sur l'enseignement secondaire se félicite de l'introduction de l'étude du gaélique dans les écoles secondaires.

**Octobre.** — Apparition d'*Alba*, revue hebdomadaire entièrement en gaélique.

**1908. — Juin.** — Exposition nationale écossaise à Edimbourg. Concours de chants et de musique gaéliques.

**Septembre. — Du 23 au 25.** — *Mod* annuel gaélique à Rothesay.

### GALLES

**1908. — Janvier.** — M. Lloyd Georges, ministre du commerce d'Angleterre et patriote gallois, fait à Cardiff un discours où il montre que les Gallois doivent être fidèles d'abord à la petite patrie pour être ensuite loyaux à la grande.

**Juin.** — L'Association pour le développement des industries galloises tient sa réunion annuelle.

**Juillet.** — Représentation à Londres d'une pièce de théâtre en langue galloise : *Rhys Ilewys*.

**Septembre.** — Du 1<sup>er</sup> au 5. — Eisteddfod de *Llangollen*, où se fait représenter officiellement le Gorsedd armoricain par l'ovate Diverrès.

#### IRLANDE

**1907.** — Ouverture à Londres d'un magasin pour la vente des produits de l'industrie nationale irlandaise. — A l'ouverture du concours d'hiver de l'Hôpital Saint-Vincent, on institue pour la première fois une discussion médicale en langue gaélique. — Le gaélique est admis comme langue pouvant être présentée à l'examen d'entrée dans les chemins de fer.

**Octobre — 11.** — Ouverture des cours du Collège d'études irlandaises à Dublin.

**1908. — Mars. — 15.** — Commencement à Dublin de la semaine gaélique, pendant laquelle : cavalcades, représentation et concerts en langue irlandaise se succèdent sans interruptions

† **Mai.** — Un comité fait une souscription pour offrir sa maison natale à Douglas Hyde, l'un de ceux qui contribuent le plus à la renaissance de la langue gaélique en Irlande.

† **Août. — Du 3 au 7.** — *Oireachtas* (concerts celtiques en langue gaélique) à Dublin.

#### MAN

**1907. — Octobre.** — Une chorale manx remporte le premier prix au grand concours annuel des chorales de l'Angleterre du Nord.

**1908. — Mars. — Du 23 au 28.** — Fêtes celtiques annuelles à Douglas.

† **Mai.** — Réunion annuelle de la Société pour la conservation de la langue manx.

Y. MORVRAN-GOBLET.

#### Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, fondée en 1631

TRACTS, sujets divers : 6 fr. le mille. — TABLEAUX ARTISTIQUES, sujets bretons avec tente chinoise, format 56/76, 0 fr. 50 l'un. — CARTES POSTALES, Calvaire de Tréguier et autres sujets, 0 fr. 75 la douzaine, etc. — Envoi franco à partir de 10 francs.



## VARIÉTÉS

### PARDONS ET PÈLERINAGES EN BRETAGNE

Les pardons sont les fêtes par excellence de la Bretagne. Ils s'accomplissent autour de ces oratoires et chapelles innombrables qu'une dévotion nationale a consacrés aux saints du pays. Les pèlerins y accourent en foule chaque année, pour satisfaire à un vœu, solliciter rémission d'un péché ou gagner des indulgences; parfois, pour le seul motif de visiter les patrons de la race et de vénérer les reliques de ces hommes bienfaisants qui la fondèrent : moines et évêques, défricheurs de forêts et pasteurs de tribus. Ces cérémonies anciennes ont conservé leur caractère primitif, avec tous les rites graves et mystérieux du passé, que les générations, ainsi qu'un héritage sacré, se transmettent de l'une à l'autre. Ici, les vivants marchent dans les pas des morts, et rien ne change; car nous sommes sur la terre de la tradition. Et le geste atavique de loi que ce peuple de paysans, continuellement penché sur lui-même, dans un attachement fidèle à son rêve et à son idéalisme originels, prolonge à l'infini à travers les âges, est comme une magnifique expression de son âme immuable, et profondément religieuse.

† Nous indiquons en cet *Almanach* la date des principaux pardons et pèlerinages de Bretagne et de quelques autres. Ces renseignements seront précieux pour les touristes et les étrangers, obligés de recourir à des guides ordinairement insuffisants.

Nous avons joint autant de notices qu'il nous a été possible de le faire, nous réservant de compléter, dans la suite, ce chapitre nouveau, que nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir réservé.

## Les Grands Pardons

— TRÉGUIER. — Saint Yves, 19 mai.  
C'est au Minihy qu'a lieu le pardon. A côté de l'église (xv<sup>e</sup> siècle), se trouve le manoir de Kermartin, où naquit et habita saint Yves. Les chemineaux et les mendiants y sont nourris dans la nuit du 18 au 19 mai. Le tombeau du saint est dans le cimetière ; son bréviaire, à la sacristie où il est conservé précieusement.

N'hen eus ket en Breiz, n'hen eus ket unan,  
N'hen eus ket eur Zant evel Sant Erwan.

(Il n'y a pas en Bretagne, il n'y a pas,  
Il n'y a pas un saint comme Saint Yves).

Saint Yves est « bon pour tout. » Il est, aux yeux des Bretons, le savant, le docteur par excellence, et ils ont une foi invincible dans ses lumières, certains, d'ailleurs, qu'il n'en usera jamais pour les tromper. Car il n'est pas seulement la science même, il est encore la droiture incarnée. C'est le grand justicier, l'arbitre impeccable et incorruptible : Saint Yves le Véridique. (A. Le Braz).

— LOCRONAN. — Saint-Ronan, 1<sup>er</sup> juin et 2<sup>me</sup> dimanche de juillet.

Le tombeau de saint Ronan, situé dans la chapelle du Pénity, est l'objet d'une dévotion particulière. Sur une lourde table de pierre, le saint est couché, sa tête reposant sur un coussin que soutiennent deux anges. Adossés aux pilastres, six autres anges supportent la table, sous laquelle les infirmes passent à genoux pour obtenir leur guérison.

La clochette de saint Ronan est portée en procession lors du pardon. Tous les sept ans on célèbre la *Grande Troménte*, qui dure huit jours. Celle-ci s'en va par Plonévez-Portzay, Quéménéven, la montagne de saint Ronan, sur laquelle on s'arrête pour le sermon, et Plogonnec et ne rentre que le soir.

— SAINT-JEAN-DU-DOIGT. — 23-24 juin.

Saint-Jean-du-Doigt tire son nom d'une relique de saint-Jean-Baptiste : un de ses doigts, placée dans l'église, et offerte à la vénération publique enfermée dans un étui d'or et d'argent émaillé.

Près de l'église coule une fontaine miraculeuse.

Ce pardon est celui des mendiants : tous les éclopés de Bretagne s'y donnent rendez-vous.

Le clergé porte en procession les reliques de saint Jean-Baptiste et de saint Mériadec. Les *miracloù* guéris dans l'année défilent sous l'arc de triomphe.

— LE FOLGOËT. — Notre-Dame du Folgoët, 8 septembre.  
Au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, vivait auprès de Lesneven un pauvre innocent appelé *Salaün-ar-foll* : Salaün le fou. Il n'avait pu apprendre autre chose que ces deux mots : *Ave Maria*, qu'il répétait sans cesse.

Un jour il fut rencontré par des soldats battant l'estrade qui s'en saisirent.

Comme ils l'interrogeaient, ils n'obtinent de lui que cette réponse : « Je ne suis ni Blois, ni Montfort, mais serviteur de la Vierge Marie. »

Du reste, il ne fit jamais de mal à personne. Quand il mourut, on dit qu'il poussa sur sa tombe un lis d'une merveilleuse beauté, sur les feuilles duquel étaient écrits en lettres d'or les mots d'*Ave Maria*. On creusa autour de la tige, et on vit qu'elle sortait de la bouche de Salaün-ar-foll.

On conçut pour lui une grande vénération ; au lieu de sa sépulture, en l'honneur de la sainte Mère de Dieu, dont il avait fait tant de fois retentir le nom sacré, fut bâtie l'église du Folgoët, c'est-à-dire du Bois-du-fou, surmontée de la statue de la Vierge.

A droite de l'église on rencontre une fontaine miraculeuse.

— SAINTE-ANNE DE LA PALUD, en Plonévez-Portzay. — Le dernier dimanche d'août.

La croyance populaire veut que sainte Anne soit Bretonne. Après avoir erré en Judée, languissant loin de son pays, elle s'en revint en Bretagne et aborda sur la grève de la Palud, en Plonévez-Portzay.

Quand elle mourut, on chercha en vain son cadavre ; mais un matin des pêcheurs ramenèrent dans leur filet une table de pierre sur laquelle était sculptée l'image de la sainte. On décida de la porter à l'église du bourg. Il fut impossible de la soulever. Alors on comprit que l'intention de la Sainte était qu'on construisit une chapelle en cet endroit.

Sainte-Anne de la Palud est le pardon de la mer.

— SAINTE-ANNE D'AURAY. — 26 juillet.

En 1623, un paysan, Yves Nicolazic, eut une vision de sainte Anne, laquelle lui commanda de faire élever une chapelle en son honneur dans le champ de Bocenno où il travaillait. On se gaussa de lui. Mais deux années plus tard, en 1625, il découvrit dans ce champ une statue de sainte Anne. Cette fois la foule le crut. On édifia alors une chapelle, confiée aux Carmes, et on y plaça la statue miraculeuse.

Cette statue fut brisée en 1790, par les révolutionnaires. On ne retrouva qu'un morceau de la figure, enchâssé dans le piédestal de la nouvelle statue.

Sainte-Anne-d'Auray est le plus grand pèlerinage religieux de la province. On y vient de toutes les parties de la France.

— **PERRON-GUIREC.** — Notre-Dame de la Clarté, 15 août.  
Notre-Dame de la Clarté est sise sur une falaise, en face de la mer. Elle fut élevée là à la suite d'un vœu d'un capitaine de navire qui, en péril de mort, s'était recommandé à la Vierge et avait promis de bâtir, s'il abordait, une chapelle à sa dévotion.

A remarquer, ses deux porches sculptés et sa tour en granit rose.

Tout près, on voit une fontaine miraculeuse dont l'eau est souveraine pour les maladies des yeux.

C'est dans la paroisse de Plounez, au village de Ploumanach, sur un rocher battu par les flots, que se trouve la statue de saint Guirec, à laquelle les jeunes filles piquent des épingles afin de connaître si elles se marieront bientôt.

— **GUINGAMP.** — N.-D. de Bon-Secours, le samedi avant le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.

On se rend de toute la province à Notre-Dame de Bon-Secours. Ce pardon est très ancien. Les ducs de Bretagne ont protégé et enrichi ce sanctuaire. Proche de l'église on va visiter une fontaine fort curieuse à triple bassin.

— **RUMENGOL.** — N.-D. de Rumengol, à la Trinité.

Après avoir jeté à la mer sa fille Dahut, sur l'ordre de saint Guénolé, le roi Gradlon, torturé de remords, se retira dans les bois. A sa mort, il commanda de construire, avec les trésors sauvés du naufrage d'Is, une chapelle qui serait dédiée à la Sainte-Vierge et où affligés et infirmes viendraient demander miséricorde et guérison.

Notre-Dame de Rumengol est, en effet, la Vierge de Tout-Remède (remed-holl).

— **MONCANTOUR.** — Saint-Mathurin, le lundi de la Pentecôte.

On danse pendant trois jours à ce pardon. Les reliques de saint Mathurin sont conservées à l'église de Moncantour, dans un buste en argent.

— **CARNAC.** — Saint Cornély, 13 septembre.

Saint Cornély est invoqué pour les bestiaux. La légende raconte que ce saint, poursuivi par des païens, se sauva vers la mer et, ne trouvant pas de bateau, sur le point d'être pris, changea ses persécuteurs en pierres. Tellé est l'origine des menhirs de Carnac, que l'on appelle parfois : les soldats de saint Cornéli : *Soudardet Sant Corneli*.

— **PLOUGASTEL-DAOULAS.** — Saint-Claude, 13 septembre.

— **GOURIN.** — Saint-Hervé, 25 septembre.

— **LESNEVEN.** — Saint-Eloi.

Pardon pour les chevaux. Chaque pèlerin conduit sa monture devant le saint et, après avoir fait trois fois le tour de la chapelle, il s'en va déposer sur l'autel un paquet de urin qu'il a coupé à la crinière et à la queue.

— **HUELGOAT.** — Saint-Herbot, 7 juin.

— **JOSSELIN.** — N.-D. du Roncier, mardi de la Pentecôte

Cette chapelle est ainsi appelée à cause d'une statue merveilleuse de la Vierge trouvée dans un roncier: buisson de ronces.

C'est à ce pèlerinage qu'on voit les *aboyeuses*. La Vierge, passant à Josselin, déguisée en mendiante, fut autrefois injuriée par des lavandières qui lancèrent sur elle leurs chiens. La Vierge leur reprocha leur méchanceté, et, en punition, elles furent condamnées, elles et leurs descendantes, à aboyer leur vie durant.

Le jour du pardon, on leur fait toucher la statue miraculeuse, afin d'obtenir soulagement à leur mal.

— **PONTIVY.** — N.-D. de la Joie, le dimanche suivant la Nativité de la sainte Vierge.

— **LE FAOUET.** — Saint-Barbe, dernier dimanche de juin.  
A ce pardon célèbre, chaque pèlerin fait sonner la cloche de la chapelle de Sainte-Barbe, suivant l'usage antique.

— **DOUARNENEZ.** — Bénédiction de la mer, 1<sup>er</sup> dimanche d'août.

— **PLOUGRESCANT.** — Saint-Gonéry, 4<sup>e</sup> dimanche de juillet.

Saint-Gonéry, solitaire du VI<sup>e</sup> siècle, vécut aux environs de Rohan, au pays de Vannes. Son tombeau est à Plougrescant. Le jour de son pardon, on se rend en procession, portant le chef de saint-Gonéry, à l'ermitage de sainte Eliboubane, sa mère, situé dans une Ile voisine.

— **LAMBALLE.** — Saint-Amateur, 2<sup>e</sup> dimanche de juillet.

Saint-Amateur était le fils d'un patricien romain. Converti au christianisme, il refusa de sacrifier aux idoles, en disant : *Amo Christum, et morior pro Christo* (J'aime le Christ, et je meurs pour le Christ). Il fut décapité.

En 1758, un capucin de Lamballe, le père Aimé, rapporta de Rome des reliques de saint-Amateur, dont le tombeau venait d'être découvert dans les catacombes.

Un vitrail de l'église Saint-Jean lui est consacré.

— **PONTCHATEAU.** — 8 septembre.

Ce pèlerinage a lieu au Calvaire du bienheureux Grignon de Montfort. A signaler, un magnifique chemin de croix dont les statues sont de grandeur naturelle.

— La CHAPELLE-DES-MARAIS. — Saint-Cornély, le dimanche qui suit le 19 septembre.

Pardon des bestiaux comparable à celui de Carnac. La statue du saint est promenée dans la campagne sur un chariot que traient des bœufs.

#### Autres Pardons

##### DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

— SAINT-BRIEUC. — N.-D. d'Espérance, le dernier jour de mai; N.-D. de la Fontaine, le 8 septembre.

— SAINT-AIGNAN. — Sainte Triphine, 1<sup>er</sup> dimanche de mai.

— LANTIC. — N.-D. de la Cour, 15 août.

— ROSTRENEZ. — N.-D. de la Ronce, 15 août.

— TRÉDANIEL. — Notre-Dame du Haut, 15 août.

— SAINT-LAURENT DU POULDOUR (près Plouegat Moisan), 9 au 10 août.

— TRÉMELOIR. — 15 août.

— BOURBRIAC. — Saint-Briac, à l'Ascension.

— QUINTIN. — N.-D. de la Délivrance, 1<sup>er</sup> dimanche de mai.

On conserve à la chapelle de N.-D. de la Délivrance, dans un reliquaire, un morceau de la ceinture de la Vierge.

— LANNION. — Sainte-Anne, 26 juillet; Saint-Jean du Baly, 24 juin.

— BRÉLEVEZ. — A la Trinité; Saint-Roch, le mardi de la Pentecôte.

— LOGUIVY-LANNION. — Saint-Yvy, 1<sup>er</sup> dimanche de mai; Sainte-Thécle, 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.

— PLOUBEZRE. — N.-D. de Kerfons, 8 septembre.

— PLOULEC'H. — N.-D. du Coz-Yaudet, 3<sup>e</sup> dimanche de mai.

— ROSPEL. — Saint-Dogmaël, 5 septembre.

— PLÉSTIN. — Saint-Gestin, Saint-Eflam et Sainte-Enora, à la Trinité et le 4<sup>e</sup> dimanche après Pâques.

— CHAPELLE-NEUVE, en Lanvellec. — N.-D. de Pitié, à la Pentecôte.

— LOGUIVY-PLOUGRAS. — Saint-Emilion, le dernier dimanche d'août.

— PLOUNÉVEZ-MOËDEC. — N.-D. de Keramanach, 15 août.

— TRÉGROM. — Saint-Brandan, 6<sup>e</sup> dimanche après Pâques.

— LANGOAT. — Sainte-Pompée, à l'Ascension.

— PENVENAN. — Saint-Gueltas, à la Pentecôte.

— BERHET. — N.-D. de Confort, le dernier dimanche de septembre.

— TREBEURDEN. — N.-D. de Kergonan, le dimanche après le 15 août; N.-D. de Penvern, le dimanche le plus près de l'Ascension.

— PLEUDANIEL. — N.-D. de la Vieille-Eglise, 15 août.

— LANSMODEZ. — Saint-Maudez, 2<sup>e</sup> dimanche de septembre; Ile Maudez, le lundi de la Pentecôte.

— TRÉDARZEC. — Saint-Antrom, 22 mai.

— SAINT-LEVIEN. — 2<sup>e</sup> dimanche de septembre.

— MONCONTOUR. — N.-D. de Bretagne, 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.

— CARNOET. — Saint-Gildas, 29 janvier; pardon des oiseaux, 1<sup>er</sup> dimanche de juin.

##### DIOCÈSE DE QUIMPER

— QUIMPER. — N.-D. de Locmaria, 31 mai et 15 août.

— COADOUT. — Saint-Ildut, 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent.

— QUIMPERLÉ. — Pardon des Oiseaux, le lundi de la Pentecôte.

— PONT-L'ABBÉ. — Pardon des Carmes, 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.

— ERGUÉ-GABÉRIC. — N.-D. de Kerdevot, 8 septembre.

— HUELGOAT. — N.-D. des Cieux, 1<sup>er</sup> dimanche d'août.

— SCAER. — Le pardon des oiseaux, 2<sup>e</sup> dimanche d'août.

— PLEYBEN. — 1<sup>er</sup> dimanche d'août.

— SPÉZET. — N.-D. du Crann, 2<sup>e</sup> dimanche de juin.

— HALGOET. — N.-D. du Halgoët ou du Bon Secours, 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.

La veille au soir a lieu la procession solennelle.

— SAINT-POL-DE-LÉON. — Fête des reliques, 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.

##### DIOCÈSE DE VANNES

— BIEUZY. — Saint-Bieuzy, dimanche après l'Ascension.

— CASTENEC. — Saint-Gildas, lundi de la Pentecôte.

- GUÉNIN. — N.-D. du Mané-Guénéa, 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.
- MELRAND. — N.-D. de Locmaria, le dimanche après le 26 juillet et le 8 septembre ; N.-D. du Guelhoind, le dimanche après la Visitation et le 3<sup>e</sup> dimanche de mai.
- CLÉGUÉREC. — Saint-Kirec, 1<sup>er</sup> dimanche d'août ; Sainte-Anne, le dernier dimanche de juillet.
- NEULLAC. — N.-D. de Karmès, le dimanche après la Pentecôte.
- LANGONNET. — N.-D. de Langonnet, le dimanche près le 26 juillet.
- GUERN. — N.-D. de Quelven, 15 août, Nativité de la Sainte Vierge, fête du Rosaire, 8 septembre, lundi de la Pentecôte.
- HENNEBONT. — N.-D. du Paradis, 15 août et dernier dimanche de septembre.
- FÉREL. — N.-D. de Bon Garant, le lundi de la Pentecôte.
- PLUMÉLIAU. — Sainte-Madeleine, 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.
- QUISTINIC. — Saint-Mathurin, 2<sup>e</sup> dimanche de mai.
- VANNES. — Saint-Patern, le dimanche après le 25 juin ; N.-D. du Rohic, lundi de Pâques et Pentecôte ; Saint-Salomon, 16 avril et 2<sup>e</sup> dimanche après Pâques ; Saint-Vincent-Ferrier, 1<sup>er</sup> dimanche de mai et 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.
- PLÉREN. — N.-D. de Vincin, le lundi de Pâques. — N.-D. de Beléan, le lundi de Pâques.
- SAINT-AVÉ. — N.-D. du Bourg-d'en-bas, à la Trinité.
- GORVELLO. — Saint-Jean, 24 juin.
- BERBIC. — N.-D. des Vertus, 15 août.
- LAUZACH. — N.-D. de la Clarté, 8 septembre.
- KÉRENTREC'H. — Saint-Christophe, le dimanche après le 25 juillet.
- PLÉMEL. — N.-D. de Recouvrance, 15 août.
- LOCMARIA. — N.-D. de Pitié, 2<sup>e</sup> dimanche de septembre ; Saint-Méen, 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre ; Saint-Laurent, 2<sup>e</sup> dimanche de juillet ; Saint-Cado, 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.
- LANGUIDIC. — N.-D. des Fleurs, 2<sup>e</sup> dimanche de juillet ; Saint-Urlo, 1<sup>er</sup> dimanche de mai.
- BURRY. — Saint-Yves, 19 mai.
- PLOUAY. — Très-Sainte-Trinité, à la Trinité.
- PLEVIGNER. — Saint-Guigner, 3<sup>e</sup> dimanche de mai.

- ROCHEFORT. — N.-D. de la Tronchaye, 15 août.
- ARZON. — N.-D. du Croësty, 8 septembre.
- BULEON. — Sainte-Anne, 26 juillet.
- TRINITÉ-PORHOET. — à la Trinité.
- RÉGUINY. — Saint-Clair, 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre.
- PLÉMEUR. — N.-D. de l'Armor, 24 juin (bénédiction des coureux).
- CAMORS. — Saint-Jean-Baptiste, 24 juin.
- GESTEL. — N.-D. des Fleurs, 1<sup>er</sup> dimanche de mai ; N.-D. de Kergonet, 1<sup>er</sup> mai.
- QUÉVEN. — Chapelle de la Trinité, à la Trinité.
- PLOUHARNEL. — N.-D. des Fleurs, 2<sup>e</sup> dimanche de mai ; N.-D. du Plaskaer, 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.
- SAINTE-HÉLÈNE. — 4<sup>e</sup> dimanche de juillet et 17 août.
- STIVAL. — Saint-Mériadec, le dimanche après le 7 juin.
- BAUD. — N.-D. de la Clarté, 2 juillet.
- PERSQUEN. — N.-D. du Pénity, le dimanche après le 15 août.
- CRÉNÉAN. — N.-D. de Crénéan, le dimanche dans l'octave de l'Assomption ; N.-D. de Kernaslédén, 15 août.
- GAVRES. — Saint-Gildas, 1<sup>er</sup> dimanche de février.
- GOURIN. — Saint-Honoré, le dernier dimanche de septembre.
- LE FAGUET. — N.-D. de Pouldouran, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.
- CHAPELLE-NEUVE. — N.-D. de la Fosse, 15 août.
- BADEN. — N.-D. de Penmarn, 8 septembre.
- BELZ. — Saint-Gual, à l'île de Locoal, 2<sup>e</sup> dimanche de juillet ; Saint-Cado, à l'île de Saint-Cado, 2<sup>e</sup> dimanche de septembre.
- MONTERBLANC. — N.-D. de Mangolérian, 16 juillet.
- LANDÉVANT. — Sainte-Anne, 4<sup>e</sup> dimanche de juillet.
- PLAEDREN. — Saint-Bily, le dimanche qui suit le 27 juin.
- PLUXERET. — Saint-Avoye, le 1<sup>er</sup> dimanche de mai.
- KERFOURN. — Saint-Eloi, 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.
- CALAN. — Très-Sainte-Trinité, à la Trinité.
- LARMOR. — N.-D. de Larmor, le 8 septembre.

## DIOCÈSE DE NANTES

- BOUÉE. — Sainte-Anne de Rohars, le dimanche après le 26 juillet.
- GUÉMENÉ-PENFAO. — N.-D. de Lessaint, 2<sup>e</sup> dimanche de juillet. — Saint-Georges, le dernier dimanche d'avril.
- MASSÉRAC. — Saint-Benoît, le dernier dimanche de septembre.
- BATZ. — Saint-Guenolé, le 1<sup>er</sup> dimanche de mars.
- CONQUEREUIL. — Sainte-Anne de Pontveix, 26 juillet, ou le dimanche qui suit.
- SAINTE-ANNE DE CAMPBON. — Notre-Dame de Planté, 15 août.
- GUÉRANDE. — N.-D. et Saint-Aubin, 14 et 15 août.
- AVESSAC. — Le dimanche de Saint-Pierre et Saint-Paul.
- PIERRIC. — Saint-Guenolé, le 1<sup>er</sup> dimanche de mars.
- BESNÉ. — Saint-Friard, le 1<sup>er</sup> dimanche d'août.
- VUE. — Sainte-Opportune, le dimanche qui suit le 22 avril.
- LA CHEVROLIÈRE. — N.-D. des Ombres, le 8 septembre.
- CAMPBON. — Saint-Victor, le 1<sup>er</sup> dimanche de septemb.
- FÉGRÉAC. — Saint-Melar, le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.

## DIOCÈSE DE RENNES

- RENNES. — N.-D. des Miracles et des Vertus, en l'église Saint-Sauveur, 8 février ; N.-D. de Bonne-Nouvelle, en l'église Saint-Aubin, le dimanche après le 8 septembre.
- FOUGÈRES. — N.-D. des Marais, 1<sup>er</sup> juillet.
- LE RHEU. — N.-D. de Paimpont, 15 août.
- SAINT-DIDIER. — N.-D. de la Peinière, 8 septembre.
- SAINT-ARMEL. — 3<sup>e</sup> dimanche d'août.
- CHATILLON-SUR-SEICHE. — Saint-Léonard, les trois premiers dimanches de septembre.

PIERRE DE PORTGAMP.

**L'HERMINE**20<sup>e</sup> Année.Revue littéraire et artistique de Bretagne,  
Paraissant tous les mois.

Prix : 12 fr. par an. — Union postale : 15 fr.

Directeur : LOUIS TIERCELIN, à Korazar, Paramé (Ille-et-Vilaine).

**SPERN-GWENN**War d'ou : *Ar Biniou.*

D'an aotrou G. Corfec, St-Briek.

## I

Gwechall, yaouank, en ti ma zad,  
A hed heur c'hleuniad spern-gwenn,  
Dindan ezen flour ha c'houez vad  
E teuen, Yan diberc'henn,  
Da glevet an eostig bihan  
Er zioulder o teurel e gân,  
Hag, evurusted miz mae,  
Gantan e kanen ive...

## Diskan.

— C'houez spern-gwenn ha kân an eostig  
A ra d'ar spered bemnoz hunvreal ;  
Ha, hep gout d'ei, ar galonig  
A deu sederoc'h da dri... dridal !

## II

Eun toullad blaveziou goude  
Eus koste eur wreg karet,  
Hi ha me, leun a garante  
Hon daou neve-ureujet...  
Dindan c'houez tener ar bleuniou  
Richan al lapousedigou,  
Diou galon en eun unan,  
N'hon doa nemed eun diskan ;

— C'houez spern-gwenn ha kân an eostig  
A ra d'ar spered bemnoz hunvreal ;  
Ha, hep gout d'ei, ar galonig  
A deu sederoc'h d'a dri... dridal.

## III

Siouaz ! abenn eun tri blavez,  
Dindan ar spern-gwenn hepred,  
Mantret, breved gant an enkrez,  
An anken, ar boan-spered,  
O chilaou c'hoaz kan an eostig  
Me ouele dourek d'am c'houlmig,  
Marvet an de-keant vae  
Da goulz ar bleuniou neve...

## Diskan

— C'houez spern-gwenn ha kan an eostig  
Pa digoue d'an den chom warlec'h e bar,  
A frailh, a frailh ar galonig,  
Hunvreou nijet... Pebez glac'har !

## IV

Breman pa fell d'in hunvreal,  
Hanter-sec'het ma daérou...  
A-hed ar c'hleu spern da sonjal  
E teuan c'hoaz a-wechou...  
Eno, ar sonj deuz ma c'houlmig  
Ha kan dudius an eostig,  
A stag ac'hanon ouspenn  
Dimeus bleuniou ar spern-gwenn...

— C'houez spern-gwenn ha kan an eostig  
Pa digoue d'an den chom warlec'h e bar,  
A ro frealz d'ar galonig,  
A skanva enni poan ha glac'har !

AR YEODET.

## MILI

War don : *Gwenlli tremeniad.*

War zioulder eun noz-hanv,  
Eun ezennig skanv, skanv,  
Flour a dremene;  
Ma-unan em c'hamprig,  
E-tal ma frenestrig,  
Me a hunvree...

Pa gleyis o sevel,  
Dougel war an avel,  
Eun diskan kaer, kaer;  
D'e chilaou e chomis,  
War ma le, na gleyis,  
Mouezig ken tener

Ma c'halon a dride,  
Ar vouez koant a gane  
Ar C'houek, Breiz-Izel;  
Ganti hon bro garet  
A vije lusketet,  
Dous en he c'havel.

C'hoant am oa da c'houzout  
Hag ive d'aveout  
Perc'henn ar vouezig,  
Hag eus ma c'hampr kercent  
E teuis war an hent  
Da glask an eostig.

— Arabad ober trouz,  
Skoemp, skoemp eo al lapouz,  
Eme tud an li;  
Bez sioul, mar karez  
Klevet henoz ar vouez  
Arc'hoaz n'he c'hlevi...

Hag e chomis eno,  
Kluhef war an treuzo,  
Didrouz, dilavar;  
Ar vouez drant a gase  
A draouien da vene  
Kanaouen dispar !

## II

An de warlec'h da noz,  
Kaer am oa bet gortoz,  
Gortoz an eostig,  
An ezen a c'houee  
Ha ma a hirvoude  
Warlec'h ar vouezig...

Siouaz ! na dleen ken  
He c'hlevet en draouien,  
Breizadez dibell !  
A drok evurusted  
Evid poaniou spered  
Ar broiou pell, pell.

Nam oa ket he gwelet,  
Koant oa, herve laret,  
Mili he hano :  
Hi a roas eun de  
Gened ha karante  
D'eun tam krak-aotro.

En kër, an durzunel,  
Gant aon ouz ar sparfel,  
A hirvoud bemde...  
Sonj he c'hanaouennou,  
Peuc'h dinec'h he c'hoajou  
A wash hec'h ine!

En he Bro, koulskoude,  
E ve karet ive  
Ar bleuniou lili,  
Pa deulont o c'houez vad  
El horz eur Breizad...  
O paour kez Mili!

AR YEODET.

Scaër, 18 juillet 1908.



**GUÉRISON**  
DES  
**PLAIES DES JAMBES**  
ULCÈRES VARIQUEUX, ECZÉMAS, DARTRES,  
DÉMANGEAISONS, MALADIES de la PEAU  
PAR L'  
**EAU DU FRÈRE ELOI**  
Le Flacon: 2'50 — Milliers de guérisons déjà obtenues.  
BROCHURE EXPLICATIVE GRATIS — ESSAYER C'EST GUÉRIR  
MONAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe — NANCY

**L'ARVOR**

Journal Catholique, Politique, Maritime et Agricole, paraissant les Mercredi,  
Vendredi et Dimanche.

Rédaction et Administration: VANNES, 1, Rue Porte Pat. rne.  
Rédacteur en Chef: LÉON LE BERRÉ.

Abonnements: Bretagne: Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr.  
Autres pays de France: — 12 fr. — — 7 fr.

**A LOUIS BOIVIN**

Done, Boivin, par un blême et doux matin d'automne,  
Où, sur la robe d'or de la Terre Bretonne,  
Septembre avait jeté son manteau de brouillards,  
Vous avez planté là vos tours et vos remparts.  
Fi des autos, des coachs, ennuyeux équipages!  
« J'ignore, disiez-vous, ce que seront ces pages,  
Ecrivez, comme on cause, au hasard du chemin.  
A pied, la pipe au bec, le penn-baz à la main,  
Par les halliers, les caps, les monts et les prairies,  
Je mène le troupeau de mes « Bretonneries »  
Tantôt à Saint-Nazaire et tantôt au Faouet,  
Tantôt dans un vieux bourg où pleure un vieux rouet,  
— A moins que ce ne soit mon troupeau qui me mène, —  
Et la forêt comme la lande est mon domaine! »  
O Boivin, ô nomade ami, n'avez-vous pas,  
Dans un de ces vieux bourgs où s'égarèrent vos pas,  
Rencontré d'aventure une admirable aieule?  
Elle a nom Angélique Auffret. Elle vit seule.  
Vous n'imaginez pas le charme de ses yeux  
Tout à tour ingénus, tendres, malicieux,  
Mais de cette malice où n'entre aucune haine.  
On dirait que la triste expérience humaine,  
Qui fait parfois si durs les yeux des vieilles gens,  
N'a pu que rendre encor les siens plus indulgents.  
Sur la dalle de l'âtre, au fond du logis sombre,  
Leurs deux gouttes d'eau bleue étincellent dans l'ombre.  
Je vais tout droit vers eux, sitôt franchi le seuil.  
« Angélique, salut! — Salut, mon fils! » L'accueil  
Est toujours aussi franc, aussi simple, aussi tendre,  
Et nous nous comprenons presque sans nous entendre.

Que dirions-nous ? Ce sont ses yeux que je viens voir,  
 Ses yeux d'aube, restés auroraux dans le soir.  
 Sous l'arceau délabré de sa cape de veuve,  
 Ils ont gardé, malgré le temps, malgré l'épreuve,  
 Je ne sais quoi de virginal et d'enfantin,  
 La divine fraîcheur de leur premier matin.  
 Le visage est rugueux ; le teint brouillé d'ictère,  
 Et, comme pour donner sa mesure à la terre,  
 Le corps, à chaque pas, se voûte un peu plus : eux  
 Dans ce désastre universel demeurent bleus !..

O candide regard de la vieille Angélique !..  
 Mais n'est-ce pas, Boivin, qu'elle est bien symbolique  
 De la Bretagne, cette aieule aux yeux d'enfant ?  
 Les dieux s'en vont ; le ciel est lourd ; l'air étouffant,  
 Et, vers les murs d'airain de la Cité future,  
 L'humanité poursuit sa marche à l'aventure.  
 Seul, un coin bleu persiste en ces limbes de mort,  
 Et c'est l'âme d'azur de notre vieille Armor !..

Comme, dans votre prose exquise de poète,  
 A Quimper, à Guérande, à Vannes, à Plancoète,  
 — Ainsi qu'orthographe un ancien chroniqueur, —  
 A Carnac, où les korriganes dansent en chœur  
 Sous la lune, à Paimpont que visitent les fées,  
 A Plogoff, où le vent apporte par bouffées  
 La plainte des noyés implorant leur pardon,  
 Partout où s'est posé votre pas, à Redon,  
 A Combourg, au Croisic, un soir, sur la jetée,  
 Vous l'avez finement sentie et racontée,  
 Cette âme ! Hâtons-nous vers son foyer divin :  
 Elle non plus n'est pas éternelle, Boivin,  
 Et l'ombre quelque jour la prendra tout entière.  
 Le siècle où nous entrons n'est qu'un grand cimetière.  
 Mœurs, croyances, tout croule en ce charnier abject,  
 Où gisent, confondus dans le même irrespect,  
 Les codes, les religions et les patries.

Si l'Ame Celte y doit éteindre ses féeries,  
 Un peu d'elle du moins survivra, grâce à vous,  
 Dans ces pages qu'emplit son los fervent et doux.  
 Tout le printemps ne tient-il pas dans une rose ?  
 Dans votre livre, ami, la Bretagne est enclose.  
 Vienne l'exil suprême et, pour la retrouver,  
 Nous n'aurons qu'à vous suivre aux champs — et qu'à rê-  
 ver !

CHARLES LE GOFFIC.

Rûn-Rouz, le 9 septembre 1908.

## LE PAYS D'ARVOR

Revue Illustrée de Bretagne, publiée à Nantes, sous la  
 Direction de **Jac. POHIER**, paraissant le 15 de chaque  
 mois.

*Archéologie. — Relations. — Nouvelles. — Recherches.*  
*— Bloc-Notes. — Echos régionalistes. — Comptes Rendus*  
*spéciaux. — Musique. — Dessins d'Artistes Bretons. —*  
*Concours, etc., etc.*

**LE PAYS D'ARVOR** est l'effort le plus considérable  
 fait en province au point de vue Artistique et Documen-  
 taire.

Abonnements : Édition ordinaire, 1 an. 5 francs.  
 — de luxe, 1 an. 10 francs.

**V. J. HÉRON, Éditeur, 10, Rue Dubois, NANTES**

Numéro spécimen envoyé contre 0 fr. 50 en Timbres-poste.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 LE STYLOGRAPHÉ : élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un  
 stylet en platine à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pra-  
 tique. Prix : 3 fr. 50 ; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40 ;  
 franco poste : 0 fr. 50.

## LUSKELLEREZ AR PLAC'H BIHAN

I

Va bihanig,  
En da gavel  
Da unanig  
Kousk, va bugel.  
Em c'hichennig,  
Fur vel eun el,  
Elec'h sevel,  
Kousk va oanig!

2

Kousk, n'ouzez c'hoaz  
Nemet c'hoarzin;  
Bet e tous bloaz  
Dec'h da vintin.  
Kousk ! Da dal noaz  
A blij kals d'in;  
Kousk, ha lirzin  
Dihun warc'hoaz !

3

Te eo, paour kez,  
Ar mestr er gear.  
Na pebez mez  
Kaout tad rouller,  
Mam evez !  
Mez kousk pouner,  
Da Eal mirer,  
Zo war evez !

4

Pa vo distro  
Da vam, da dad,  
E vi pell zo  
Kousket davad.  
Da hun' n em ro  
Hep kalonad :  
D'az luskellad  
Me a jommo !

MERC'H ARVOR.

## LE PETIT MENDIANT BRETON

Il marchait à pas lents sur le chemin glacé;  
Ses gros sabots sonnaient le glas de la misère :  
Pauvre petit Breton que sa mère a laissé...  
Plus de place pour lui dans l'âtre de son père.

La neige sur la terre étend son blanc manteau;  
Du fond lointain du nord, le vent souffle, âpre, rude,  
Gémissant, rauque et sourd, aux arbres du coteau,  
Dont le givre infléchit la fière altitude.

D'humbles haillons couvraient son torse grelottant...

Passe un homme engoncé dans sa riche fourrure ;  
Jusqu'à lui les yeux bleus du petit suppliant  
Se lèvent... J'ai faim ; j'ai froid... mais une voix dure  
Répond avec dédain : Non, je n'ai rien ; va-t'en !...

Au coin de la paupière une larme s'échappe,  
Coule dans les cils blonds, qu'aussitôt le gel happe...

Ses membres dénudés, par la brise rougis,  
Le soutiennent à peine ; il tremble !... Sur la route  
Il aperçoit là-bas un modeste logis ;  
Son courage renait ; il se hâte ; nul doute,

Un toit hospitalier va réchauffer ses os...  
Il frappe : Qui va là ?... Mais l'huis reste clos...  
Il entend... un petit vagabond !... Qu'il s'en aille !  
On ne veut pas ici surtout de la garsaille.

Au lieu d'un mot d'amour un dédaigneux propos...  
Le cœur gros et chagrin, l'enfant reprend sa course ;  
Pas même un maigre sou n'est entré dans sa bourse...

Un cantonnier le voit : Où vas-tu donc, petit ?  
Fait pas bon voyager par ce givre maudit !...  
Mais il n'entendait plus : la neige plus ténue  
Assourdissait son ouïe, obscurcissait sa vue...

Il souffle dans ses doigts ; tout son sang est figé ;  
Plus de chaleur ; ses mains blêmes, gourdes, s'abaissent.  
Il tombe... ouvre les yeux vers les cieux qui le laissent  
En ce triste abandon... La mort l'a soulage...

Le soir arrive : l'homme à la fourrure noire  
Retourne en sa demeure ou l'attend son enfant...  
Dessous la neige blanche, indécis, en marchant  
Son pied heurte un obstacle, une masse illusoire...

Un visage pâli par le froid, l'œil hagard,  
Doux jusque dans la mort, attire son regard...  
Des jambes, des bras nus... un enfant ! Il se peiche,  
Tâte le frère corps raidi sous l'avalanche...

Le petit mendiant!... Si j'avais su... Trop tard!

L'abbé P. BOSSARD.

Le Clozel-Bruz, 26 janvier 1908.

## EN HENT D'ER BARAOUIZ

Deit é bet de Bariz aveit tolpein danned,  
'E sigur, ar un dro, kavout en eurusted.  
Breihad keh!... En de kent é té ag er hlandi!  
Dre er gér é valé... hemb labour hag hemb ti!  
O! men Doué! é pebeh tristé  
'E koéh er ré n'hou karant ket!

'E zeulegad ken don e zou lan a zareu,  
Hag é fas dishuët, dariuët d'er hlinuët.  
'E galon heur e zou diséhet d'en derhian.  
Er hêh ! tostet é hra d'é huannad devéhan...

Guersou en des kollet er Fé, gloër é dadeu.  
'E inean zou chommet ien-sklas en hé féhed.  
Bremen é ma é klask un tammig karanté :  
Ken diskonfort é bout é unan ér vuhé!  
O! men Doué! na kriet poénieu!  
E hoask er ré n'hou karant ket!

D'en dud en des get Doué eurusted ar en doar,  
Er Breihad e asten, frank... é zorn diséhet :  
« Ur blank!... un tam bara, aveit torrein me nan! »  
Més, en ol e dremén, hemb truhé doh er hlan.  
O! men Doué! na kriet glahar  
E gav er ré n'hou karant ket!

Eau e sklej é zùhar ar drezen en tiër,  
Hag e houlen atañ, més-atañ hemb kavet!  
En dareu ar é fas, ean e ia get é hent  
'E chonjal én curvad en doé é Breih, agent...  
O men Doué! péh un digemër  
E hrér d'er ré n'hou karant ket!

Un iliz digor-kaer hum gav ar é bazeu.  
Petra gobér?... monet en hi, dén glaharét?...  
'Er glahar, vad e hra stomein dirak Jézu!  
'Er Breihad en hum groéz, e batéra gredus.  
O! men Doué! na douset gréseu  
En des genoh er ré sammet!

Ur béleg e horté en ineanneü é poën  
Aveit lakat en ou halon benoh hun Doué.  
Sammet get é néhans, er Breihard dinerhet  
E goéh ar é zeuhlin eit laret é béhed...  
O! men Doué! melkont mab-dén  
E vrasq hoah hou karanté.

Jézu en des lakeit en é galon er péh.  
Ean e saù hag e gerh ér méz ag en iliz.  
En hent-hoarn en degas belag é vro karet :  
Ean e lausk er glahar eit kavout eurusted.  
Eit er Vreihiz, en hent de Vreih  
E zou en hent d'er Baraouiz.

TALKADO.



Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
Le petit INDICATEUR SIMON  
Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
et des marées de Bretagne.  
L'exemplaire : 0 fr. 20. — Abonnement annuel : 0 fr. 75.

EN FILANT LA LAINE<sup>(1)</sup>

CHANSON ANTIALCOOLIQUE

(Paroles et musique du Bibliothécaire de la Fédération des Etudiants bretons de Rennes)

Lento. *mf*

J'avions seize ans à pei - ne, fi - li fi - lons la lai -

*P*

ne, que j'courions les par-dons avec filles et gar-çons, no-tre lai-

*PP*

ne fi - lons.

I  
J'avions seize ans à peine  
Fili, filons la laine  
Que j'courions les pardons  
Avec filles et garçons  
Notre laine filons.

II  
J'pensons toute la semaine  
Au plaisir que j'aurions  
Avec filles et garçons.

III  
Comme j'étais pas vilaine,  
Toujours sûre j'étais  
De trouver un garçon.

IV  
Au pardon de saint Melaine  
Je dansmes en rond  
Avec filles et garçons.

(1) Prix Théodore BOTREL, au Concours de l'U. R. B., en 1908.

V

C'est là que Jean Franc'Ar Menn  
M'avoua qu'il m'aimont,  
Devant filles et garçons.

VI

Une suivante semaine  
Sa mère me proposions  
En mariag' son garçon.

VII

Je lui dis : Philomène,  
D'un homme qui buvions  
Jamais j'en voudrions.

VIII

La pauvre Philomène  
Jamais d'la vie ne trouvions  
De fille pour son garçon.

IX

Il est mort l'âme en peine,  
Sans pitié, ni pardon,  
Son âme est au démon.

X

Ce qui advint d'Ar Menn  
Arrivera aux garçons  
Qui comme lui boiront. (bis)

Tous les Régionalistes bretons lisent

## LE PAYS BRETON

Journal régionaliste et d'informations bretonnes.

Pays celtiques et Bretons émigrés

Excellente publicité.

Seul Journal hebdomadaire lu dans toute la Bretagne

Paraît le Samedi.

Abonnement : Bretagne : 3 fr. 50 ; France : 4 fr. ; étranger 5 fr.

Directeurs : L. HERRIEU et A. MELLAC

73, Rue du Morbihan, LORIENT.

## EVIT AR VEVERIEN

(CHANSON BRETONNE ANTIALCOOLIQUE)

Prix Théodore Botrel au Concours de l'U.R.B. en 1908.

Ken gwir hag eo me Ein ar Vern, Ex onn bet heo noz  
 en l-fero, Dre va c'houk. — Brrr! brrr! Hag am euz gwe-let  
 kreiz-an tan, Dre va c'houk Dre va c'houk, Kalz roullerien o  
 waskepoan, Kreiz-an tan. Brrr! Brrr!

## II

Koulz lavaret, oant oll euz Breiz l...  
 Euz va farrez oa, ver va feiz,  
 Ouspenn kant. Brrr, brrr!  
 Ha gwelet am euz eun druet,  
 Ouspeun kant, ouspenn kant  
 Euz va mignoned er vuoz l  
 Eun druet ! Brrr, brrr !

## III

Gwelet am euz ar c'hemenet  
 E kichennek ar miliner !  
 Daou vignoun ! Brrr, brrr !  
 Heb ar gwin-ardant tud dispar  
 Daou vignoun, daou vignoun,  
 P'edont ganin var an douar...  
 Tud dispar ! Brrr, brrr !

## IV

Unan a laere tammou neud,  
 Hag egile dornadou bleud,  
 Vit eva ! Brrr, brrr !  
 Galopinadou gwin melen  
 Vit eva ! Brr, brr !  
 Banneou stank-stank leiz ar verenn...  
 Gwin melen ! Brrr, brrr.

## V

Gwelet am euz Fanch ar C'hornez  
 A vazate 'hez e wreg :  
 Drouk ennan. Brrr brrr !  
 Da veza kcuezet kreiz ar poull,  
 Drouk ennan, drouk ennan  
 Rag beza re ganget e doull...  
 Kreiz ar poull ! Brrr ! brrr !

## VI

Gwelet am euz Jann ar Gouin  
 An hini vit eur c'halopin  
 A loskaz : Brrr, brrr !  
 Gant an naounegez da vervel  
 A loskaz, a loskaz  
 Daou vugelik en o c'havel...  
 Da vervel ! Brrr, brrr !

## VII

Gwelet am euz an ozac'h braz  
 A varvaz var al lein-z noaz,  
 Revinet. Brrr, brrr !  
 Rag ma kemere, raog ar yod  
 Revinet, Revinet,  
 Pevar bikon ha daou c'bernod  
 Raog ar Yod ! Brr, brrr !

## VIII

Gwelet am euz c'hoaz Jann ar Skoul,  
E veg digor 'vel eur riboul,  
Digor frank. Brrr, brrr !  
Da lounka bemdez heb tamm van,  
Digor frank, digor frank,  
Boutailhadou karget a dan...  
Heb tamm van. Brr, brr !

## IX

Dreist oll gwelet am euz chakaith...  
E benn a stage diouz ar bailh  
Gant aoun ! Brrr, Brr !  
Na vije chomet gant eun all,  
Gant aoun, gant aoun,  
Ar falla ha deuz an traou fall...  
Gant eun all ! Brr, brr !

## X

Gwelet am euz eur vesverez  
Fantounik ar gemenez  
A fenne, Brrr, brrr !  
Dre he gorlanchen var he frenv,  
A fenne, a fenne,  
Gant eur volen an « hini krenv ! »  
Var e frenv. Brr, brrr !

## XI

Gwelet am euz al Loudouren  
Stag ouz he beg eur c'hlavouren  
Donjeruz, Brrr, brrr !  
Hag a zisloukuz er zouben  
Donjeruz, donjeruz,  
Varlerc'h eur c'hofad gwinn melen...  
E zouben ! Brr, brrr !

## XII

Gwelet am euz chann Gerladig  
Ken dipoupet he lagadig  
Beb sulvez. Brrr ! Brrr !  
Pa renke ruilha stok he fri  
Beb sulvez, beb sulvez,  
'Vel eun andouilha kreiz ar pri  
Stok he fri Brr, brrr !

## XIII

Gwelet am euz kant ha kant all.  
Oll va c'hamalad eo gweach all.  
Hag hirio. — Brrr, brrr !  
Emaint o vleujal en Ifern  
Hag hirio, hag hirio,  
Emaint o c'hortoz Un ar Vern  
En Ifern ! — Brrr, brrr !

## XIV

Aman laoskiz eur skrijaden...  
Kathou va grweg eur c'hrouignaden  
Divergont. — Brrr, brrr !  
— « Goulskoude, Kathou, kollet eo,  
Divergout, divergout  
Ganin ar c'hoant da veza meo !  
Kollet eo ! — Brrr, brrr !

## XV

Biken, Kathou, nann biken mui.  
N'evin eur berad odivi  
Na ne rin. — Brrr, brrr !  
O ! m'hen tou d'id, n'evin biken,  
Na ne rin, na ne rin  
Euz ampoezoun leiz da vesken !  
O ! biken ! » Brrr, brrr !

## LA SECTION ÉCONOMIQUE DE L'U. R. B.

La Section Economique de l'U. R. B. est l'une des plus actives de cette association bretonnante. En effet, en Bretagne comme partout ailleurs, toutes les questions ont un côté pratique, qui relève des études des économistes. Au dernier Congrès, celui de Plougastel-Daoulas, les questions traitées ont été notamment : « Brest, port transatlantique » et « La Renaissance des Industries bretonnes ». Des personnalités de toute la Bretagne assistaient à ces séances. Au reste rien ne peut mieux donner une idée du caractère des travaux de la section économique que le discours suivant prononcé au Congrès de Plougastel par son président, M. Y. MORVRAN-GOBLET.

« Aotronez hag Itronezed,

« Kevredigez Broadel Breiz a zo deut da Blougastel d'ho pardon kaer evit lavarout d'oc'h pegement eo red d'eomp mirout karantez hor bro Breiz Izel ha gizioù hon c'hendadou. Evidoc'h a gano ar Varzed. Ha lavarout a reot : " O kaera gouelioù ! »

« Ankounac'haat a reot komzou ann dud fall, a zo o klask gwelad ac'hanomp o kemer gizioù a c'haerioù, tifen d'eomp komz brezonek, hag o harz ac'hanomp da chom gwir Vreiziz.

« Koulskoude, gallout a reot lavarout : " Mad eo ! Hogen n'ezomp nag ar re grenva, nag-ar re binvidika ! " Me a respounto d'ehoc'h : " Evit krenv, bez'ezomp ; pinvidik, ne lavaran ket ! Ni zo bepred Bretoned, tud kaled. Tud kaled ha gwenn kalonek ! " »

« Ha m'ar d'eomp paour ac'hanta, klaskomp dont da veza pinvidik. Aozomp hor labour evit ma dougo frouez mad. Labouromp gant ijn, greomp hor mad gant ar madou a ro d'eomp hor bro ha na gemeromp ket.

« Kevredigez Broadel Breiz e deuz komprennet mad kement se. He labour a zo great evid mad ar vro, a dle beza savet war eun diazez stard. Abalamour da ze, e deuz savet ar Rann Espernek (Section Economique) a behini ez 'oun Penn-Rener.

« Ar Rann-Espernek a laka e holl boan da greski madou Breiz : da genta al labour douar. Hon douar n'eo ket eun douar seac'h, na mad hepken da rei lann evit koz rimadellou gallek diwar benn Breiz-Izel. Eur vammen vuzuduz a vadou eo evit ar Vretoned. Hogen, red eo d'eomp dibab ervad hor c'hulturioù, kemered ar gizioù nevez, gwellaat hor chatal, ha dreist-holl al leazerez (laiterie) hadlakaat koat war hor menezioù.

« Hon ijinoù koz evel hini al lien, ann annez kizellet, al listri livet, a zo bet brudet dre ar bed holl. Kalz a vicherourien ampart hor beuz c'hoaz. Red eo gouzoud penaoz ann dud holl a zo skuiz gant « camelote » ann usinoù a vrema. Gallout a reomp' ta kaout

eun hadganedigez evid holl ann ijinoù-tiegez-ze (industries familiales). Na vezint ket pell o veza brudet.

Gwechall a iea mad konverz Breiz-Izel. Gallout a ra hadbeva adarre, mar karomp, mar gouzomp ober hor mad gant hon henchou, gwellaat hon henchou-houarn, tenna ann evez war hor porzioù-mor, ar re gaera hag ar re wella diazezet euz ann Urop.

« Perak a chom ann traou holl da ober hirie ? Abalamour ma kredomp atao ez eo Gouarnamant Paris o dle beza hor Zalver. Ac'hanta, tud Paris o deuz diskouezet d'eomp no oa netra da c'hortoz digantho evid Breiz-Izel. Paouezet hon deuz da Bretoned, abalamour m'hon deuz klasket beza heuvel outho. Hon parkeier hon deuz kuitaed evit mond da vervel gant ann naon en ho c'haerioù. Deuz artisaned ma oamp gwechall, ezomp deut da vez devezourien enn ho usinoù. Ann divroidigez e deuz lazet hor mibien, disenoret hor merc'hed, peurgollet hor bro.

« Kouls mad eo stourm eneb ar c'hlenved-ze ; warch'hoaz a vezo re zivezad. Hogen evit-se, n'eo ket red labourat hepken hervez mennozioù fur war renadur ar madou ; red eo labourat dreist-holl hervez mennozioù fur breton.

« Paouezet ezomp bet, muioc'h gant ann divretonidigez, eget gant ar gizioù labour fall, gant ar rejou re vitan, gant sternioù re c'haro.

« Kevredigez Broadel Breiz a labour evit mirout ar mennoz breton, ar iez brezonek, ha gizioù ar Vretoned. Ar Rann Espernek a studi ann tu da ober ann traou-ze, ken talvoudek d'ar c'houlsmann. Klask a ra pinvidikaat Breiz-Izel evel m'en gwellet bremaik en eur sellaoù prezegen hor Sekretour, ha sklear eo ne c'hell ket Breiz dont da veza pinvidik, ma ne chom ket he mibien gwir Vreiziz holl ; ar pezh a vezo great a hend-all a zeuio da fall.

« Rak Breiz hepken a c'hall rei magadur d'hor c'horf. Ar Varzed a lavar d'eomp : « Chomit Breiziz ha chomit e Breiz-Izel, evit beza mad, poellek ha krenv ! » Ann Esperneien a lavar ouspenn : « Chomit Breiziz ha chomit e Breiz-Izel, evit beza euruz hag evit dont da veza pinvidik ! »

« Ha labour ar Rann Espernek eo diskouez gwirionez ar c'homzou brezonek-se.

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SUR LA BRETAGNE

Condition actuelle des Serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles. 1 vol. in-8° de 201 p. — Broché. . . . . 4 francs  
Le Journalier Agricole du Pays de Vitré (Monographie) . . . . . 0 fr. 75  
Le Maître de l'Atelier . . . . . 0 fr. 40  
Autour du Rachat de l'Ouest et de Brest-Transatlantique . . . . . 0 fr. 30

PAR

JEAN CHOLEAU, Secrétaire de la S. E. de l'U. R. B.

En Vente :

RENNES : Librairie SIMON, PLEHON-HOMMAY, MALBRAND, DABON-BAULT  
BREST : — LE BORGNE, rue Saint-Yves.  
NANTES : — DURANCE.  
PARIS : — CHAMPION, Quai Malaquais, 5.

## SONE

## Koëffou Breiz-Izel.

*Da Verched Breiz.*

## I

Gwechall ar c'hoëffou barz en Breiz  
A ioa kalz brao'ch eged hirio!  
Ar mod zo deut dez ar C'hreiz-Deiz,  
Da rankout krenna anezo.

DISKAN.

Merc'hedigou me o ped,  
Brasait o koëffou eun tammik.  
Muio'ch e plijfoc'h d'ar botred,  
Pere a gar ar mer'ched chik.

## II

Gwechall koëffou hor mammon koz,  
Vije enno frank an danvez,  
Ho bleo gantho a bakent kloz,  
Ha gantho valeent divez.

Diskan.

## III

Brema eo deut ar c'hiz nevez,  
Da lakat war ar bouchad bleo,  
Eun tammik sei, pe dantelez,  
Ha c'hoaz na guz ket mad aneo.

Diskan.

## IV

Ar c'hoëffik klinket war ho penn,  
Dalc'het gant eun nebeud poëllou,  
Na guz nag al laou nag ar c'hoëun,  
Ganthan oc'h vel liboudennou.

Diskan.

## V

Ma ve ganoc'h eur c'hoëffik krenn  
A guz fe ouspenn ar bouchad,  
E vije kalz kaëroch ho penn  
Ha kalz sklaëroc'h ho taoulagad.

Diskan.

## VI

Eur c'hoëff re vraz ne d'eo ket brao,  
Kuzal rafe gened ar penn ;  
Evit hen diskouez ez eo dao  
E ve gwelet ar bleo melen.

Diskan.

## VII

Mes eur c'hoëff bihan war eur penn braz  
Zo gwall divalo da welet.  
Ouspenn ma n'eu deut ket a c'hras.  
Na blijo ket kalz d'ar goazed.

Diskan.

## VIII

Merc'hed Treger, merc'hed Kerne,  
Deuz a Bempoul d'an Oriant,  
A stag hardi d'ar c'hiz nevez,  
Ha d'hen lezel n'o deut ket c'hoant.

Diskan.

## IX

Merc'hed Leon a zo furoc'h,  
Ne ket ken avelet ho fenn,  
Eun tammik e kuzont gwelloc'h  
Ho bleo melen gant ho c'hoëff gwenn.

Diskan.

## X

Tennit, merc'hed, diwar ho penn  
Pe sac'h paper pe ialc'h liann.  
Lakit aneo d'ho merc'hodenn,  
Evidoc'h int kalz re vihan.

Diskan.

## XI

Ha pa brenfoc'h eur c'hoëffik gwenn  
Kemerit ta kalz a zanvez,  
Na rit ket anezhan re grenn,  
Pe ganthan c'houi o pezo mez !

Diskan.

LOUIS QUÉRÉ,  
de Plabennec (Fimistère).

## LES VOIX DE LA LANDE

CHANSON BRETONNE

Paroles et musique de  
Jac POHIERAu M<sup>is</sup> R. de L'Estourbeillon.

*Allegretto*

Au combat des Trente Si-re Beaumanoir,  
Si-re Beaumanoir, Por-tant ci mier noir, Voudrait é-tan-  
cher sa soif dé-vo-rau-le : Voi-ci no-tre sang,  
O guerrier puissant ! Voi-ci no-tre sang, O guerrier puissant !  
O guerrier puissant, dirent les Bretonnes, Voici notre sang,  
dirent les Bre-tons.

Au combat des Trente  
Sire Beaumanoir, (*bis*)  
Portant cimier noir,  
Voudrait étancher sa soif dévorante :

— Voici notre sang,  
O guerrier puissant !  
O guerrier puissant, dirent les Bretonnes,  
Voici notre sang, dirent les Bretons.

Notre Connétable,  
Étant prisonnier, (*bis*)  
Veut que vous donniez  
Afin d'évincer l'Anglais intraitable.

— Voici notre lin,  
Vive Duguesclin !  
Voici notre lin, dirent les Bretonnes,  
Vive Duguesclin ! dirent les Bretons.

Notre duchesse Anne  
Partit sans retour, (*bis*)  
Sous ses beaux atours ;  
Reine, elle voudrait rester paysanne :

— Voici des sabots,  
A vous les plus beaux !  
A vous les plus beaux, dirent les Bretonnes,  
Voici des sabots, dirent les Bretons.

Monsieur de Charette,  
Pour chasser les Bleus, (*bis*)  
Veut mettre, morbleu,  
Sur son manteau blanc mieux qu'une fleurette :

— Voici notre cœur,  
Revenez vainqueur !  
Voici notre cœur, dirent les Bretonnes,  
Revenez vainqueur, dirent les Bretons.

Si la Sainte Vierge  
Veut une maison, (*bis*)  
Pour son oraison,  
Où l'on va prier en brûlant un cierge :

— Voici du granit,  
Le Ciel soit béni !  
Le Ciel soit béni, dirent les Bretonnes,  
Voici du granit, dirent les Bretons.

Mais pour notre France  
S'il faut des soldats, (*bis*)  
Non pas des Judas,  
Nous nous lèverons pour sa délivrance :

— Voici nos enfants,  
Qu'ils soient triomphants !  
Voici nos enfants, dirent les Bretonnes,  
Qu'ils soient triomphants ! dirent les Bretons.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 45 — Reliure pleine toile :  
0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55.

## GUERZEN ER BRUG

Ag en hentigou don goleit a boketeu,  
 Ag en tuéad ker glas e vransel er parkeu,  
 Er gué goleit a zél, er bodeu poketet ;  
 Hun saù ur sônnennig, sonnen a leuéné,  
 El ur son e laré bourusted er vuhé ;  
 Boeh en treu ag en doar e gan get en ened.

A pen dé ol en treu ag en doar boketet,  
 E unan gaër, enta, d'el lann vou ret ouilet,  
 Rak, mesk er benal glas, el lann hag er raken  
 En àuél, ar é hoar, e huéh hag e hourdrouz  
 E bleg penneu el lann, dousig, e gas trouz  
 Hemb kavet ur frond hueck, en disteran bléuen.

Get térenneu loskus en héaul a viz méhuen,  
 Oeit int huit, veit int pel, er boketeu milén  
 E hré ur vantel eur d'hur Breih Izél karet,  
 El pe vehé e nuah, el lann melkonius  
 El lann divoketet, er geh lann hirvoudus  
 Dan en héaul e ligern, hé e seblant ouilet.

Té ouilehé, o lann ? Arsaù, seh ha zareu !  
 Sel, nen dé ket hoah mal ouilet a boketeu,  
 Brauoh eit er bleu lann en é goantedigeh,  
 Ur vuléennig aral « bleüen er chonj padus »  
 Er vleüen gaër meurbet, peurkeh melkonius,  
 Get boketeu ha hron a vrauté hemb par.

Goarantet mat d'el lann d'er benal d'er raden,  
 E saù ihuel én ebr, ou fenneu diganpen,  
 Er boket brug ker guiù, e bennig kaër sùet,  
 Tal e hoerized gouù, er vleuennig vihan  
 Er vleuennig tiner, ker moégnig ha ker skan  
 E vransel ker koantig m'hé kredér divroet.

Pe vleü dan er gloéh noz e bennig kaër liùet  
 A ru-roz, flour, guenneit, el un tammig gouñet  
 Seblant hra min-hoareit ker bràu goleit a vleü ;  
 (Pep bleüen ér boket zou él, ur galonig  
 Ur galon disoursi hag e vinhoar flourig)  
 P'hun zigor de vuhé bourus er boketeu.

En er ker iah, ker mat ken hueck ag er lann vras  
 Pe bourmén ar er brug, en tréménour digaz  
 Pe hoask, en digalon, er vleuennig karet,  
 O kleüet d'hun saüen, skintig ha hirvoudus,  
 Ur voéh dous el ur han, ur héden truhéus,  
 Kleüet ta d'hun saüen klem ur galon goashe.

Hag ar en doar santel, lah ma kousk huu tadeu,  
 Golhet liés dehé get ou huiz, ou darou,  
 Hui e saù hou pennig, hui zispleg hou pareu,  
 El pe vehet fier, é frankiz hur lanneu,  
 A vraüat hur bro gaër get hou poketigeu,  
 A vleüein, guchavé, doh troed hur hroezig.

Edan er vantel vraü e hré de Vreih Izél  
 O men bleüennig brug, pépét, guld, glan, santel,  
 Goarnet erhat hur bro, la goarhet hi pépét,  
 Ma vou hur Breih-Izél, édan lagad hun Doué  
 Get hé mantel ru-roz, bro en ol brauté,  
 Eit ma chomou « Roañnez er broüü ag er bed ! »  
 ADELARD A SENT-GUEN.

## A BRIZEUX

Nous donnons ci-dessous les beaux vers lus par M. JOS PARKER  
 à la mémoire de Brizeux, lors des fêtes d'Arzano, le 18 octobre.  
 M. Parker est, on le sait, l'auteur de charmants poèmes. Une de  
 ses dernières créations surtout : *Les Chemins bretons*, en vente à  
 Vannes, chez M. Laroche, a été universellement appréciée.

Un autre viendra-t-il du moins vers ma colline,  
 Boira-t-il à la source où ma terre s'incline,  
 Passera-t-il où j'ai passé ?

BRIZEUX  
 Quand j'étais écolier dans une étude sombre,  
 Pleurant ma liberté sous mes chênes pleins d'ombre,  
 J'avais dans mon pupitre et lisais tout le jour  
 Un livre décousu mais que j'aimais d'amour,  
 Livre en vers, qui parlait une langue chérie  
 Et qui, simple, portait le titre de Marie.  
 Dès ce jour, tes vers purs, sur un thème nouveau,  
 Inspirés par ton cœur et ton amour du beau,  
 Eveillèrent en moi l'écho des voix muettes  
 Dont le charme est si doux à l'âme des poètes,  
 Et c'est peut-être à toi, chanteur de mon pays,  
 Que je dois d'aimer tant ma lande et mes taillis.

Les bouquets des Fleurs d'or, des Bretons, de Marie  
Gardent tout leur parfum dans notre âme attendrie.  
Fleuve du Scorff pleurez ! pleurez, fleuve d'Ellé !  
Mais toi, Brizeux, que ton esprit soit consolé !  
Un jour, disant ta peine à ta muse enchantée,  
Auprès d'un village breton,  
Barde, tu l'écrias d'une voix attristée :  
« Hélas ! qui retiendra le ton  
De la chanson que j'ai chantée ! »  
Pour ranimer l'Arvor penchant sur son déclin  
Tu mis entre nos bras la harpe de Merlin ;  
Toi qui faisais aimer et chantais la Bretagne,  
Brizeux, repose en paix dans ta chère campagne.  
Elle vibre toujours la harpe au son si clair,  
Dans les échos de nos vallées ;  
Ecoute-la, Brizeux ; n'entends-tu pas dans l'air,  
Après tant de voix en-allées,  
Combien redisent le même air ?

La chanson de Bretagne arrive de la lande,  
Elle franchit partout les marches du pays,  
Et pour aller au loin, son aile toute grande  
Passe d'un vol superbe au-dessus des taillis.

Cette belle chanson de la bonne chanteuse  
De la campagne à la Cité tous l'entendront,  
Et les cieux tressaillant à cette voix pieuse,  
Les cœurs vont soupirer et les yeux pleureront.

Si parfois elle prend le langage de France  
Pour tous les oublieux du parler maternel,  
L'Amour en est Breton, Bretonne l'espérance,  
Le sol natal y vit dans son rêve éternel.

L'âme du laboureur, du pêcheur et du pâtre  
Sur la glèbe des champs, dans les sillons des flots,  
L'âme des Kloarek, des fileuses de l'âtre  
Renaît comme la fleur des champs et des flots.

O toi qui lui tressas de si fraîches couronnes  
Et triste, l'as pleuré dans un livre si beau,  
Ne te lamentes pas dans les cieux où tu trônes,  
Brizeux, tu n'as pas mis la Bretagne au tombeau !

Elle était assoupie en son linceul de brume,  
Les yeux clos doucement dans un songe idéal,  
En attendant qu'Arthur de son somme l'exhume  
Et sonne sur le cor son réveil triomphal.

Le mythe se couvrait d'un voile poétique ;  
L'Esprit l'a dévoilé : l'art magique des vers  
O Barde ! a réveillé la belle âme celtique  
Vivace en les Bretons, hommes aux cœurs ouverts :

Et c'est là notre honneur, et c'est là notre gloire,  
En ce temps niveleur, nourri d'impiété,  
De montrer qu'au delà des rives de la Loire  
Est un peuple qui croit et qui reste indompté !

JOS PARKER.

## SONETEN ALAN VARO TORZ

I  
Achu' oa an engam, Ar Normanet trec'hiet  
Dirag ar Vretoned a goueze 'vel c'houiled,  
Dindan bannou-al loar, kreiz an noz a unan  
Warzu iliz Sant Per gerzas an duk Alan.

II  
Kreiz an drez al linad a drouc'he e gleze  
Klask a ree an aoter ; lern ha bleiz yude  
En e raog vel diaoulou en ti Doue : Alan vras  
O welet kementse daoulinet a bedas.

## LE PUNETIER BRETON

Mes zouelin konfortet e c'halv e Vretoned  
Repos' bet pad an noz ken ar groaz keltiek  
A war ar mogerio kos, a baras adsavet.

IV  
Ha pa zavas an heñl dirag ar re veo  
War an aoter gos Ian, manac'h L'andeveneg  
A laras an overu evit ar re varo.

ALAIN BARBE TORTE

I  
Le combat était fini; les Normands vaincus  
Devant les Bretons tombaient comme des hannetons;  
Sous les rayons de la lune, au milieu de la nuit, seul,  
Vers l'église St-Pierre s'en fut le duc Alain.

II  
Parmi les ronces et les orties que tranchait son épée  
Il cherchait l'autel; renards et loups hurlaient  
Devant lui comme démons dans la maison de Dieu.  
Le grand Alain)  
Agenouillé, en voyant cela, pleura longtemps.

III  
Mais bientôt, réconforté, il appelle ses Bretons.  
Point de repos durant la nuit entière jusqu'à ce que la croix  
celtique]  
Ne brillât relevée sur les vieilles murailles.

IV  
Et quand le soleil se leva, devant les vivants,  
Sur le vieil autel, Jean, moine de Jandevenek  
Célébra la messe pour ceux qui étaient morts.

LE PURETEUR BRETON

BULLETIN DOCUMENTAIRE ILLUSTRÉ (FONDÉ EN 1905)

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux Bretons et Celtisants

Paraissant tous les 3 mois, par fascicules de 14 pages.

Curiosités historiques, littéraires et artistiques de Bretagne. Langue bretonne.  
Archéologie, Tradition populaires, Topographie, Questions celtiques,  
Généalogie des familles bretonnes, Bibliographie, Questions et réponses, etc.

ABONNEMENTS : ÉDITION O DINAIRE ÉDITION DE LUXE  
France..... 3 fr. 5 fr.  
(Les Abonnements partent d'Octobre.) Étranger..... 5 fr. 60 fr. 75

Directeur : MAURICE LE DAULT, 70, rue Saint-Germain, Nanterre (Seine)  
Spécimen gratis sur demande.

KEMENER HA MILINER

(Wardon : Amzer er heneu, gant Job er Olean.)

Deomp, Kenderv Mi - li - ner, e - giz mi-gno-ned vad, E-  
-giz mi-gno-ned vad, Deomp da dan - va eur pi - che-rad. Deomp  
da gaout an hos - tiz: Hen - nez ez eo va piz. Feiz!  
ouz ar yalc' pe - rak sellet keb piz ?

Ar C'hemenner.

Deomp, kenderv Miliner, egiz mignoned vad,  
Deomp da danva eur pieherad,  
Deomp da danva  
Deomp da gaout an hostiz:  
Hennez ez eo va niz,  
Feiz ! ouz ar yalc', perak sellet ken piz ?

Ar Miliner.

Penez 'ta genabuek? Morse eur militet,  
N'eo bet kenderv d'eur c'hemenner!  
Kerz, mar teus c'hoant, teod aér,  
Da gaoust an hostiz kabr,  
Rak evel dout, hennez a zo eul labr !

Ar C'hemenner.

Ah ! fellout a ra d'ld diskleria ar brezel?  
War da enebour taol eur zell !  
Me n'oun ket eur pôre sud,  
Evit d'in dibri yod  
A gorfajou, hag eva leuz-ribod !

*Ar Miliner.*

Glabouser, teus ket mez? Bo peoc'h, n'out ket eun den,  
Rak eur c'hemener ne d'out ken.  
Da deod a had ar gaou ;  
Gant da zaouarn o daou  
Evez, gagn louz, bemdez o vrocha laou !

*Ar Chemener.*

Self'fa ouz da voutou ; ro peoc'h, miliner bleud,  
Loan-fall daonet betek da veud ;  
Ma'zout daonet eta,  
Da veud an daoneta,  
Dre ma tiskan er zac'had da genta !

*Ar Miliner.*

E kement ti ma'z ez, flierius, diwar pep den  
E rez pemp pe c'hwec'h laëraden.  
Ne teus ket sonj, gagn louz,  
Diwar dilhad Gaid Touz  
E teus savet eur walennad voulouz ?

*Ar Cheminer.*

Petra, prozegeger fall, e teus c'hoaz da c'kedal  
Ma ruzio gant ar vez da dal ?  
Da vleud vez traou etouez ;  
Skanvât a rez da bouez ;  
War gement- e n'eus ken nemet eur vouez.

*Ar Miliner.*

N'eo ket awalc'h d'id c'hoaz laërez mezer an dud,  
Dispenn a rez ouspenn o brud.  
Diwar da goz torchen  
Dagar ha d'an estren  
Hep dale pell e tailhez eur chupen,

*Ar Chemener.*

Ne dalv ket d'in disnac'h, na laret pemp ha nao ;  
Mez te ra ive taolioù brao :  
Penez rafez kentoc'h  
Evit boueta da voc'h,  
Ma teufe d'id c'hoant laërez nebeutoc'h ?

*Ar Miliner.*

Lakomp omp laër hon daou ; da vihana em zi  
E kuzaa klor va laëronsi.  
Eler'h te, kemener.  
Evit kuzat da... rer. (oh !)  
Da biou e teus laëret eur peiz mezer ?

*Ar Cheminer.*

Da respont d'id, mignon, diwar va feiz mezer  
N'am eus ket hirio kals amzer ;  
Rak mont à rankan c'hoaz  
Da gaout Soaz Penn-ar-Groaz,  
Ha mont fenez da glask d'ezi eur goaz.

*Ar Miliner.*

Deut mazedout, va breur, rak dres, emoun o klask  
Ar goulm a zo e penn da nask.  
Evit d'az intanvez  
A meus, eun intanv kez :  
Hor bazvalan' ra burzudou bemdez.

*O daou.*

Deomp da gaout an hostiz, ma roomp kals taolioù kaër,  
Dre vicher eo, ne domp ket laër.  
Mez neb hel lavarò,  
Betek pred ar marò  
Hon teod lemm distagellet her flemmo !

SPERN-GWENN.

**M<sup>ME</sup> MORIN**

3, Rue Saint-François

\* QUIMPER

Fabrique de Broderies bretonnes  
Spécialité de Costumes et Coiffures. Poupées  
Meubles Bretons anciens et modernes  
Faïences Curiosités

## DANSEZ, DANSEZ, LES FILLES...

1. J'm'en suis allé aux nocés  
Dans un pays lointain; (bis)  
Tous les gens de la noce  
Ne m'y connaissent point,  
De ri ton, ma dondaine,  
De ri ton, ma dondée.
2. Tous les gens de la noce  
Ne m'y connaissent point; (bis)  
N'y avait qu'ma mie Jeannette,  
Qui dormait dans un coin, De ri ton...
3. N'y avait qu'ma mie Jeannette  
Qui dormait dans un coin; (bis)  
J'me suis approché d'elle,  
J'lui ai serré la main, De ri ton...
4. J'me suis approché d'elle,  
J'lui ai serré la main. (bis)  
— Qui donc qui m'y réveille,  
Moi qui dormais si bien? De ri ton...
5. Qui donc qui m'y réveille,  
Moi qui dormais si bien? (bis)  
— C'est votre amant, la belle,  
Qui revient de bien loin, De ri ton...
6. C'est votre amant, la belle,  
Qui revient de bien loin. (bis)  
— Mon amant, ça n'est point,  
Mon amant n'y porte point, De ri ton...
7. Mon amant n'y porte point  
L'habit que vous portez; (bis)  
Il a dans sa pochette  
De quoi nous faire danser! De ri ton...
8. Il a dans sa pochette  
De quoi nous faire danser! (bis)  
Dansez, dansez, les filles,  
Comme vous n'êtes point mariées! De ri ton, etc...

9. Dansez, dansez, les filles,  
Comme vous n'êtes point mariées!  
Quand vous serez mariées,  
Vous n'pourrez plus danser! De ri ton...

10. Quand vous serez mariées,  
Vous n'pourrez plus danser. (bis)  
V's'aurez la corde aux pieds  
La quenouille au côté. De ri ton...

11. V's'aurez la corde aux pieds,  
La quenouille au côté; (bis)  
Ça criera sans relâche,  
Ah! il faudra bêcher... De ri ton...

(Chanson recueillie à Bain-de-Bretagne par JEAN CHOEAU.)

## CE QUE DIT LA CAILLE

1. Ce sont les dames de Paris;  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Ce sont les dames de Paris (bis)
2. Qui ont fait blanchir leur logis;  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Qui ont fait blanchir leur logis (bis)
3. Depuis la porte jusqu'au lit;  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Depuis la porte jusqu'au lit, (bis)
4. Depuis le lit jusqu'au jardin;  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Depuis le lit jusqu'au jardin (bis)
5. Dans ce jardin il y a-t-un buis;  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Dans ce jardin il y a-t-un buis (bis)

6. Où tous les oiseaux font leurs nids :  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Où tous les oiseaux font leurs nids. (*bis*)
7. Jusqu'à la caille, la perderie. (*sic*)  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Jusqu'à la caille, la perderie. (*bis*)
8. La caille a dit dans son latin :  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
La caille a dit dans son latin (*bis*)
9. Que tous les hommes ne valent rien !  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Que tous les hommes ne valent rien ! (*bis*)
10. Et les garçons encore ben moins !  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Et les garçons encore ben moins ! (*bis*)
11. Mais pour les femmes elle n'en dit rien...  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Mais pour les femmes elle n'en dit rien. (*bis*)
12. Et pour les filles, e'n'dit qu'du bien :  
Je ne veux plus boire, rendez-moi mes cent écus,  
Je n'y boirai plus,  
Et pour les filles, e'n'dit qu'du bien ! (*bis*)

(Chanson recueillie à Bain de-Bretagne par JEAN CHOLEAU.)

## DIHUNAMB

Revue mensuelle populaire en breton du Morbihan

Publie des Articles agricoles, des Contes, des Nouvelles, des  
Chansons notées, des Gueizes, etc.

Directeurs : A. MELLAG & L. HERRIEU.

Prix : le numéro, 0 fr. 10.

Abonnements : Bretagne, 1 fr.; départements, 1 fr. 25; partout ailleurs, 1 fr. 50

LA REVUE REÇOIT DES ANNONCES & RÉCLAMES

BUREAUX : 53, Rue du Port, LORIENT.

## YANNIK AR VIL-VICHER

M'ho peus eus ta-mig amzer, Bre-  
-toned Mi-gnoned, M'ho peus eun ta-mig amzer, Se-  
-la-ouit va mi-zer, Se-la-ouit va mi-zer.

M'ho peus eun tamig amzer,  
Bretoned  
Mignoned,  
M'ho peus eun tamig amzer,  
Selaouit va mizer. (*bis*)

Deuit da zelaou mizer,  
Bretoned  
Mignoned,  
Deuit da zelaou mizer  
Yannik ar Vil-Vicher. (*bis*)

Kenta'm eus great o c'heneh,  
Bretoned  
Mignoned,  
Kenta'm eus great o c'heneh...  
Oa lenva em c'havel. (*bis*)

Da ouela vijen dispeg,  
Bretoned  
Mignoned,  
Da ouela vijen dispeg,  
Nemet ar vron em beg,

N'am eus mui sonj nag ezvan,  
Bretoned  
Mignoned,  
N'am eus mui sonj nag ezvan,  
Mez her c'hredi a ran,

Pa gaviz eur vam grampouz,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Pa gaviz eur vam grampouz,  
E oan 'heaz eur bitouz.

N'oa ket na sei na voulouz,  
Bretoned,  
Mignoned,  
N'oa ket na sei na voulouz  
War va zruillennou louz.

Maro tad, hep mam ebed,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Maro tad, hep mam ebed  
Dao l' d'ober tro ar bed.

Didok, bragou dilostet,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Didok, bragou dilostet,  
Beg du ha bleo rostet !

Da gear Vrest war ar ruiou,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Da gear Vrest war ar ruiou  
Ez iz da glask truilhou.

Bleinet oan gant eur C'herne,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Bleinet oan gant eur C'herne,  
Diwardro ar Foulhe.

Gwerza' riz allumetez,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Gwerza' riz allumetez  
Pa vijen war ar mez.

Ne vijen ket ken bouetet,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Ne vijen ket ken bouetet,  
Siouaz ha bazatet !

Da lein vije eun askorn,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Da lein vije eun askorn,  
Ha da goan tañhou dora.

Louz e kaven ar vicher,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Louz e kaven ar vicher,  
Hag oun eat da giger.

Gant kig oan maget gwelloc'h,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Gant kig oan maget gwelloc'h,  
Hag e teue d'in kof !

Pa welen laza eul loan,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Pa welen laza eul loan,  
Am bije aoun ha poan.

Gant aoun da veza lazet  
Bretoned,  
Mignoned,  
Gant aoun da veza lazet  
Buhan kwit oun tec'het.

Bepred ouz labour douar,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Bepred ouz labour douar,  
Am eus great skouarn vouzar.

Evit mont da gemener,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Evit mont da gemener  
Siouaz ! chommet oun berr.

N'hellen plega divisker,  
Bretoned,  
Mignoned,  
N'hellen plega divisker.  
Na trouzal gant vaer.....

Danvez eun advokad kaër  
Bretoned,  
Mignoned,  
Danvez eun advokad kaër  
Am boa, mez n'oan ket laër.

Ï veza bet martolod,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Ï veza bet martolod  
Jun tec'het diouz an od

Neubent goude e klaskiz,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Neubent goude e klaskiz  
Servicha eur bourc'hiz.

Lakeat oa d'in eur c'habestr,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Lakeat oa d'in eur c'habestr,  
War va fenn gant va mestr.

Eun devez d'in e torras  
Bretoned,  
Mignoned,  
Eun devez d'in e torras  
Va divrec'h gant e vaz !

Ha Yannik ar Vil-Vicher,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Ha Yannik ar Vil-Vicher  
Distro da bilhaouer.

Diouz Gwengamp da Veg ar Rca  
Bretoned,  
Mignoned,  
Diouz Gwengamp da Veg ar Raz  
E red an hentchou braz !

Anaout mad a ran Leoniz,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Anaout mad a ran Leoniz  
Lorc'h enno ha tud piz.

Redet am eus Bro Dreger,  
Bretoned !  
Mignoned,  
Redet am eus Bro Dreger  
Lec'h ma kresk ar geier !

Eurasoc'h ve ma ene,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Eurasoc'h ve ma ene  
E parrezioù Korae !

E Kerne, tal ar merc'hed,  
Bretoned,  
Mignoned,  
E Kerne tal ar merc'hed  
A luzern a c'hened.

Ha pa c'halvo an Ankou,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Ha pa c'halvo an Ankou  
Yan hag e zac'h pilhou.

Pa deul ar maro d'ar red,  
Bretoned,  
Mignoned,  
Pa deul ar maro d'ar red  
D'e zanima diouz ar bed :

Yann lavaret a garte  
Bretoned,  
Mignoned,  
Yann lavaret a garte  
Kenavo da Gerne !

Kenavo d'e vizerioù  
Bretoned,  
Mignoned,  
Kenavo d'e vizerioù  
Ha d'e oll vicherioù !

MERC'H ARVON.

## EIT GOBÉR CHISTR MAT

Eit gobér chistr mat é ma ret de getañ pen, kemér avaleu mat. Pep kornad bro en des hé sordéu avaleu, ha kement dén e hra chistr e zeli gouiet peh sord avaleu é er huellan d'hobér chistr en é gornad. Ne gonzein ket enta ag en dra-zé d'oh.

Mes treu aral e zou hoah rekis. Red é gouiet cherrein en avaleu hag ou goarn ; rak nea dé ket erhoalh en devout avaleu mat ; ma ne vé ket groeit un implé mañ anehé, er chistr ne vou tam erbet guél eit en hani e vehé groeit get avaleu falloh.

Erauk héjal en avaleu, red é sellet mar deint anvé : mar distagant és doh er hoed ha mar taulant ur fpond huék, nezé lui hel laret e ma arriü er hours d'ou cherrein.

Eit distag en avaleu ne hués nezé nameit héjal kriü er barreu er ré ihuelan ketañ. Ufiatigeu e chom perpet ér huén : er ré-zé e zeli bout distaget get ur cher-freh ha ne pas get ur berchen, él ma vé groeit héjan en hür brö. Nea des nitra hag e hra kement a zroug d'er gué avaleu él ér perchenneu-sé. Draillein e hrér geté un niver bras a vronshéneü peré ne vleu-eint ket anehé er blé arlerh. Ur cher-freh ne goust ket kalz a dra hag er havoet e hrér de brenein é kement ker e zou.

Nen dé ket mat eñe héjal en avaleu a pé vent glub get er gläu pé er gloch ; rak a pé vent glub else, ind e hel tué-moin én ou bern ha brenein fonaploh.

Chetu héjet en avaleu. Brenein é ma ret diforh er fréh ; rak ne faut ket ou lakat kej-me, en avaleu abret get en avaleu dovéhat ; er ré huerü get er ré dous pé get er ré trenk ; nag er fréh iah get er ré brein. Pep rumad e zeli-bout lakeit a kosté. Gellein e hrér ou lakat rah ér memes bern mar bé karet, mes ne faut ket ankoéhat a lakat un dizparü étrezé.

Ha brenein é peh tachad pakein ér bern avaleu ? Nen dé ket diés kavet leh dehon, e larou éleü a dud d'ein ; nen des nameit displog un nebed plouz ér horn ag er Jér ha turel en avaleu arnehé. Goudé pé vé cherret rah en avaleu e vé gronnet ér bern get un nebed féchenneü drein pé lann, ha chetu !...

Gellein e hrér gobér guél, mé mignoned. N'ankoéhet ket penaus en avaleu, ur huén men deint distaget doh er bar e houlen bout lamet a zidan én amzer mar fal d'er labourer tennein anehé chistr ag er hetañ. Kalz a beizanted, m'er goui erhoalh, e lar é ma fidorienneü rah en treu-sé, hag ind e gav guél lézel ou avaleu édan er seür amzer ; mes en dra-zé ne vir ket é ma er ré geté. Aproveit é bié diés en dra-zé, ha guét é dou bet penaus en avaleu on ré e vé goust e hra perpet guél chistr eit er ré e vé lézel édan en amzer.

Mar gelleit enta, lakeit nous avaleu én ul léü ma vélat goarantet doh er gläu ha doh en héaul. Nen dé ket diés na kir eñe sedel un tam kardi eit lakat en avaleu. Adrest en tachad é hites choéjet eit gobér hou pern avaleu sadet ur hardi ékan get posteü koed ; goust ean get lien kouiltronet ha doh er hôteü anehon, tachel tostad, pé planch distré aral, en ur lezel ledanded un dorn étre peh unan anehé eit ma kerhou en er muian guellan étre hou fréh. Groeit nezé ul lereñ seh get pri, édan er hardi zé, hag é vou prest hou treu de zigemer hou pléiad avaleu.

Inou hou fréh hum hoarnou mat, ne veint ket dizolhet d'er gläu ha losket d'en héaul. Er erhoalh e arriüü gets bñe ha ne veint ket kousiet él pé vehent bet él ler ; rak, hemb laret nitra nameit mat a mem bredér er beizanted, m'em es guélet meur a unan anehé é hobér chistr sord né garézen ket ivet anehon !

Révé ér akustumans, ar er mezeu é vé malet en avaleu goudé koén. Epad en dé é vér ér park é iabourat ; ret mat e vé enta hum zigol d'en noz ar er chistr. Ia ; mes pé vé arriü en noz ne vé ket mui guélet forh kaer, hak él ma vé karget er sklisen-neu get paleu, aveit mohel fonaploh és é konpren penaus é ha meur a velüeden, meur a vubüen, ha hës mat meur a douseg d'er velin. Doar e stäg eñe doh en avaleu e vé én dan ha rah en dra zé e vé malet hag e ia d'hobér chistr.

Ha bernein e hra, e larou hës ; a be verü er chistr ean e daul rah en treu lous-sé huit ! Ia, krédet en dra-zé. Deustou d'er berü er chistr e hoarn atañ kalz ag er treu lous e vé lakeit abarh. Meur a zén gouiek en des sthdnet en dra-zé hag en des guélet erhoalh e oé geü juden er ré goh. Pastéur, er medesinour hemb par-sé, en des kavet er moian de huellat doh er gounar ha de meur a glinüed bras aral, en des aprovet ean memb en dra-zé ha diskoet splann e vé gelleit cherrein en derhian vras e ivet chistr, pé iväjen aral kousiet gef lousteri. En dou-jäns a gement-sé e zelihe lakit ér beizanted de gemer muioh a soursi get ou avaleu ha d'hobér ou chistr mistoh pé mist hamdé.

Red é enta ma vou kaer en avaleu e vé lakat d'hobér chistr, rak er chistr e zou un ivaj forh tinér, en distéran tra e hel miret dohton a verüen él ma faut hag er lonned-gourvihan fal pé mikrobed é zou énonn e zou ar er ré mat hag e gas er chistr de gol en ur berrig amzer. Red é eñe ma vou net en treu e chervij de lakat er chistr ; er velin, er hoaskel, en troh, er fusteu hag en treu aral e zeli bout golhet mat get deur berüet ha rahet memb mar bé ret.

En ti-chistr ean eñe é zeli bout kanpennet mat, ne zeli bout énonn blaz fal erbet. Ne faut ket enta doujeln a huennein en diabarh anehon get deur ra a pé vé dober.

Dopen kement-sé, mar bé lonédet pé mar vlaz d'en trenk er koaskel, er fusteu, é ma rekis ou golhein get deur bisulfitet

(100 gram bisulfite ra én ur vouellellad deurt). Goudé e vé golllet en treu-sé get deurt sklér.

Nag a labour e laron lod ! Ne spontet ket : james ne vou ré vist en treu e chervij d'oh ardro er chistr. Mar hou pé bet poen hou chistr e vou guél, ean hum virou pelloh, ha lui er guerhou éson ha kirou.

LOEIZ HERRIU.

## GAIS PARDONS

Chanson de Yan LE NIR (Gustave LIRAND) (1)

Air : *Les Cœurs*, de BÉRANGER

A Yvonne Lorrain.

### I

Sous le ciel gris d'Armorique,  
Depuis Brest jusqu'à Redou,  
Suivant un usage antique,  
Tout village a son pardon.

### REFRAIN

Bretons,  
Chantons !  
Buvons et dansons !  
Amour et chansons  
Font gais pardons !  
Bretons,  
Chantons !  
Buvons et dansons !  
Bon cidre et chansons  
Font gais pardons !

### II

Avant le plaisir honoré,  
La foule en procession  
Devers Dieu baisse la tête  
Pour la bénédiction.

### III

On ne voit que coiffes blanches,  
Sabots neufs, jolis atours,  
Beaux vêtements des dimanches,  
Rubans clairs et frais velours.

(1) Publiée avec l'autorisation de l'auteur.

### IV

Au bas d'un coteau superbe,  
Sous les grands pommiers fleuris,  
Chacun déjeune sur l'herbe,  
Et ce n'est que joyeux cris.

### V

Ici, devant sa voiture,  
Le somnambule au teint noir  
Qui dit la bonne aventure,  
Pour deux sous vend de l'espoir.

### VI

Là, sur le bord de la route,  
Dans une arène en plein vent,  
Un gros clown que l'on écoute  
Exhibe un cheval savant,

### VII

Plus loin, c'est un acrobate  
Qui saute au son du tambour,  
Un docteur homéopathe  
Qui guérit tout en un jour.

### VIII

Un cabaret de verdure,  
Avec sa table en bois blanc,  
Retentit sous la ramure  
Des éclats de rire franc.

### IX

Les filles, en courtes cottes,  
De la fête sont le clou  
Dans leurs gentilles gavottes  
Aux accents du biniou.

### X

Sur les degrés d'un calvaire,  
Un malheureux tend la main.  
Il faut calmer sa misère !  
Dieu remboursera demain.

XI

Pour bien terminer la fête,  
On achète un souvenir ;  
On chante en chœur à tue tête  
La chanson de YAN LE NIN.

ER BOKET ROZ

I

Me zou mé ur bokedig roz  
*O gé lan la*  
*O gé latra !*  
Me zou gannet tremen en noz  
En ur zisplég, disp'z  
M'en bleu genein nié kloz.

II

Me zou fleuren er v'raùité (*O gé lan la*)  
M'em es liùaj Elégen Doué  
N'en des ar drest on mé  
Ar en doar, tra ken gé.

III

Er gloèh de vitin me golha (*O gé lan la*)  
Ha m'en bleuenigen e hra  
Ur seh, hemb gout nitra  
Doh en héaul pe sava.

IV

Er bojelen kaeroh eit kaer (*O gé lan la*)  
Ar me halon e gav deyer  
Pasein lan a zouster  
Un herradig amzer.

V

Er huérénen é klah é suk (*O gé lan la*)  
A gant yoket m'emb a ré bruk  
Za eud d'em ambruk  
Drest en ol el hon Duk.

VI

Get hi indan hi diùaskel (*O gé lan la*)  
Dre en amzer er goal aùel  
Me suk e ia forh pel  
Get hi d'ober hi mél.

VII

Er verh iouank de trihuch vlé (*O gé lan la*)  
Ken gé el ed héaul de viz mé  
Me doug ené, get joé  
Liés doh hi hosté.

VIII

Nag é vehé avel er lis (*O gé lan la*)  
Er fleuren ag er iouankis  
Genein hi anperts.  
En des muioh a bris.

IX

Hag en dèn koh, el er hroédur (*O gé lan la*)  
Doh m'en guélet ken kaer, ken pur  
Me hemer a dra sur  
Hou dea get plijadur.

X

Rak me zou get pinùik ha peur (*O gé lan la*)  
Ur merch guiroh aveit en eur  
O ia hemb en difeur,  
Me zou merch er Boncur.

XI

Get er vuhé n'em es soursi (*O gé lan la*)  
Ne bad meit tri dé me hani  
Ne hanauamb ket ni  
El d'oh er gohoni.

XII

Perak en ta kemer ankin (*O gé lan la*)  
Gannet e oèn déb de vitin  
Ha chetu mé er fin  
Arhoah ne vein ket kin.

## XIII

Ia ben arhoah e vein goenvet (*O gé lan la*)  
 Ha lui, mar det de me guelel  
 M'en bleu ken kaer lùet  
 E vou dein mé kollet.

## XIV

Ne chomou ag er boket kaer (*O gé lan la*)  
 Mes un lam peud, un dra dister.  
 Chetu en ur gonz her  
 Anzé laret m'en doer.

## XV

Chetu eue, doer peh unan (*O gé lan la*)  
 Rak en ol dud bras ha bihan  
 E zou p'en marò, grédan  
 Nitra hemb hou Inéan.

GUILLEAM ER BORN.

***N'Achetez rien, ne Commandez rien***

Sans aller au préalable voir les Vêtements à

**PARIS-LIQUIDATION**

**8, Rue Nationale. 8**  
**RENNES**

**50 % MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS**

## AVIS IMPORTANT

En raison de l'extension toujours croissante de son honorable et très nombreuse Clientèle

### L'Imprimerie Fr. SIMON

FONDÉE EN 1631

### A RENNES

a dû procéder, en 1906, à des agrandissements considérables.

Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'angle du *Placis Saint-Hélier* et du *boulevard Laënnec*.

Les Ateliers et Bureaux y sont confortablement installés.

Un Personnel nombreux et un très important outillage permettent à *l'Imprimerie Fr. Simon*, l'une des plus anciennes et des plus importantes de province, d'exécuter tous les TRAVAUX D'IMPRESSION et de RELIURE dans un délai très rapide et à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Toutes les branches de l'industrie du livre y sont également développées :

Typographie, Lithographie, Impression en couleurs, Reliure, Gravure, Travaux pour les Arts et les Sciences, les Lettres, les Administrations, le Commerce et l'Industrie.

Les Commandes peuvent être reçues au Magasin de ville

**17, Quai Lamartine, 17**  
**RENNES**

où l'on trouve également toutes les  
 FOURNITURES DE BUREAU ET LES ARTICLES DE PAPETERIE  
 à des Prix défiant toute Concurrence.

## LA BRETONNE I

Sur l'air : *La bonne aventure.**Pour les petits gâs*

I

Mes pettiols, toujours jôier  
 Semble monotone,  
 Aussi tant que mon rouet  
 Doucement chantonne,  
 Venez tous, béd gentiment,  
 Chanter avec grand'maman  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

II

Si vous allez matelot,  
 La M<sup>e</sup> qui moutonne  
 Quand le vent pousse son flot,  
 Rage, écume el tonne...  
 Pour lutter... insoucieux,  
 Entonnez, mes petits lieux,  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

III

Si vous restez paysan,  
 — M<sup>on</sup> cœur carillonné —  
 Quand le soc profond creusant  
 Les guérets sillonne,  
 Pour que les bœufs tirent droit,  
 Entonnez à pleine voix  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

IV

La chanson qui dit : « Mes gâs,  
 « Tant pis qui s'étonne !  
 « Le cidre vaut mieux... des tas !  
 « Que leur pique-tonne !  
 « Buvez-en jusqu'à crédit :  
 C'est la chanson qui le dit,  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

V

La chanson qui dit : « Joli  
 « Monsieur qui plastronne,  
 « Sous nos blouses de coutil  
 « J'ons l'âme luronne !  
 « Le moine n'est pas l'habit »  
 C'est la chanson qui le dit,  
 La chanson bretonne ! »  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

VI

La chanson qui dit : « Cueillez,  
 « Quand l'avril bourgeoonne,  
 « La rose fleur des pommiers,  
 « Avec vos Yvonne,  
 « La joue est douce au « coti ».  
 C'est la chanson qui le dit,  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

VII

La chanson qui sans douter  
 — Que le canon tonne —  
 Au dehors saurait bouter  
 La horde Teutonno...  
 Debout ! les gâs en sabats !  
 Présent ! diraient mes pettiols !  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

## VIII

La chanson qui vous berça,  
 Engeance friponne,  
 Et qui vous endormira  
 Dans... quelques automnes.  
 Aussi chantez-la toujours;  
 C'est l'oubli des mauvais jours,  
 La chanson bretonne,  
 Gai !  
 La chanson bretonne !

JULES HEURTEL.

## LA RONDE DES BOLÉES

Sur l'air : *La Ronde des Châtaignes.*

## I

Bonsoir, le joyeux drille,  
 Rentre dans la maison,  
 Près du feu qui pétille  
 Où le chat fait ron-ron ;  
 Tandis que le lard grille  
 Qu'on apporte un cruchon :  
 Et vide ta bolée tant que le cidre est bon !

## II

Tandis que le lard grille  
 Qu'on apporte un cruchon.  
 A la flamme qui brille  
 Chantons tous la chanson  
 Du pommier qui fourmille  
 Dans notre beau canton  
 Où l'on vide bolées... etc.

## III

Du pommier qui fourmille ;  
 Dans notre beau canton  
 Au printemps il s'habille  
 Prenant fleur et bourgeon  
 On dirait une fille  
 Au matin d'un pardon  
 Où l'on vide bolées... etc.

## IV

On dirait une fille  
 Au matin du pardon...  
 Puis la fleur s'éparpille  
 Donnant fruits à foison ;  
 Et l'on voit, qui le pille,  
 Le petit gas breton  
 Qui vide sa bolée... etc.

## V

Et l'on voit, qui le pille,  
 Le petit gas breton ;  
 A la pomme il mordille  
 « Pour trouver le plus bon »...  
 En rentrant la faucille  
 Quand finit la moisson  
 Où l'on vide bolées etc.

## VI

En rentrant la faucille  
 Quand finit la moisson,  
 On l'abat en famille  
 Avec un long bâton...  
 Le gas qui s'égosille  
 Charge le vieil ânon,  
 En vidant sa bolées... etc.

## VII

Le gas qui s'égosille  
 Charge le vieil ânon ;  
 La fermière gentille  
 Ramène le grison...  
 Quand l'automne grésille  
 Les marcs vont au pilon,  
 Promettant aux bolées du cidre frais et bon !

## VIII

Quand l'automne grésille  
 Les marcs vont au pilon...  
 La femme qui babille ;  
 S'approche du tison,  
 Elle tire l'aiguille  
 Tandis que nous pressons  
 Pour mettre en nos bolées du cidre frais et bon !

## IX

Elle tire l'aiguille  
Tandis que nous pressons,  
Le raisin qui grapille  
Et le mousseux houblon  
Ne rendent pas gai drille  
Comme un de nos cruchons,  
Et vivent nos bolées tant que le cidre est bon !

JULES HEURTEL.

## AU SON DE LA VIELLE

(RONDE)

Sur l'air : *Auprès de mi bloute.*

## REFRAIN

Au son de la vielle,  
Ah ! qu'il fait donc bon,  
Ben bon,  
Au son de la vielle,  
Bon  
Danser en rond !

## I

Là-bas sur les clairières,  
Gas et filles s'en vont, (bis)  
Tous fleuris de bruyères,  
Danser des rigodons.

## II

Ce sont les nocés honnes (bis)  
Du métayer Yvon :  
Il épouse l'Yvonne  
Qu'il connut au pardon !

## III

L'on voit aux épousailles, (bis)  
Tous ceux des près cantons,  
De gentilles garçailles  
Et de gentils garçons.

## IV

Les gars ont l'air bien leste, (bis)  
Sous leurs habits bretons,  
Avec la courte veste,  
Les soyeux pantalons.

## V

La fille a fait toilette  
Pour tenter le luron ; (bis)  
Plus la dot est complète  
La robe a du galon !

## VI

On mène à la chapelle  
Dire l'« oui » pour de bon (bis)  
L'heureux qui pour sa belle  
Fait tout plein de façons !

## VII

Tant que la ménagère  
Des mets fera cuisson, (bis)  
Tous videront sur l'aire  
Du cidre à plein cruchon !

## VIII

Les ngapes passées  
Iront sur le gazon (bis)  
Danser des dérochées  
Qu'on marque du talon !

## IX

Quand à la nuit tombée (bis)  
Les danses cesseront,  
Saluer l'épousée  
Les invités viendront !

## X

Et c'est là que tous donnent  
 Pour garnir la maçon, (bis)  
 Souhaitant que l'Yvonne  
 Longtemps dise à l'Yvon :  
 Au son de la vielle !  
 Ah, qu'il fait donc bon  
 Ben bon,  
 Au son de la vielle,  
 Bon  
 Danser en rond !

JULES HEURTEL.

## AR SPEZ STANKET EN EUR VOUTAIHL

Kinniget gant « er barh hoarour » da VEDIG EN IVEL

Goude m'em boa gullet ar c'hraou-zaout, sellet gant plijadur ouz al lueou a lamme war al lann sec'h, epad ma voudinelle ar c'heilhien en-dro d'ezo, Yan Gloaguen a lavaras d'in : « Kamarad, deus ganen breman d'an ti, evit tanva er chistr nevez. Tommoc'h eo an amzer eget kustum ; ar Renan koz a zo desket mad war e labour. Te a welo ! »

Pelloch e-barz ar c'hardi, e welen e gwirionez eun den koz, pres warnan o trei hag o fistrer en-dro d'ar gwasker-avalou. Mont a ris tre e-barz al lojeiz, a oa eur maner koz, chomet hanter-zavet ha dilezet evel-se gant e vestr-all, eur c'hilasker traou koz, hanvet Dasprener, brudet gwechall e Langarno ha tro-war-dro, evit e bizont. Ar plas oa bet gwerzet goude e varo, hag ar merour, Yan Gloaguen, va mignon, a laboure anezan e mod ar vro. Kercent ma oan eat en ti, e welen dirak ma daoulsgad diou zelez mein, mez tennet e oa bet diwarno ar pazennou. Ezom ebet da bignat gant an deleziou-ze dismantrèt, evit gouzout petra a oa d'allae. Er c'hamprou hep douetanz, e oa berniou avalou-douar, ed-du, ognon, hag en hent a gase d'ar c'hamprou-ze avel krenv kel-ar-goanv, a c'houeze en eur lakat an dorjou da lenva, e kreiz an de, evel pa vije bet eno bandennou koriked.

D'an traou, a-gleiz, e oa bet great eul lojeiz eus ar zal a dal-veze araok da zal-dibri. Gwelou klos, eun armel, eur veselher a zeblante goulenn, digant stel ar gambr, labourer kaer, izelaat ha plega d'ezo, evit asanti d'o humilite a arrebeuri diwar ar maez.

Azeza a ris ouz an daol, war unan eus ar bankou-guele a oa en-dro d'ez, ha Yan a zistroas hepdale eus ar c'hao, dindan e gazel, eur voutailhad, c'hoaz warni daelou ar variken. Kemeret a reas diou welen diwar planken ar veselher. An hini hanvet « souvenir » a oa roet d'in, hag e talc'has gantan ar welen « amitié ». En houman e skuilhas, hervez ar c'hiz, eun diveraden, ha goude-ze, e kargas betek ar bord « souvenir » — « Yec'hed mad d'it, mignon kez ! » — Ha d'it ive, a liviris. Ac'hanta ! hag an aferiou ? Ne deont ket gwall-fall ? — « Nan da ! Nemet an ed du n'eo ket ker, an traou-all a ya braoik... Ha neuze guelloc'h ez a atao eget er bloavez tremenet ! » — « N'ez ea ket mad ha warlene ? Eost fall ? Klenvet war da gezeg, war da chatal ? » — « N'e ket an dra-ze eb ! An hini koz hag a rea e c'hoariou ! Ha ma na vije ket bet hirio va fried e ker, nag he dije kontet d'it ! Gwir eo, c'houi etrezoc'h, aotrouien, ne rit nemet ober gwap pa gomzer d'eo'h a gement-se. » Ha koulskoude... »

— « Ne gomprenan ket, Yan Gloaguen. Pe sort hini koz ? »

— « An Dasprener koz 'ta a deus bep noz aze, el lae, da ober trouz ! »

— « Hag, evel ma rean eur mousc'hoarz, va c'hamarad mad a lavaras : « Me omic ne c'heller ket komz eus traou evel-se da dud a renk uhel evelloc'h-e hui. »

An am oa da veza hen glazet hag e kemeris keuz. Yan Gloaguen a oa bet atao evidon eur mignon mad abaoe an amzer ma oan chascour e Pondi. En em anaout hon doa great pa ne oamp c'hoaz hon-daou memet marc'heien. E boltred, ha va hini, war ar memez taolen, a oa testeni, abaoe meur a vloavez, eus ar garantez he doa hon unanet, hag ar porterjou-ze a oa er veselher etre diou asteden, livet warno fleur, ha great euz pri Lok-Maria. Abalamour da ze e oa mall ganen lavaret d'ezan : « Eur sitoian ken droc'h e oa, ma n'en deus gellet chom trankil memez goude e varo ? »

— « Trankil, eo zur ! Ma ne vije ket bet lakeat er voutailh, gant an aotrou Kokaig, kure Langarno, oa c'hoaz o c'hoari e benn e Roz-Voan ! »

— « Er voutailh, a livirin, mantret ! Er voutailh an Dasprener koz ? »

— « Ya, va mignon, hag evit stolia, n'eus ket daou evel an aotrou Kokaig ! Nan fed ! pa daou ! Ar person, ar vikel vras, an eskob zoken a zo pell war e lerc'h. An taol kenta en deus e lakeat e-barz. Gwelat a rez, el lae, war va gwele, e-kichen va finsiñ dour benniget, hag hanter-leun, ar voutailh-ze ? Mad ! Enni eo eman Dasprener ha ne finv mui ! Neuze 'ta, eun nebeut amzer goude va eured, va gwreg ha ma, hon doa kemeret ar plas-man. Kouls lavaret eo da ouel Mikeal diweza omp deut aman. Evit kregi, oamp hon-daou hepken ha diwezatac'h e tenaz eur vatez, daou vevel, hag eur paotr-saout. Unan eus ar veselien a gouske »

er marchosi, an tri servijer-all o doa savet o gwelc'ho er c'ham-prou d'al lae, rak eno n'eo ket plas a vanke. Soudarded, eur skouad d'ron a-bez, o dije kavet lojez.

— « E gwirionez ar ti zo kar bras ha palez Gradlon e ker Iz, »

— « Red eo kredi ! Neuze 'ta, kement tra a yeas mad, betek an devezioù kentan a viz du. N'eo nevez zoken da seiz gouel an Anaon. Mez unan eus an novezioù kenta goude, va fried a zihunas hag e zihunas ac'hanoun an hor gwele, o krinl gant spont : « Se-nas hag e zihunas ac'hanoun an hor gwele, o krinl gant spont : « Se-laou ! Se-laou ! » Klevet a reat e gwirionez klemmou, trouz zha-dennou en deleziou hag er c'hamproù. A-wechoù e klevet kri ar c'haz-noz, a-wechoù mouez eur c'hi oc'h harzal. N'eo ket hor c'hi Turk e oa, rak e chome el leur epad an noz. N'eo ket eus ar meaz eo e tepe an trouz. Kement-se a badas meur a nozvez. An hini koz oa eun tammig farsier... Hop ha n'en doa ket c'hoariet boullou da zul, epad e vuhez en hostalerioù, a lakea va avalou-douar da redek. Lavaret a rankan ne ziskennas ket aman o traou an ti. »

— « Ha n'eo ket bet morse c'hoantaet ganeoc'h mont da velet ho servijerien d'al lae epad an noz ? Mil gurun... Ar re-me... »

— « A rea trouz, a layari d'in ? Lavaret zo d'in c'hoaz kement-se ! Mes, war va lod eus ar baradoz n'e ket i eo rea trouz. Da genta, Margetel, ar vatez, a gouske en eur gambr hag a vete alc'houezet beb dez gant va fried a gemere hec'h-unan hep noz an alc'houez, ha Youen, ar mevel, a yoa er penn-all d'ha ti. Eur paotr fur, renchet ma, eur mevel eus an dibab, a zo bet kemeret diganen er bloaz-man gant ar rujumant, ar pezh a zo din diezamant bras. Tud paour ! a-walc'h o doa da c'houzant ar-unan, rak i oa an tasta ouz an trouz a rea an hini koz ! C'hoant a-walc'h am euz bet da vont da velet, mez va gwreg a vije eat sot, ma vije lec'het djouti eur mare hebken. Abalamour da ze ne hellen chom re hir er marn'had d'ar zadorn, daoust ma ne kroge an Dasprener gant e vicher, ken na veze lagot ar goulou. Oamp o vont da zizerc'ha gant ar spont ! Mont a ris neuze da gaout person Langarno, den fur hag ijinus, mes eun tammig koz evit kommandi d'ar Sperejou evel m'am eus gwelet. Dont a reas betek aman gant eur stol hag eul leur. Teurel a reas dour benniget war ar mogerioù, lavaret a reas pedennou hag a kwiteas... A, ya vat ! An nozvez war-lerc'h gwasoc'h c'hoaz an traou ! Krodi a hellet en doa kavet Dasprener, sikour. »

Eun nebeut goude, o c'houzout e oa an aotrou person ar meaz euz ar gear, e pedis an abad Kokaig da zont aman... Marteze a zonten, war ar pezh eo manket egile, heman en devezo muioc'h a c'houzout. Nebeutoc'h amzer zo abaoe m'eo eat diwar o studi : ar pezh a zo gwir, ez e kan an oferen gwelloc'h eget ar re-all, muioc'h a oa a latin ha marteze e oa gwelloc'h ar stum da gas kuit ar Sperejou. Ar gozni a ra, ankounac'hat kalz traou bet desket mad er yaouankiz. »

— « Gwir ! » a zontis o kavout mad eur sort rezon.

— « N'eo ket ezom da hedi diou wech an aotrou Kokaig. »

Digouezout a reas aman war dro div eur, gantan e zac'h du bihan. Mont a ris d'e heul dre an di a-bez, hag e klevis anezan o lavaret latin, dishenvel, a dra zur diouz an hini a glever en oferen-brad. En eur c'horn a oa eur bern tammou houarn koz. Hen diskouez a reas d'in hag e lavaras hen teurel er-meaz. Goude-ze ez eas e kamp ar zervijerien hag an hini ar vatez, en eur deurel dour benniget gant eur bodig beuz, kement ma ne chomas mui a zour war plad.

Evel ma tigouezemp gant stern an delez, ar c'hure a baras e zaoulagad war eun treust bras, hag en eur ziskouez d'in eul leur hag e oa warnan el leac'h m'oa digor, poltre eun diaoul henvel ouz an hini a ziskouez er misionnou : « Setu aze an Agrippa ! » emezan. N'oa ket da veza nec'het ! Al leor-ze oa kimek d'an holl droug. M'am bije hen touchet e vije marvet, mes ar beleg e gemeras hep aon. An Nekomant-se oa c'hoaz hogosik nevez hag an Dasprener koz a dlee beza e lennet eun nebeut a-raok e varo. Eur vech al leur etre daouarn Kokaig, heman a zeuz laouen meurbet hag e tiskennaz en eur dapa peder bazen bep kammed.

D'an traou, Youen am gortoze evit eul labour. — « Youen va faotr, eme ar beleg, en eur lakat al leur d'ezan dindan e fri, foer d'an diaoul ! Eiken ne zistroe da zen koz da c'hoari boullou gant avalou-douar ! »

Youen a zistivas hag a yeas el leur. Ne c'helle ket klevet kaozeal eus trinka hon tri a-gevret. Ne drinkas ket, hag abaoe en deus lavaret d'in eo bet e vrasa spont en e vuez, gwelet al leor-ze etre daouarn ar c'hure. Youen, en nozvez kenta m'her guelas, a lakeas e zorn warnan hag a ruihas kerkent betek an estrach kenta. Deut e oa sonj d'ezan, goude-ze, ne oa bet morse an Dasprener ken laouen eget en nozvez-se. »

— « Ac'hanta ! kamalad koz a c'houlenis digant Yan. Ne gomprener ket perak eo eat da vevel er meaz ? »

— « N'eo ket diez da c'houzout ! Karout a rea ar c'hure ! N'en doa c'hoant e c'hoarvefe droug gantan. »

— « Mad ! me zont d'in kentoc'h en deus bet aon da veza anavezet. Youen eo an hini a rea d'it an taol. N'en doa ken c'hoant nemet miret ouz lakaat da fri o ne ofertoù, oc'h ober d'al lag ar sort sorserez. An Agrippa war an treust ? Mes va den koz, e oa lakot evit ober d'it dont d'an traou dre an deleziou fall buhanoc'h eget ma oaz pignet, ma vije bet c'hoantaet ganez, eur wech bennak, mont da ober an inventer er c'hignol. Hag an avalou-douar ? Kred ze hanon, ne ruihent ket anez o-unan ! Hemañ a rede en e eaz pa ebane an trouz, sur ma 'z oa ne daplez ket, kar spounet e oaz ! »

— « Va dieza a rez ! a respontas Yan G'haquen, va dieza a rez ! Rak kabz tud zo deut d'em c'havout evit ober gwall-veuleudi ar mevel ze unan eus ar wele c'heller kaout ! Ar c'hure zo en em'akaet a d'ur ganto, ar pezh am laka nec'het rak pa vezer gouest

avelton, e c'houlennan pe seurt plijadur a zo oc'h en em damall an unan.

— « Ar blijadur zur da lavaret ar wirionez ! »

— « Allo ! ta, respontaz Yan, gant eun eor fin. Lavar kentoc'h ne felle ket d'ezan beza gwelet fall gant e berson pe gant an aotrou 'n eskob, ha n'int ket ken gouest hag hen. Aon rak avi mar-teze ! Ar pezh zo gwir, an Dasprener koz na c'hoari ken boulou ! Aze ema er voutailh. »

— « Ya ! mez penôz eo erruet an dra-ze ? »

— « Setu aman ! Kokaig oa azezet e lec'h ma'maout. Asantet en doa trinka, hag ar voutailh tost d'ezan, hag an tri c'hart Jeun, Lavaret a rea d'in ar pezh a lavarez d'in ivez, pa gemeraz, raktal ar bouchon, ha gant eur vouez dishenvell : « Goude tout, emezan, n'eo ket ar mor da eva ! Poent eo d'in mont kwil ! » Ha deuz eun taolig krenv gant e 'zorn deou e stankas a nevez ar voutailh hag e douchaz goudeze gant an *Nekromant*, a zalc'he en zorn gleiz. Ne greden goulennetra digantan. Ne falvezas ken eva muioc'h hag hen en hent. »

Her c'haset em boa, betek ar gloued, ha goude-ze Barba Pennwar e-Gosie, eur baourez koz a oar kalz traou, a deuas evit goulenn an aluzen. Konta rean d'ezhi ar pezh a oa c'hoarvezet. « Evidon, emezi ne moa c'hoaz gwelet kemend-all, mes va zad-koz, hag a yoa eus Koray, a anaveze an holl draou-ze. Ar c'hure en deuz lakeal an Dasprener koz e-barz ! Ne lakit morse hiviziken, ho torn warni ; ahendall, n'ho peuz da c'hortoz, nemed ar memez-tra ! »

Abalamour da-ze, evit ne vo ket torret gant den e talc'han anezi, e-kichen va gwele. Piou a gredo touch outhi ? An Dasprener a garie eun tamik ezvanne chistr epad e vuhez. He burgator n'eo ket rust !

LÉON AR BERR.  
ABALOR.

## UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, neurasthénie, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

# J. GARNIER & C<sup>IE</sup>

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

REDON (ILLE-ET-VILAINE)

280 Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR DE FERMES

## Spécialités de CHARRUES BRABANT

A un et deux âges

Avec et sans mancherons, avec et sans socs à pointes mobiles

Butteurs. Fouilleuses  
Scarificateurs, Herses en fer articulées, Rouleaux  
Pelles à cheval "Revolving"

## RATEAUX A CHEVAL, AUTOMATIQUES OU NON

Faneuses à Fourches à 4 doigts

BATTEUSES PERFECTIONNÉES

à dents et à tambours

## TARARES

## MOULINS A POMMES — PRESSEIRS

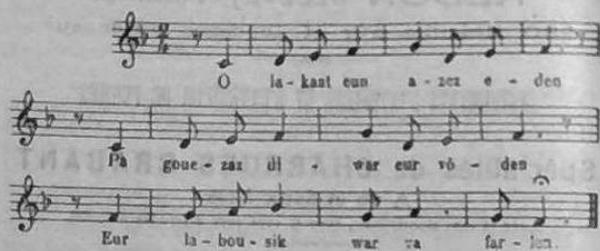
Concasseurs  
Aplatisseurs de Grains, Coupe Racines, Hache-Paille

## BROYEURS D'AJONCS

## CORSETS ACIER POUR JEUNES POMMIERS

Envoi franco du Catalogue sur demande.

## AR LABOUS BIHA



O lakaat eun azez eden  
Pa gouezaz diwar eur vòden  
Eur labousik war va farlen.

War va farlen eur labousik  
Seblant dinerz d'e askellik  
Ha ganthan pleget e bennik.

Hag e bennik gánthan pleget,  
E lagadik hanter-zerret :  
Ar vuez a yoa o tec'het.

Hag e dapout a riz eur dorn.  
Hep mar ne bado ket dijorn :  
Ar paourkeazik a yoa yen-skorn.

Goulskoude, diouz lein an oablou,  
An heol a strink star e Vannou  
War bleuniou koantik ar prajou.

Laouen eo an holl o veva :  
C'houiled o sardou piou 'r gwella,  
Ha laboused o c' houilota.

Neijet a ast d'am c'hador 'van,  
Diou vouez tener klemmu' ho c'han :  
Mes va labousik ne ra van.

Ha mouez a zo c'hoas teneroc'h...  
Evit eur mab petra gwelloc'h  
Eget e vam ? Ha me larkec'h.

'Benn eur pennad, ar labousik.  
Tommet d'ezban e galonik  
A reaz kuik-kuik sederik.

Nijal e klaskaz : ne c'hellaz.  
Ha me neuze her c'hemeraz  
Ha d'e neiz me her c'hasaz.

'Benn tri deiz, d'e welet ez iz :  
Kaout anezan buezek a riz.  
Na drant edo o klukat gliz !

Tost d'an veiz, e re a gane,  
Hag en o c'han a zeblánte  
Lavarout d'in : « Bennoz Doue ! »

Egin labousik ar c' horn-trù,  
D'o c'hear va vo henchet endrù  
Ar Vretoned eat ouz ar vrò.

PINTIK.

## L'IDYLLE DU PONT KERLO

De tous les bourgs du voisinage  
Baignés par le Scorff et l'Ellé  
Pourquoi donc, en pèlerinage,  
Venir dans ce val isolé ?  
Muets, l'âme toute attendrie,  
Qui cherchons-nous au bord de l'eau ?  
— Nous cherchons Brizeux et Marie  
Jasant d'amour au pont Kerlo.

Car c'est là dans l'herbe et la mousse  
Qu'un jour le barde vint s'asseoir  
Auprès de sa petite Douce,  
Sa mignonne Fleur-de-blé-noir.  
Ah ! dans ce décor de féerie,  
Le naïf et chaste tableau  
Que Brizeux courtisant Marie  
A l'ombre du vieux pont Kerlo

En se disant de tendres choses  
 Ils se prenaient le petit doigt  
 Et devenaient pâles et roses  
 Tour à tour, sans savoir pourquoi.  
 Au loin, montait de la prairie  
 La chanson du petit Elé...  
 Comme Brizeux près de Marie  
 Était heureux au pont Kerlo !

Aujourd'hui, comme un patriarche,  
 Le vieux pont est debout toujours  
 Et, chuchotieuse sous son arche,  
 L'onde du Scorff poursuit son cours  
 Toujours la même rêverie  
 Incline le même bouleau  
 ... Mais où sont Brizeux et Marie ?  
 Qu'en as-tu fais, vieux pont Kerlo ?

Un triste matin, le poète  
 Lance à sa douce un *Kennec*...  
 Et, des rêves de gloire en tête,  
 Il cherche un horizon nouveau !  
 Mais le pleure... on la marie...  
 Dieu lui donne un bel angele...  
 Et jamais Brizeux ni Marie  
 Ne revinrent au pont Kerlo.

Depuis, Brizeux, de ville en ville  
 Traîne son nostalgique ennui  
 Jusqu'aux lieux mêmes où Virgile  
 Chanta la nature avant lui ;  
 Partout sa harpe endolorie  
 Exhalait le bruit d'un sanglot,  
 Partout Brizeux voyait Marie,  
 Et regrettait le pont Kerlo.

La phisie enfin, sur sa lèvres,  
 Imprima son baiser vermeil,  
 Et Brizeux grelotta la fièvre  
 Là-bas, au pays de soleil.  
 Loin de sa Bretagne chérie  
 L'*Ankou* vint le prendre au galop.  
 Il mourut, délirant : Marie...  
 Viens... je t'espère au pont Kerlo

Bretons, chérissons la mémoire  
 Du poète au cœur tourmenté ;  
 De sa douce et triste histoire  
 Tirons une moralité.  
 Puisque, par la lande fleurie  
 De Nantes jusqu'à Saint-Malo  
 Nous avons tous une Marie,  
 Nous avons tous un pont Kerlo.

Chapeaux bas, comme au seuil d'un temple  
 Écoutons le barde d'Armor :  
 « Ah ! qu'elles vous servent d'exemple  
 — Nous dit-il, — ma Vie et ma Mort !  
 C'est dans la petite patrie  
 Que le seul bonheur est enclos :  
 Aimez vos petites Marie,  
 Ne quittez pas vos ponts Kerlos ! »

THÉODORE BOTREL.

## LE TRICOT DE LAINE

Malgré le grand vent  
 Qui gronde sans trêve,  
 Léna Le Morvan  
 S'en vient à la grève,  
 S'en vient en chantant  
 Une cantilène,  
 Tout en tricotant  
 Un beau gilet de laine.

Son « point de tricôt »,  
 Connu d'elle seule,  
 Lui vient de Margot,  
 Sa défunte aieule ;  
 Et son homme — un fier  
 Et beau capitaine  
 Mettra cet hiver  
 Ce bon gilet de laine !

Sur un bâtiment  
De pêche il commande...  
Mais, en ce moment,  
Il revient d'Islande :  
« Jamais reprisé,  
« Huit mois à la peine,  
« Qu'il doit être usé  
« Son vieux tricot de laine ! »

La Mer aujourd'hui,  
A l'air de lui dire :  
« J'amène celui  
« Que ton cœur desire. »  
Songeant au retour  
La joyeuse Hélène  
Met tout son amour  
Dans son tricot de laine.

Près d'elle soudain,  
L'Océan qui baye  
Jette, avec dédain,  
Une horrible épave :  
C'est un naufragé  
Recouvert à peine  
D'un « ciret » rongé  
Et d'un tricot de laine.

Jetant son tricot  
Dans la mer menteuse,  
Avec un sanglot  
Meurt la tricoloreuse :  
Sur le corps ni nu  
Que la vague amène  
Elle a reconnu  
Son vieux tricot de laine !...

THÉODORE BOTREL.

## ADZAVEDIGEZ BREIZ

Da Holtzent ar Garrek.

E-tal eur bez digor, o planeden c'haro !  
Ankouezet gant an holl, hon Breiz a hirvoud  
Ha war he jedou kan e ruille an daéro  
Heppaouez, noz ha de !

An Ankou fall outi a zelle digalon,  
Pa zavas, o burzud ! en peuc'h kun he maeziou  
Eun niver dirivez a varzed a galon  
Alaouret o gwerzion.

Ha ken brao e kanent, ken brao ha ken lirin  
Ma' nem lakas timad ivez da vouse'hoarzin  
Ha zoken, da gana, evuruz ha seder !...

Hag aboue 'uz d'he fenn eun avel-burzudus  
A c'houez !... Adkavet 'neuz he lugern, he brazder  
Hag euz he yaouankiz an ene galloudus !  
MATHALIZ.

## AR VARZED

D'ar bars Hoël Broërech  
gant danjans.

Ar varzed a zo tud leun a wir-galonder  
Ha pere deuz touet, eun deiz, lipr ha seder,  
Diragan drouized, bout beteg ar maro  
Difennourien hardiz Keltia ho mam-Bro !

Na grenont dirag man ! Na stouont dirag den !  
Ar *Gwir eneb d'ar Bez* ! setu o jouc'haden !  
Krenv int, ha labourat reont holl, hep ehan,  
O tihuna poblou Breiz--Veur ha Breiz-Vihan !

Euz pleg-mor kaer Dublin da ruiou koz Redon,  
Euz tal briz ar Ben-Mor da rec'hel ar Snowdon  
O moueziou a entan ar c'halonou kerez !

Delc' her a reont stard bannielou an Diou Vreiz.  
Ha 'vel gwechall, gouen kan ar C'helled difezus  
A lak he holl esper en o youlou nerzus !  
MATHALIZ.

Imprimerie Fr. S. MON, fondée à Rennes en 1631  
TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
BROCHAGE ET RELIURE  
Un important atelier annexé à l'Établissement permet de livrer les Ouvrages  
entièrement terminés.

## AU CHANT DU ROUET !

CHANSON BRETONNE

Paroles et musique de  
Jules HEURTEL.

Moderato

Quand le vieux rou - et des Vieil - les grand'  
mères Chan - tait la chan - son ber - ceu - so des  
flots, Com - bien sont par - tis de fiers Ma - le -  
- lots Sans lar - mes a - mè - res ! Com bien sont par -  
- tis de fiers Ma - le - lots, Au chant du rou -  
- et des bon - nes grand' mères !

*lento* *1<sup>o</sup> Tr. 2*

I  
Quand le vieux rouet des vieilles grand'mères  
Chantait la chanson berceuse des flots,  
Combien sont partis de fiers matelots,  
Sans larmes amères !  
Combien sont partis de fiers matelots,  
Au chant du rouet des bonnes grand'mères !

II

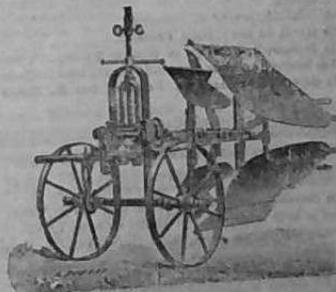
Quand le vieux rouet des vieilles grand'mères  
Chantait la douceur des chastes amours,  
Combien de galants tiraient leur « Toujours ! »  
Et toujours s'aimèrent !  
Combien de galants tiraient leur « Toujours ! »  
Au chant du rouet des bonnes grand'mères !

III

Quand le vieux rouet des vieilles grand'mères  
Chantait le bonheur aux sages promus,  
Combien, à jamais, se sont endormis,  
Riant des chimères !  
Combien, à jamais, se sont endormis,  
Au chant du rouet des bonnes grand'mères !

IV

Mais le vieux rouet des vieilles grand'mères  
Depuis... bien longtemps, ne ronronne plus :  
Car, le fil cassé par les doigts perclus,  
Les yeux se fermèrent !  
Et sont morts aussi les « Coeurs résolus »  
Avec le rouet des bonnes grand'mères !



### Le Record

1<sup>er</sup> PRIX  
dans tous les Concours  
d'essai.

Nouveau Brabant  
donnant un travail  
merveilleux  
et parfaitement  
divisé.

Références de 1<sup>er</sup> ordre

E. BELBÉOC'H, Ingénieur-Constructeur, à Landerneau

UTILISATION A FAÇON DES LAINES, DECHETS DE LAINES  
CHANVRE & LIN

# J.-M. CHOLEAU

FABRICANT

46-48, Rue Poterie, VITRÉ (ILLE-ET-VILAINE)

## RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS

MÉDAILLE D'OR : Société départementale 1897  
MÉDAILLE VERMEIL : Exposition de Rennes 1-97  
MÉDAILLE VERMEIL : Société Départementale 1885  
MÉDAILLE ARGENT : Association bretonne 1878  
MÉDAILLE ARGENT : Union régionaliste bretonne 1908  
MENTION HONORABLE : Exposition universelle, Paris 1900

## Maison travaillant exclusivement à Façon

**FILATURE** de Laines et Penilles, Charpie ou Effilures à tricoter ou à tisser, cardées et peignées, — de Chanvre et Lin.

**TEI TURE** de Laines en poil et filées, de Tissus, Vêtements, Châles, Blouses, etc.

**TISSAGE** de Laines et Penilles même filées à la main en Flanelles mi-laine untes ou à dessins pour Jupes ou Pantalons, chaîne III de lin, — Draps foulés tout laine, — Couvertures pour Lits et Voitures.

**TISSAGE** de Lin et Chanvre, même filés à la main, en Toiles toutes largeurs.

**CARDAGE** de Laines et Penilles pour Couvrepieds.

S'adresser à :

Rennes. — Les 3 premiers samedi du mois, café Daur, rue des Lices, 11.  
Mauron. — Aux foires, Hôtel L'Hôpital.  
Morbihan. — Aux foires, café TIKACIN, loueur de voitures.  
Médéac. — Aux foires et le 2<sup>e</sup> mardi du mois, hôtel PESPAGET.  
Saint-Méen. — Aux foires et le 3<sup>e</sup> samedi, Hôtel de la Grande Maison, Grand.  
Pain-de-Bretagne. — Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois, café JOURN, sous les Halles.  
Janzé. — Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, à la Vergne, chez M. ROBERT, place du Champ de Foire.  
Châteaugiron. — Aux foires, café JOUVAULT, Grande-Rue.  
Servon. — Aux foires, chez M. Bouvier, débitant-sabotier.  
La Coëxière. — Le 2<sup>e</sup> dimanche du mois, chez M. GUZIN, débitant-boucher.  
Lière. — Le 2<sup>e</sup> dimanche du mois, hôtel veuve GOUZIN.  
Saint-André-de-Camfré. — Tous les lundis, café veuve rue du Château.  
Saint-Ouen-des-Alleux. — Le troisième mercredi du mois, café veuve ALINE.  
Sens-de-Bretagne. — Aux foires et le 3<sup>e</sup> lundi, sous les Halles au hôtel LAINE.  
Fongères. — Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> samedis de chaque mois, Hôtel Saint-Nicolas, Houbert-Bouffont, rue du Tribunal.  
Luitré. — Le dernier dimanche du mois, café FRESSEL.  
Le Bourneuf-la-Forêt. — Le 1<sup>er</sup> dimanche du mois et aux foires, chez M. BAUDRON, à la Descente des Voyageurs.  
Juvigné-des-Landes. — Aux foires, chez M. DREUX, à la Descente de Vitré.

**ACHAT ET VENTE DE LAINES EN POIL**

MAGASIN de VENTE au DÉTAIL : 46, rue Poterie — VITRÉ

## PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE



« Depuis 1840 que j'exerce la pharmacie, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine. »  
— D<sup>r</sup> CARRIÈRE, de Montpellier, le 20/11/1871.  
« Goutte vésicale, efficacité prouvée contre Rhume, Catarrhes aigus ou chroniques, Toux spasmodique, Irritations de la gorge et de la poitrine. »  
PATE : 1 FR. — SIROP : 2 FR.  
Exiger la Pâte Mure. — REFUSER LES Imitations.

## MALADIES NERVEUSES

Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, Affections de la Moelle épinière, Convulsions, Crises, Vertiges, Eblouissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée

Guérison fréquente. Soulagement toujours certain par le SIROP de HENRY MURE  
après usage par 10 ans de l'expérience dans les Hôpitaux de Paris.  
FLACON : 6 FR. — NOTICE GRATIS.

## MALADIES DE POITRINE

Guérison fréquente et amélioration certaine par l'usage de la SOLUTION HENRY MURE  
au Chlorhydrophosphate de Chaux arsénisé et créosoté.

Grâce à cette préparation qui est tolérée par les estomacs les plus délicats, le physique mange mieux et ses maux. Sous son influence localisante la toux et l'oppression diminuent, l'appétit augmente, les forces reviennent.  
Les SOLUTIONS PHOSPHATÉES HENRY MURE, simples et surtout ARSÉNIÉES (sans créosote) relèvent rapidement les forces épuisées par la maladie, les excès de travail ou de plaisir. Elles sont très utiles pendant la croissance et combattent avec un succès remarquable, au même titre que le fer, l'huile de foie de morue et les sels de mer, l'Anémie, la Chlorose et toutes les manifestations du rachitisme : Scrofules, Caris des Os, Engorgement des glandes et des articulations, etc.  
Le Litre : 5 FR. Le Demi-Litre : 3 FR.  
Maison Henry MURE, à Pont-Saint-Espirit (Gard).

## Thé Diurétique de France de Mure

sollicite efficacement la sécrétion urinaire, apaise les douleurs des Reins et de la Vessie, entraîne le sable, le mucus et les concrétions, et rend aux urines leur limpidité normale. — Néphrites, Gravelle, Catarrhe vésical, Affections de la Prostate et de l'Urètre. — PRIX DE LA BOITE : 2 FRANCS.

Dépôt général de l'ALCOOLATURE D'ARNICA de la Trappe de Notre-Dame des Neiges

Remède souverain contre toutes blessures, contusions, contusions, déhiscences, accidents cholériques. DANS TOUTES PHARMACIES. 2 FR. LE FLACON. Refuser les Contrefaçons. Exiger le nom de Mure.

Convalescents,

travailleurs, cyclistes, chasseurs, touristes, penseurs, voulez-vous recouvrer vos forces épuisées par la maladie, le travail ou les excès, résister aux fatigues les plus rudes, combattre l'essoufflement rendre l'activité à votre cerveau affaibli ?

Usez du Glycéro-Kola ou du Glycéro arsénisé Henry MURE.

NOTICE GRATIS.

Un flacon,

4 fr. 60;

deux flacons,

8 francs;

franco contre mandat-poste adressé à la Maison HENRY MURE, à Pont-Saint-Espirit (Gard).

## " SALUD DA VREIZ-IZÉL "

*Kinniget d' an eotr. n'Estourbeillon  
rener K. B. B.*

Bennoz, enor, mouleudi didô va Breiz-Ker  
Arvor douar sakr, eieun an dud kaled  
Dac'h da greiz gwiridik, ziwan a neb-amzer  
Krouadurien ho seurt na gaver war ar bed.

Potred krenv ha dispount gaver bars e peb klan,  
Merc'hed madelezuz ker koant guist ar beuniou,  
Da spered pinvidik da zelen goz pa gan,  
Euz kalon eun derwenn ha ziframfe dañlou.

Da feiz, da yez santel n'eur guerzet dorn a dorn  
Vagkedourien t'er ha merdeidi doujet  
M'her gwarez war ar bed na gaver ket eur c'horn  
Na zo bed hag a zo ganto foulu guernet.

Ar Romaned gwechall morse war neb tachenn  
Noa ranket argila dindanno oa ar bed  
Pa glévchont kan argad hag ar youc'h torr e benn !  
Vel gedoun e tec'hen arog daz kwall botred.

Mar deo bed daz kouenn trec'het hen ken liez tro,  
Sertoc'h vid daz kwerreg choumo da yez, da feiz  
N'espot d'ar gwall barron dez mezur tre-ne-vo  
Dilammiet ar c'helc'h glaz ha dâl did da c'houriz.

YANN AR GALL (*Ar barz Ab. Sulio.*)  
*Euz bourk Sizun.*

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIRIENS  
Collection variée d'Ornements typographiques anciens  
RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

## SONNETS BRETONS

## A UN PAYSAN

*A. M. Joseph Housse*

Chaussé de tes sabots de labour et vêtu  
D'un habit de bélinge et de toile grossière,  
Par les chemins, sous le soleil et la poussière,  
Mon frère, travailleur de la glèbe, où vas-tu ?

Bon paysan, à l'âme droite, au front têtu,  
Oh ! ne déserte pas la terre nourricière !  
La ville qui l'attire est une souricière :  
Elle prendra ton sang, la force et la vertu.

Comme un esclave, il te faudra ployer l'échine,  
Avoir un maître, et l'air vicié de l'usine  
Bien vite détruira ta robuste santé.

Retourne vers les tiens, ta chaumière et tes friches.  
Ton œuvre est sainte et vaut la fortune des riches,  
Car c'est de ton labour que vit l'humanité !

## LA VIEILLE MAISON

*A. M. l'abbé Mouët.*

Tel un oiseau fidèle au nid de l'an dernier,  
Je te reviens joyeux et l'âme palpitante,  
Vieille maison des miens, tu souffrais de l'attente,  
Car jamais ton amour ne m'a pu renier.

De nouveau, je me fais ton humble prisonnier :  
Ta solitude fraîche et paisible me tente.  
Ici souffle un air pur et coule une eau chantante,  
Et plus que le soleil, je serai matinier.

Je m'en irai revoir les bois, les vignes proches,  
Afin que mon pays m'épargne ses reproches,  
Lui, dont le bon terroir donne son blé pour moi.

O toit natal, le lierre enguirlandé ta porte,  
Et sur le seuil fleuri, je sens le doux émoi  
De respirer un peu de ma jeunesse morte !

## LE PAYSAN

*A une « demoiselle »*

O laboureur, le fils de la glèbe bourrue,  
Ta peau sent le soleil et ton dos est voûté;  
Mais, ton maître et ton roi, fort et plein de santé,  
Tu marches le front haut derrière la charrue.

Quand vers d'impurs Paris, la jeunesse se rue,  
Debout dans les guérets, tu n'as pas déserté;  
Et la main sur les yeux, avec sérénité,  
Tu regardes, ce soir, pousser la moisson drue.

La nuit profonde vient ; et parmi le silence,  
Les grands blés vont murir, que la brise balance ;  
Les charrettes crieront sous le dur chargement.

Tu ne méprisais point la terre abandonnée,  
Et la meilleure part, paysan, t'est donnée :  
Le suprême bonheur de vivre librement.

PIERRE DE PORTGAMP,  
*Mab an Douar.*

## AR BOBL

*Journal Régionaliste Hebdomadaire*

ORGANE SPECIAL DE LA BRETAGNE & DES BRETONS EMIGRÉS  
Entièrement indépendant

Publie des articles en français et en breton,  
Une chronique interceltique et les faits-divers des Côtes-du-Nord,  
du Finistère et du Morbihan. — Excellente clientèle d'annonces

Rédacteur en Chef : P. JAFFRENNOU (Taldir)

ABONNEMENTS : France, un an : 3 fr. 50 — Étranger, un an : 5 fr.  
Le Numéro : CINQ CENTIMES

En vente dans 200 communes et dans toutes les Gares de la Bretagne

Rédaction et Administration : IMPRIMERIE DU PEUPLE  
rue des Carmes à CARBAIX (Carnouailles).

## AR DIAOUL EFREET

Er gouher-ma n'eus gaou  
Met eur gir pe daou.

En unan eus keariou Breiz-Izel, lakaomp e Landerne, e veve n'eus ket c'hoaz pell bras, eur micherour eus ar re wella, Laou al Luch e hano. N'en divije ket laeret eur spilhien divear goust den, hag a hend-*añ*, karet a rea al labour : setu penaos oa deuet da veza anavezet ha karet gant an holl er c'harter a-bez. Gwiader oa eus e vicher, ha war a leverer zoken, n'en doa ket e bar war hed dek leo tro-war-dro. Jeanned, e wreg, a boante eus he zu da viret ken pen an ti ha da ober plijadur d'he fried kement ha m'oa en he galloud. An tiegez a yea eta war e da mat, pep hini oc'h ober eus e wella.

An eurusded-se, siouaz ! na dlite ket padout pell. Laou al Luch, eur pennad a yoa, a veze divezat o tont d'ar gear diouz an abardaez, goude al labour, hag ez ea tenval e benn da azeza e-kichen Jeanned. Houma na oe ket dieas d'ezi gwelet ez oa eun dra ben-nak a-nevez gant he fried, ha dizale zoken e teuas a-beun da e'houzout Petra yoa.

Laou en doa eur c'hamalad labour hag a garie meurbed ar c'hoari. Pedet oa bet meur a wech da vont gantan d'an davarn, hag atao beteg-hen en doa dalc'het mat. Ar mignon koulskoude, (hanvomp anezan Fanch ar Skouarneg), a bede Laou ker braoik ma teuas eun dervez da asanti mont gantan. Fanch a yoa hir e fri, hag ovit ma kavche e genseurt eun tammig saour gant ar c'hoari e lezas anezan da c'houmit meur a daol. Kalon Laou a deuas da domma ; plijadur vras a rea d'ezan gwelet e beadra o kreski ker buan ha ken easall, hag, liyviziken e veze dalc'hat touellet gant ar c'hoant c'hoari.

Evel a c'hoarvez peurvuia, an daolen a droas, rod ar fortun a dro, hag ar c'hollou a zirullhas warnan evel kaouadou arae. Ar vignoned n'en lezent mui da c'houmit taol ebet, ha bemnoz an arc'hant gounezet gant Laou en e zervez, a yea da binvidikaat al lamponed.

Kaer he devoa Jeanned keaz digas sonj da Laou eus an eurusded dremenet ; kaer he devoa displega d'ezan ar stad reuzeudik a vije dizale o hini mar kendalc'he da vont gant an hent-se, ne rea van eus netra. Eo, pa wele anez o ouela, e galon a zeblaute teneraat, hag e lavare e troje keit ; hogen, pa 'z ea e vignoned d'an davarn, n'helle ket miret da vont d'o heul.

Jeanned a yoa enkrezet bras eun nosvez, chommet da c'hedal he fried ; beuzet oa en eur mor a anken o welet an dianez o firedet warno gant herr. Setu ma 'z oa teuzet gouik holl ar c'houmigezou espernet abaoe meur a vloavez ; ead eant er c'hoariou. Ez eant

o vont de gaout dle, hi bet ken eürs gwechall ! Ha Jeanned a yoa nec'het bras o klask gouzout-penaos e rache evit paea ar vare'hadourien.

Edo gant an huireou tenval-ze, pa deuas en ti he fried Laou gant eun drem laouen evel an heol. « Del, Jeanned, emezan, setu are kant skoued gounezet ganen bremaik. Setu ni pinvidik ha pinvidik evit eur pennad brao. Gwelet a rez ne goller ket atao o c'hoari ! » Jeanned a huanadas. — « Mar pijs gounezet an aour-ze o labourat, a lavaras hi d'he goaz, neuze e vijemp bet pinvidik hag em bije gellet en em laouennaat. Kred ac'hanon, Laou, an arc'hant gounezet er c'hoariou ne deu morse an eürsded d'e heul ! »

Chom a rejont pell bras da goms evel-se : Laou a golle e hardiziege, a-neboudou, o klevet komzou fur e wreg.

Hogen, tra iskis, en eun taol krena, setu al luc'hed o tarza er prenestr ; ar bolejou a strakl war o aelou hag a gouez d'an douar : ar gwer a dorr e mil damm, bruzunet. Pebez reuz, santex Barba !. Epad m'edo an daou bried manet mantret da zellet an eil ouz egile, ez oa deuet eun teuz en ti, eur spontailh eus an heuzusa a ouffet da welet. Eur mousc'hoarz ifernius a yoa war e vuzellou, sutal a rea ive a-wechou, hag ar chadennou a yoa endro d'ezan a rea eun trouz da vouzara.

E zell garo a bare war an daou bried, evel p'en divije bet c'hoant d'o lakaat da zizec'ha gant an heuz hag ar spont. Daou gorn du, hir ha kamm a yoa uz d'e dal ; evel luc'hed a zablante dont eus e zaoulagad entanet, hag eus e c'henou e tivere eonen ar gounnar ; e zrem a yoa goloet a vleou du, ha war e gorf ez oa eul lien rus tan, frank ha ledan a c'holoe eul lodennig hag a leze dizolo al loden vrasa eus an izili du peurgoloet holl a vleou. Eur jaden hir ha pounner a dreine war e lerc'h ; heja rea anezi bep eur mare evit ober muioc'h c'hoaz a aon d'an daou baour keaz den. Diou pe deir zro a reas d'ar gambr, o ferri bep wech kement a gave en e c'houlou.

An dud keiz na gredent ket flach an disterra. Skoet oant gant an diaoul, m'hen argas ! a yoa douet war o zro.

Mennout a rejont mervel avat pa weljont an droug-spered o chom a-zav dirazo evit lavaret ken dic'hek :

— « Krenit, tudou eus an douar, krenit ! Ema deuet evidoc'h an eur da baea evit ho torfejou ! Me eo an diaoul ! Ya, me eo Satan ! Deuet ou, Laou al Luch, da ober d'it paea eun torfed. C'hoarrier dispar out, evit doare, paour keaz reuzeudik ! An arc'hant gounezet er c'hoariou a zirro d'an ifern. Dont a ran da gerc'hat va feadra. War an daol dioc'htu an arc'hant ac'h eus gounezet fenoz pe e vezi strinket gantan dizale en douna eus an iferniou ! » Hag o veza lavaret kement-se an diaoul a astennas warzu Laou e zourn goloet a vleou hag a groc'hen du, ar bizied hir gant iviniou warno lemm evel re al loened gouez.

Laou, e c'hellit kredi, a yoa re strafilhet evit stourm an disterra. Gellout a reas sevel, hag ez eas kercent warzu an arbel leac'h m'oa kustum da c'horren e arc'hant.

An diaoul a yea d'e heul o vlejal, o taoulammet, evel... eun daonet e kreiz an tan. Laou a yoa muioc'h-mui er meaz anezan e-unan ; ne ouie mui koulz lavaret petra rea. Kaer en doa turiet, ne deue ket a-benn da gaout e alc'houez ; hag an diaoul da ober muioc'h-mui a drouz. A-veac'h ma c'hellas ar paour keaz den digeri e c'henou evit pedi an... Aotrou d'en digarezi.

E keit-se koulskoude eun archer a yoa deuet da dremen dirak an ti. Souezet bras e oe o welet kement a sklerijen gant kement a safar d'ar poent-se eus an noz. Hag hen ha skei war an nor. Jeanned avat na grede ket mont da zigeri, n'eo ket eun diaoul-all eo a yoa eno o tont da rei dourn d'ar c'henta ken kaz ma vije ezom, ha gant aon ne vije dizale leun he zi gant holl diaoulou an ifern. Ne oe ket pelloc'h anavout mouez an archer, hag o veza eat betek ennan e lavaras d'ezan e berr gomzou ar pez a dreneue en he zi. — « En han' Doue, emezi, arabat eo d'eo'c'h ober trouz, pe e vezimp stlapet holl en ifern ! »

Paotr an urz vat ne reas nemet c'hoarzin o klevet ar paour keaz maouez, ma kredas roken he doa kollet he fenn. Hag hen ha mont da gaout Laou. N'oa ket eat tre, ma oe gwelet an teuz o kounnari, hag hen ha trei da lavaret d'an hini a deuo davetan : « Reuzeudik, emezan, na petra e teuz-te da ober ama ? Kea prim gant da hent, pe me a rai d'it paea ker da hardiziege ! »

— « Gwelomp da genta, eme an archer, ha ker spontus out ha ma leverez. » Hag o lavaret ar c'homzou-ze e tostae oc'h al lutin, eur bistolen garget en e zourn.

— « Dizolo da benn, a lavaras-hen c'hoaz gant eur vouez nerzus, lavar piou out, pe emaut o vont da gaout ploum ! »

An teuz na c'hoarze mui ; koueza reas d'an daoulin da c'houlenn truez. E zilhad a ziruilhas d'an traon, ha neuze e oe gellet gouzout piou oa. Ha piou a gav d'eo'c'h e vije ? nemet Fanch ar Skouarnek, savet keuz gantan d'e arc'hant ha c'hoant d'o c'haout adarre en dro ar c'henta gwella.

Dieas e viche d'in rei da glevet pegen souezet e oe Laou ha Jean-ned oc'h anaout an inkin. Mar oant bet spontet diaraok, brema ez oa deuet d'ezo c'hoant c'hoarzin. Fanch avat a yoa mezek ; ereet e oe, ha kaset da ober tro kear gant e zilhad diaoul. Ze na reas ket a blijadur d'ezan ; eun toullad bugale a yea war e lerc'h hag a hope warnan gwasa ma c'hellent.

An diaoul koulskoude a yoa bet medisin hep gouzout d'ezan : azalek an deiz-se Laou n'en doe mui a c'hoant c'hoari, ha Jean-ned a oe dic'haout eus ar spont he doa bet gant ar blijadur he doe o welet he fried ker o tizrei adarre war an hent mat en doa dianket eur pennad a yoa.

KLAODA 'R PRAT,  
« Pluennir. »

# Ar Berr-Alan, Ar Paz

HA KLENVEJOU ALL AR SKEVENT

Klenvejou ar skevent a zo meur a seurt anezo. Hag oil, pe vije paduz an drouk pe ne grogfe nemet bep an amzer, oil e c'haller o anavezont, taget ma vezer gan ar paz, ha ma sauter eur beach poumer evel ma vijer o vont da veza mouget, eu eur grainchat kalz pe uebent. Red eo d'ar glanvourien gouzout penaoz n'euz evit o farea nemet eul louzou hebken hag a zo e hano :

## « Poudre Louis Legras »

Al louzou-ze hag heu deuz bet ar priz uc'hella e Diskouezadeg-Veur 1900 (Exposition Universelle) a zigas diouc'h-tu eur wellaen e gwaskadou gwassa ar **Berr-Alan**, an **Denedeo**, ar **C'hargou**, **Paz** an **drouk-skevent bet gwechall**, hag a ro' yec'hed nevez a damm dre damm.

E kreiz tomder an hanv, ma tigouez siferu ouzpen gwas-kadou, e vezo red implij :

Da genta « **POUDRE LOUIS LEGRAS** » enep ar gwaskadou ;

Hag ivez an « **NARIZOL BERTHIOT** » a drouc'h, e 24 eur, ar siferu ha kement a deu d'e heul.

Hon lennerien a c'hello kaout « **POUDRE LOUIS LEGRAS** » evit eiz real ha 2 wennek ar voesten, hag an « **NARIZOL BERTHIOT** » evit 5 real ha 2 wennek ar voesten, o kas lizer hag arc'hant d'an ao. **LOUIS LEGRAS**, 139, bali Majenta, Paris.

## L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

### SON BUT. SES ŒUVRES

L'idée régionaliste ou fédéraliste se manifeste aujourd'hui par l'éclosion sur plusieurs points du territoire de groupements qui poursuivent l'accroissement du domaine matériel et de la liberté du pays par la décentralisation.

Au premier rang de ces groupements, il convient de citer l'*Union Régionaliste Bretonne* (1) que préside avec un rare talent l'un des personnalités les plus sympathiques de Bretagne, M. le marquis de l'Estourbeillon.

*Décentraliser*, tel est donc le but de l'Union régionaliste bretonne et, au point de vue administratif, cette Association précise ses revendications en réclamant la suppression de la division surannée de la France en quatre-vingt-six départements et une répartition nouvelle par grandes régions historiques et économiques.

C'est ainsi que nos cinq départements bretons devraient disparaître pour faire place à la Province de Bretagne.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Union régionaliste demande que les programmes scolaires et notamment ceux de l'École primaire revêtent un caractère plus pratique et même professionnel.

Les projets administratifs de l'Union en font un champion de la liberté, ses projets économiques en font un pionnier du progrès et de la civilisation.

Dès lors que demande donc l'Union régionaliste ? — Tout ce qui est propre à accroître la richesse et le bien-être de la Bretagne, et, en particulier, l'établissement d'un large crédit agricole et maritime, le remaniement de nos ports de commerce et la transformation de leur outillage et, par-dessus tout, la construction d'une voie ferrée reliant tous les chemins de fer de l'Europe centrale au port de Brest.

Rendre à la Bretagne toutes les libertés qui sont compatibles avec l'intégrité de la grande Patrie française et doter cette province de toutes les institutions propres à lui faire atteindre le mieux-être qui lui est dû, tel est en résumé le but de l'*Union régionaliste bretonne*.

(1) L'Union Régionaliste bretonne a tenu son grand congrès d'hiver, les 21 et 22 mars, dans la petite ville si pittoresque de Jugon, au milieu de l'enthousiasme de ces populations gaulaises du Penhilyvre, pour lesquelles elle fut encore une *Révélation*, et son grand Congrès d'été, du 11 au 18 septembre, à Plougastel-Daoulas, où plus de 15.000 Bretons sont venus acclamer son œuvre et la Bretagne.

Mais pour qu'un peuple vive et se développe il faut avant tout qu'il prenne conscience de lui-même. Aussi l'Union régionaliste s'efforcera-t-elle par tous les moyens de mettre en évidence et en honneur tout ce qui est susceptible de réveiller le sentiment de la race et de rappeler aux Bretons les principes de solidarité qui doivent les unir : la fidélité aux usages si pittoresques de la Basse-Bretagne, à la vieille langue des aïeux et aussi, est-il besoin de l'ajouter, à sa foi, car comment concevoir une Bretagne sans ses pardons et ses clochers à jour ?

Mais le véritable esprit qui anime l'Union on le trouvera dans un petit livre qui vient de paraître et que je feuillette en ce moment.

\* \* \*

#### Bretagne d'aujourd'hui — Bretagne de demain (1).

Tel est le titre de ce court volume où se trouve condensée en de vifs dialogues qui se succèdent pendant trois scènes une bonne partie de la doctrine des patriotes bretons.

Le livre est signé Jean de PLOUNÉOUR, et il faut avouer que cet écrivain ne craint pas de soutenir les thèses les plus hardies.

La comtesse de TREFFENDEL et son amie de pension Yvonne LE SCOUARNEC, la femme du médecin de Kerbasquion, près de Quimper, sont les deux héroïnes de cette pièce.

Elles abordent les sujets les plus divers : modes, éducation, religion, politique, et la comtesse de TREFFENDEL que l'auteur a chargée d'émettre ses propres idées, ravit son amie d'étonnements en étonnements.

Je ne veux pas m'arrêter à dépeindre l'ébahissement d'Yvonne LE SCOUARNEC quand elle voit tout à coup son amie pénétrant chez elle en costume de paysanne de la Cornouaille — en *costume national*, comme rectifie la comtesse.

Mais abordant bientôt un sujet plus transcendantal, la comtesse répond à son amie de façon à faire bondir non seulement Yvonne LE SCOUARNEC mais encore plus d'une de celles qui liront cette pièce ou qui la verront représenter.

Yvonne demande à Margari de TREFFENDEL ce que devient son fils :

— Il est, répond la comtesse, tout simplement... tout simplement... allons, vous ne devinez pas ?... eh bien !... tout simplement premier garçon de ferme chez le père Guillevic, le grand fermier de Run-ar-Slang....

Et, devant la mine étonnée de son amie, la comtesse de Treffendel continue, lui expliquant qu'à l'heure actuelle il n'y a de place pour un Treffendel ni dans l'administration, ni dans l'armée.

Alors que faire pour lui et pour les gens de sa condition ?

(1) *Bretagne d'aujourd'hui. — Bretagne de demain*, par Jean de Plounéour, chez Galles, Vannes, 1908.

— Apprendre à servir le Bretagne et dès lors la France. Apprendre à la mieux connaître, ne pas craindre de pénétrer dans sa vie intime, de vivre de cette vie, de la vie rude des défricheurs du sol, dont le dur labeur et les privations, la douleur comme les joies, les *gwerz* tristes comme les *sônes* joyeux, vous font sentir son âme, l'âme de la Bretagne, vous en pénétrez jusque dans les moelles, vous donnent enfin cette expérience vivante et raisonnée des choses, base nécessaire et indiscutable d'une autorité à laquelle vous pouvez alors légitimement prétendre.

— Eh bien ! oui, il est cultivateur, il charrue et moissonne, et, dans un an ou deux, quand son engagement sera terminé, il reviendra habiter Treffendel, connu de tous, aimé, j'en suis sûr, et d'autant plus respecté que la vie commune, la vie bretonne qu'il aura pleinement pratiquée lui aura imprimé le sceau indélébile de son caractère et de sa simple grandeur.

Et la conversation continue ainsi, pleine de pensées hardies, dans un langage clair, noble et toujours beau.

Les prédictions de Margari de TREFFENDEL se réalisent et, au cours de la scène finale, nous voyons son fils *Majol*, en effet, connu de tous et aimé, être élu député de Quimper, et, c'est le cas pour sa mère d'évoquer cette décentralisation qu'il faut faire dans les esprits et dans les mœurs avant de la consommer dans le domaine politique et administratif.

Son fils, annonce-t-elle, et cinq de ses amis qui viennent d'être élus dans le Finistère sur un programme *avant tout breton*, vont être en mesure, déjà, de constituer à la Chambre un groupe breton avec lequel il faudra compter.

Grâce au succès de ces élections et à d'autres succès qui ne pourront manquer de suivre, la Bretagne retrouvera avec l'*autonomie morale et administrative* que nous lui souhaitons et voulons conquérir, les libertés qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Et maintenant l'auteur ?

Jean de PLOUNÉOUR, ai-je dit tout à l'heure. Mais qui diable connaît Jean de PLOUNÉOUR ? Voilà bien un nom qui ressemble à un pseudonyme.

Allons ! je vais commettre une grosse indiscretion — au lieu de Jean de PLOUNÉOUR, lisez : le marquis de l'ESTOURBEILLON.

Vos idées, M. de l'Estourbeillon, ne peuvent manquer de soulever des polémiques et vous connaissez suffisamment les hommes pour vous attendre à rencontrer des adversaires. C'est le lot de tous les semeurs d'idées et de tous les novateurs.

Mais, au milieu des pierres que quelques-uns vous jetteront, vous passerez votre chemin avec la conscience joyeuse du bien que vous faites à la Bretagne, avec l'admiration aussi de ceux qui partagent votre idéal et qui veulent, comme vous, refaire à l'organisme de la France des cellules saines et fortes.

Si, au lieu de siéger aujourd'hui à la Chambre des députés où vous représentez si dignement un coin de notre Bretagne, vous aviez fait partie, il y a cent vingt ans, de l'Assemblée constituante, vous auriez défendu, vous aussi, les droits et les prérogatives des provinces. Vous auriez joint votre voix éloquente à celle de ces quelques députés qui soutinrent avec tant de vigueur l'intérêt de la grande patrie en se faisant les apôtres de toutes les petites patries qui la composent.

Car aujourd'hui c'est de cette centralisation excessive, si grande et si dure déjà à la fin de l'ancien régime, rendue plus dure encore par la Révolution, le premier Empire et la République, que la France se meurt.

« Il faut multiplier le nombre des départements, s'écriait Mirabeau, parce qu'après avoir aboli les prétentions et les privilèges, il serait imprudent de laisser une administration qui pourrait offrir des moyens de les reprendre. Il n'y aura plus diverses nations dans le royaume, il n'y aura plus que des Français. »

Longy de Puy-Vallée lui répondait avec raison :

« En politique comme en mécanique, la simplicité est le chef-d'œuvre de l'art. »

Et Martin, le député de Besançon, ajoutait l'un des mots les plus vrais de la situation :

« Vous allez tripler et quadrupler les frais. »

Les événements ont donné raison à ces partisans de l'autonomie provinciale et, aujourd'hui, c'est une obligation de rendre aux divers pays qui composent la France leur vie particulière.

Il faut les doter d'une self-administration qui, loin de porter atteinte à l'unité de la patrie, loin de l'affaiblir, lui apporterait au contraire plus de souplesse et de vigueur.

Il faut du long passé ressusciter leurs traditions.

Il faut ramener ces antiques provinces aux sources de leur histoire comme les vieillards usés au lait de leur jeunesse.

Nul mieux que l'Union régionaliste bretonne, nul mieux que son éminent président ne semblent avoir compris ce grand devoir et ne paraissent mieux pratiquer le conseil de Bonald : « Ce n'est pas avec un siècle, c'est avec tous les siècles qu'il faut marcher. »

LOUIS DE CHAPPEDELAINE.

## Herboristerie Charles BLAIS

Grande-Biesse — NANTES

Recommandée aux Membres de l'U. R. B.

## KRENLAVAREU

(Proverbes)

Peb unan e zeh kargein revé é den.

♦♦

Fonabl e has er holoen.  
A pe vé en tan én deu ben.

♦♦

• Ur penmoh ne hra vad  
Nameit p'en dé ar er plad.

♦♦

Dañné nen dé ket leüné.

♦♦

Benueg és erbet ne gavér  
Ma ne vé gouiet er vichér.

♦♦

Nitra vat get bahaden nameit leah ribot.

♦♦

Red é guentat p'en dás aùel.

Extraits de Dihunamb.

Dré hé beg'e tov er iar. 9  
(Hi e zov d'oh na v' maget.)

Imprimerie Pr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES  
POUR MM. LES ÉDITEURS  
ALBUMS — DIPLOMES

## DEVINETTES

— Pegours e ma er hriuan en deur beniget ?  
— P'en dé skornet.

\*.\*

— Petra e gresk a pe vé lamet anehon ?  
— Un toul.

\*.\*

Pegement e hra :  
Naù bar  
Naù iar ar bep bar  
Ur hog get peb iar  
Naù pousin get peb iar  
Hag ur gran mel é beg pep pousin ?  
— 1629.

\*.\*

Krohen em es, lon nen don ket ;  
Feuillad em es, guéden nen don ket ;  
Me cher ha me zigor  
Nen don ket dor ?  
— Ul livr.

Extraits de *Dihunamb*.

EN VENTE LIBRAIRIE FR. SIMON, quai Lamartine, 17, RENNES :

**CONDITION ACTUELLE des SERVITEURS RURAUX BRETONS***Domestiques à gages et Journaliers agricoles*Par **Jean CHOLEAU**

Secrétaire de la Société économique de l'Union régionaliste bretonne,  
Membre de la Société internationale d'Économie sociale et de la Société populaire  
d'Économie sociale.

« Cette étude, dit la *Réforme sociale*, est fort instructive et d'un vif intérêt. Elle contient des renseignements très documentés sur la vie, sur le salaire, sur la condition sociale, sur les causes d'émigration de la population agricole dans toutes les parties de la Bretagne. Les statistiques dont l'auteur adopte les chiffres ont été sérieusement contrôlées ; ses informations proviennent des sources les plus sûres ; ses enquêtes dénotent l'impartialité et la justesse.

Un volume in-8° de 204 pages, Broché ..... 4 fr.  
Du MÊME AUTEUR : *Le Journalier agricole du pays de Vitré*. 0 fr. 75

## LA BERCEUSE DU GAROU I

Sur l'air : *Nous n'irons plus au bois.**Pour les petites filles.*

I

Le soir jette sur tout  
Le manteau du couchant ;  
Déjà le loup garou  
Marche par les champs !

## REFRAIN

Petites, sous le rideau ;  
Dormez ribambelles,  
Ou le Lutin, ce tantôt,  
Vous prendra sous son aile !

II

Par les champs et les nids,  
Pour y pouvoir choisir  
Tous les enfants jolis  
Ne voulant pas dormir !

III

Dans son grand sac, dit-on,  
Il met, faisant son tour,  
Les méchantes Fanchons  
Qui pleurent tout le jour.

IV

Puis, il les serre fort,  
Pour étouffer leurs pleurs ;  
Encor, bien plus encor,  
Pour arrêter leurs cœurs !

V

Et vite s'encourant,  
Il les traîne là-bas :  
Vers un pays errant  
Dont on revient pas !

## VI

Là, dit-on, prend leurs yeux,  
En fait des chapelets  
Pour les doigts gourds des gueux  
Qui sont ensorcelés !

## VII

Avec les cheveux blancs,  
Les bruns également,  
Il tisse, tisse long  
Linceuls aux revenants !

## VIII

Et l'on raconte enfin  
Qu'avec ses longues dents,  
Il déchire sans fin  
Le cœur des imprudents.

## IX

Aussi pour qu'en l'oubli  
Il laisse nos maisons,  
Dormez dans vos bons lits,  
Bercés par mes chansons.

## REFRAIN

Dodo, tirons le rideau  
Dodo là, mes belles:  
Bonsoir, Garou, grand nigaud,  
Et soufflons les chandelles !

Jules HEURTEL.

## EVID BREIZ HEPKEN!

*Da Tangwall (Diverrez).*

Na me garfe gouzout perag e ma Bro-C'hall  
N'hon c'hevver-ni Breiziz ato ken displeal ?  
Na me garfe gouzout perag ivez a gar  
Hon moustra ken digar ?

Marteze na gav ket d'ezhi a neuz gwechall  
Hon Fobl skuilhet awalc'h a wad 'vit he diwall  
Ouz c'hoantegeziou foll ha krabanou gwadek  
Ar Zaozon galloudek ?

Marteze c'hoaz a neuz gwarizi ouz hon yez,  
Ouz hon lorc'h h'bradek, pe ouz hon nerz zoken ?  
N'ouzon ! Mez me a gred peoz, liviziken

E vije gwelloc'h d'imp rena hon tam buaz  
'Neur virout hon holl nerz, hon gwad hag hon are'hant  
Hepken vit mad hon Breiz, ken hardiz ha ken koant !

MATHALIZ.

## " MOUEZ AB. ELORN "

*Kinniget eum mignoun her : Et Lorie  
(Ab. Elorn)*

Ab. Elorn, gwechall pa grene da vouez dir  
Da rec'h tierc'h ar mor braz e kasse e inkleo  
Richo n' despet d'an hent ken padus ha ken hir  
Gad eun ezenn glour ten beteg Ab. Sulio.

Sklapet dreist ar mor da vouez El va mignoun  
Ha dosta din e guiz eur e' halir burzuduz  
Hag e balzam dispar skuillet war va e' haloun  
Hen rent-vel gwechall pinvidik ha nerzuz.

Kan lizip an ale' hoeder ha zibrad an deiz  
Dre venleudi an cost tiskenn mantel a noz  
Ha dre vouez Ab. Elorn trid ebars ne c' hreiz  
Ar spered gad pini eo maguet hor Breiz-koz.

O mouez leun ha c'haloud daz klévet a ran  
Toued tremeg onnou gad a nez ennou noz  
Va c'haloun ha drid beb gwechik ma e' hlévan  
Kanan meuleudiou hen yez va zadou koz.

Pa dol e youc'h brezel strajuil an drubarded  
Pa gan er c'hoat glaz de c'heul e kan peb-tra  
A lappoussetti diou gwelloc'h n'ho deuz kavet  
Kerkent ma e' hlévout donet de difreza.

YANN AR GALL (barz Ab. Sulio)  
Euz bourk Sizun.

## ANNE DE BRETAGNE

Le Celte aime la lande aux horizons brumeux,  
Ses fiers clochers à jour, ses calvaires antiques;  
Il s'exalte aux récits des gloires historiques,  
Saluant plein d'amour tous ces hommes fameux.

Dans ce passé, rempli d'audace et de rudesse,  
Brille d'un pur éclat un souvenir aimé :  
Pour défendre en tous lieux son pays opprimé,  
L'on vit braver les rois notre bonne Duchesse.

Car cette femme avait un cœur de chevalier,  
Une âme de croyante, une beauté sereine;  
Et Bretonne avant tout, même avant d'être reine,  
L'hermine triompha toujours du lis altier.

Or, quand nous évoquons la grande silhouette  
D'un Beaumanoir, d'un Du Guesclin, d'un Richemont,  
Dans les fastes passés leur gloire se confond  
Avec le souvenir de la « petite Bretagne ».

Et les Bretons têtus à leur suite ont marché,  
Car depuis le Trécor jusqu'à la Cornouaille,  
On ouït retentir ce cri strident : « Bataille ! »  
Pour défendre la Foi de l'antique Duché.

Et l'amour qui vibrait au cœur de la Duchesse  
Nous soulève parfois dans un frisson d'espoir;  
Imitant nos aïeux, comme eux, sachons vouloir,  
Pour garder à la race une fière noblesse !...

... Le Celte aime le vent du large et ses sanglots,  
Qui met une douceur dans ses yeux pleins de rêve;  
Il jette le nom d'ANNE aux échos de la grève;  
Le Celte aime toujours la Duchesse en sabots.

Berthe DE COUTANCE (Bodéane).

DEMANDER A L'IMPRIMERIE SAINT-GUILLAUME,  
BOULEVARD CHARNER, SAINT-BRIEUC :

1° Le Nouveau

## PIPI-GONTO

Nouveau livre de coutes bretons, par **Dir-Na-Dor**. —  
Prix : 1 fr. 45 (frais de poste compris). Ce livre, écrit  
conformément aux principes de la *Grammaire de*  
*M. l'Abbé Le Clerc* et de *l'Entente des Ecrivains bretons*,  
est appelé à servir de modèle pour le Tréguier écrit.

## GERIOU KEUMRAEG HA BREZONEG

Par **Abhervé**, mots usuels et conversations en gallois  
et bretons. — Prix : 0 fr. 15 (frais de poste compris).

## KROAZ AR VRETONED

Nous nemeli a gement a vije  
moulet pep sizon e brezonek  
pen-da-benn, ha gwestel ivez pen-  
da-benn d'ar Brezonek ha d'ar  
Vro.

Em dlead eo da bep Breton rei  
d'zi skoazell e goumanant.

## PRIZ AR C'HOUMANANCHOU :

Eur bloavez..... 16 real  
Tri miz..... 4 »

Kas ar c'houmananchou d'an ad-  
trou F. VALLEE, 23, Rue Saint-  
Beucal, SAINT-BRIEK.

Est le seul journal qui paraisse  
chaque semaine entièrement en  
breton ; elle est exclusivement  
consacrée à la défense de la Bre-  
tagne, de sa langue et de ses  
traditions.

C'est un devoir pour tout Breton  
de lui venir en aide en s'abonnant.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an..... 4 francs  
Trois mois..... 1 »

On s'abonne chez M. F. VALLEE,  
23, Rue St-Benoit, SAINT-BRIEUC.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
Le petit INDICATEUR SIMON  
Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
et des marées de Bretagne.

TABLE DES MATIÈRES

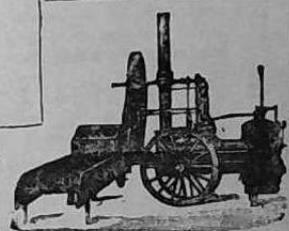
Th. Corret de la Tour d'Auvergne, Portrait.....	1
Calendrier nouveau des Saints de Bretagne.....	25
Marches de la Région.....	27
Foires d'Ille-et-Vilaine.....	33
Foires des Côtes-du-Nord.....	39
Foires du Finistère.....	45
Foires de la Loire-inférieure.....	50
Foires du Morbihan.....	57
L'Union Régionaliste bretonne et la Sauvegarde de la Bretagne, par HOLL BRODRECH.....	60
L'Année Celtique, par Y. MORVAN-GOBLET.....	63
Pardons et Pèlerinages en Bretagne, par PIERRE DE PORTGAMP.....	73
Spern Gwenn, par AN YEODET.....	74
Mill, par le même.....	77
A Louis Binvin, Poésie bretonne de CH. LE GOFFIC.....	80
Luskellerez ar Plac'h bihan, par MERCH ANVOR.....	81
Le petit mendiant breton, par l'abbé P. BOSSARD.....	82
En hent d'er Baraouiz, par TALKADO.....	84
En filant la laine. — Chanson antilegalique, par DESJARDINS.....	86
Evit ar Ververtin, par J. ARMOZ.....	90
La Section économique de l'U. R. B., par Y. MORVAN-GOBLET.....	92
Kodenn Breiz-izel — Sonc par LOUIS QUÉKER.....	94
Les Voix de la Lande, par JACQUES POUHER.....	96
Guerzeu er Breiz, par ABELAIDE DE SAINT-JOHN.....	96
A Brixieux. — Poésie par JES PARKER.....	99
Sonetes Alan Varo Torz, par GUERTAS.....	101
Komener ha Miliner, par SPERN GWENN.....	104
Dansez, Dansez les filles et Ce que dit la Caille, par JEAN CHOLEAU.....	107
Yannik ar vil-vieher, par MERCH ANVOR.....	112
Eit gober ebistr mat, par LOUIS HENRIQU.....	114
Gais Pardons, par YAN LE NIA (G. Lirand).....	116
Er boket roz, par GUILLERM ER DORN.....	120
La Breizone, par JULES HEURTÉL.....	122
La Ronde des Boisés, par le même.....	124
Au son de la vielle, par le même.....	126
Ar spez stanket en eur voulañh, par LÉON AR BEZH (Aloular).....	132
Ar Iabous bihan, par PISTIK.....	133
L'idylle du Pont Kerlo, par TH. BOTREL.....	135
Le Triot de laine, par le même.....	136
Adzavodigez Breiz, par MATHALIZ.....	137
Ar Varzed, par le même.....	138
Au chant du Rouet, par JULES HEURTÉL.....	142
Salud da Vreiz-izel, par YANN AR GALL.....	143
Sonnetes Breizous, par PIERRE DE PORTGAMP.....	145
Ann Diaoul eñvel, par KLAODAR PRAT.....	149
L'Union Régionaliste bretonne. Son bul. Ses œuvres et B. stajyel d'aujourd'hui; Bretagne de Demain, par LOUIS DE CHAPERDECAINE.....	153
Krennvarere (Proverbes et Devotions).....	155
La barzeus da Gwou, par JULES HEURTÉL.....	156
Evit Breiz hepken, par MATHALIZ.....	157
Mouez ab Etern, par YANN AR GALL.....	158
Ann de Bretagne, par B. de COURANGER (BoJéann).....	158

GWECHALL TI PAOL RENAUD  
Savel e 1916.

LIBAUDIÈRE Breudeur, MAUFRA ha Koumpagnunez  
A DEUAZ WAR E LERCH  
EN NAONED → 47, Kae Malakoff



221 Metelen ha papperen-tostent a evar.  
Papperen-tostent a velenen aour-het  
e kenstrivadeg Kevredigez ar  
labouerien-dour e 1896 evel mekanikou  
dre dan ha daurnerezet.  
— Barnerien e diabouzañdek-veur  
an Naoned — 1904.



Mekanikou dre dan war drou pe beder rod gant  
KUR RIDOTREZ HEKKN

MEKANIKOU DRE DAN WAR BEDER ROD GANT  
DIGU RIDOTREZ O LA BOURAT A GEPRET  
o kenoret nebestoc'h a zour-hag a e'blou

MEKANIKOU DRE DAN  
Lenn-lañ pe da cham

MEKANIKOU DRE DAN  
Guit douarnerezet eted ha eteg

MEKANIKOU DA ZOURNA HA DA NIZA AN EDOU  
Mekanikou da zilzilha ar melchen hag ar geot all

Minterez. — Savel e-vezes hag ad-zaez haoteriou ar mekanikou dre dan, distag pe gant  
dourarnerezet slag, ha slag, ar c'haoteriou souant hag ar rod gant dervertien. — Aozza  
ha cham) an oad-jou.

AL LEOR-PRIZIOU A VEZ KABSET EVIT NETRA

LA REVUE DE BRETAGNE

Directeur : M<sup>re</sup> DE L'ESTOURBEILLON

Rédacteur en chef : C<sup>re</sup> RENÉ DE LAIGUE

Revue mensuelle, historique, littéraire et décentralisatrice  
exclusivement bretonne.

ABONNEMENTS :

Bretagne et France..... Un an 12 francs.

Etranger..... Un an 15 francs.

On s'abonne chez M. le C<sup>re</sup> de LAIGUE, château de Bahurel, par Redon.

L'Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631, a procédé à de nouveaux et très importants agrandisse-  
ments. Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'an, le  
dir. BOULEVARD SOLFERINO et du BOULEVARD LAENNEC, 38, aux ateliers et bureaux Y. sont transférés. —  
TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE. — PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

F. DELAUNAY

ANCERS (TÉLÉPH. 255)

MÊME MAISON

à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

**POMMIERS à CIDRE** de toutes grosseurs.  
Jeunes Plants pour Pépinières.  
Clôtures et Reboisements. — Conifères. — Rosiers.  
Arbres et Arbustes de toutes sortes.



### FAUCHEUSES

Moissonneuses et Moissonneuses Lieuses  
canadiennes **NOXON**

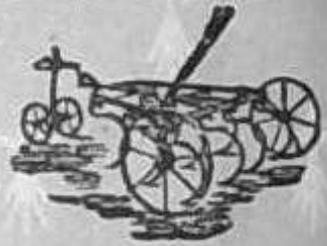
*Les plus robustes ! Les plus légères !*

CHARRUES — HERSES — CULTIVATEURS

CULTIVATEURS A RESSORTS

Nouveau modèle " SAPEUR "

Travaillant jusque *derrière* les roues  
A dents munies de lames perpendicu-  
laires coupant la bande de terre et  
diminuant la résistance.



### BATTEUSES " MAYFARTH "

(à bras, à manège, à moteur)

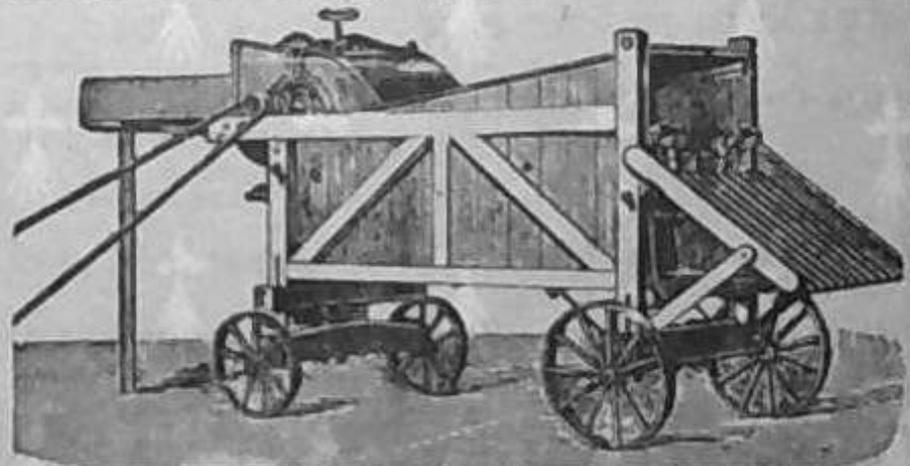
Munies de Coussaets à rouleaux, à Anneau graisseur

*(Réduction de force de 40 %)*

Rendement pour batteuse à bras : 35 à 40 hectolitres en 10 heures

*Batteuses à Manège pour 1-4 Chevaux*

Nombreuses références  
en Bretagne



FABRICATION ANNUELLE : PLUS DE 9 000 BATTUSES ET MANÈGES.

HACHE-PAILLE, PRESSES, ÉCRÉMEUSES, SEMOIRS, MOULINS A FARINE

Toutes nos Machines sont garanties du bon fonctionnement

**ON DEMANDE DES AGENTS**

**PH. MAYFARTH & C<sup>ie</sup>**

PARIS — 6, Rue Riquet, 6

GRAND PRIX, Exposition Internationale de Milan 1906